

DEUXIÈME PARTIE

Les habitats sur le VERSANT EST

État des lieux avant la fouille

Cohabiter et composer avec la roche

La construction n°1 et la construction n°2

Le mobilier archéologique

I

Le matériel en céramique

Les trois périodes : pré-ou protohistorique,
gallo-romaine (Bas-Empire), médiévale

II

Les ossements fauniques

III

Les objets métalliques

IV

Le mobilier lithique

V

Les autres types de témoins

Pièces de monnaie – Fragments de verre
Matériaux de construction – Fragments de terre cuite
Scories – Galets – Éclats de roche

Essai de synthèse historique

*Bandeau
vertical à
changer.*

*Autre
photo en
attente.*



Les structures est du castrum.

(Chantier 1). Plan d'ensemble.

 Émergence de la roche-mère

 1 2 3 4
Quatre marches ouvragées

 Tesson de céramique (marmite) trouvés sous un boulet

 Roche martelée

 Demi-boulet

 Boulet

Murs 1 à 12

Murs périmétriques de la construction 1
1 - 6 - 11 - 12

Murs périmétriques de la construction 2
3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8

2 Mur d'enceinte (rempart)

9 Mur de soutènement

10 Vestiges d'un parement

Foyers

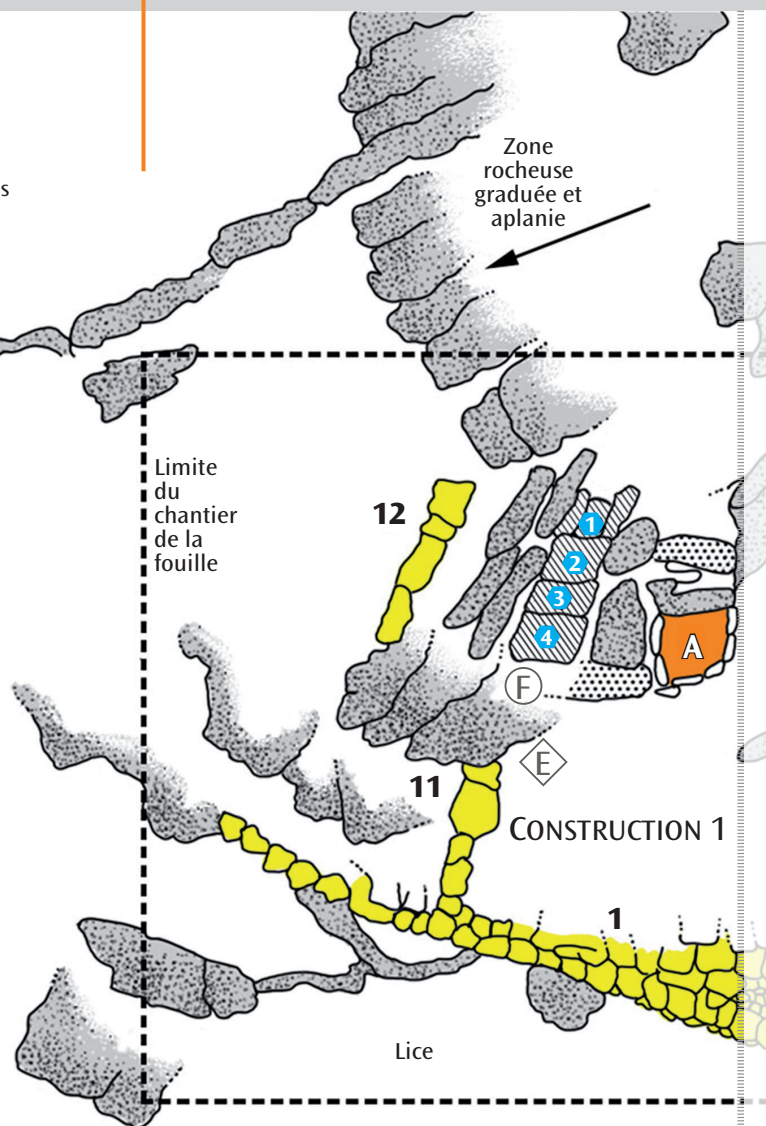
 A
Foyer découvert en 1987

 B C D
Foyers découverts en 1991

 Émergences rocheuses aplanies

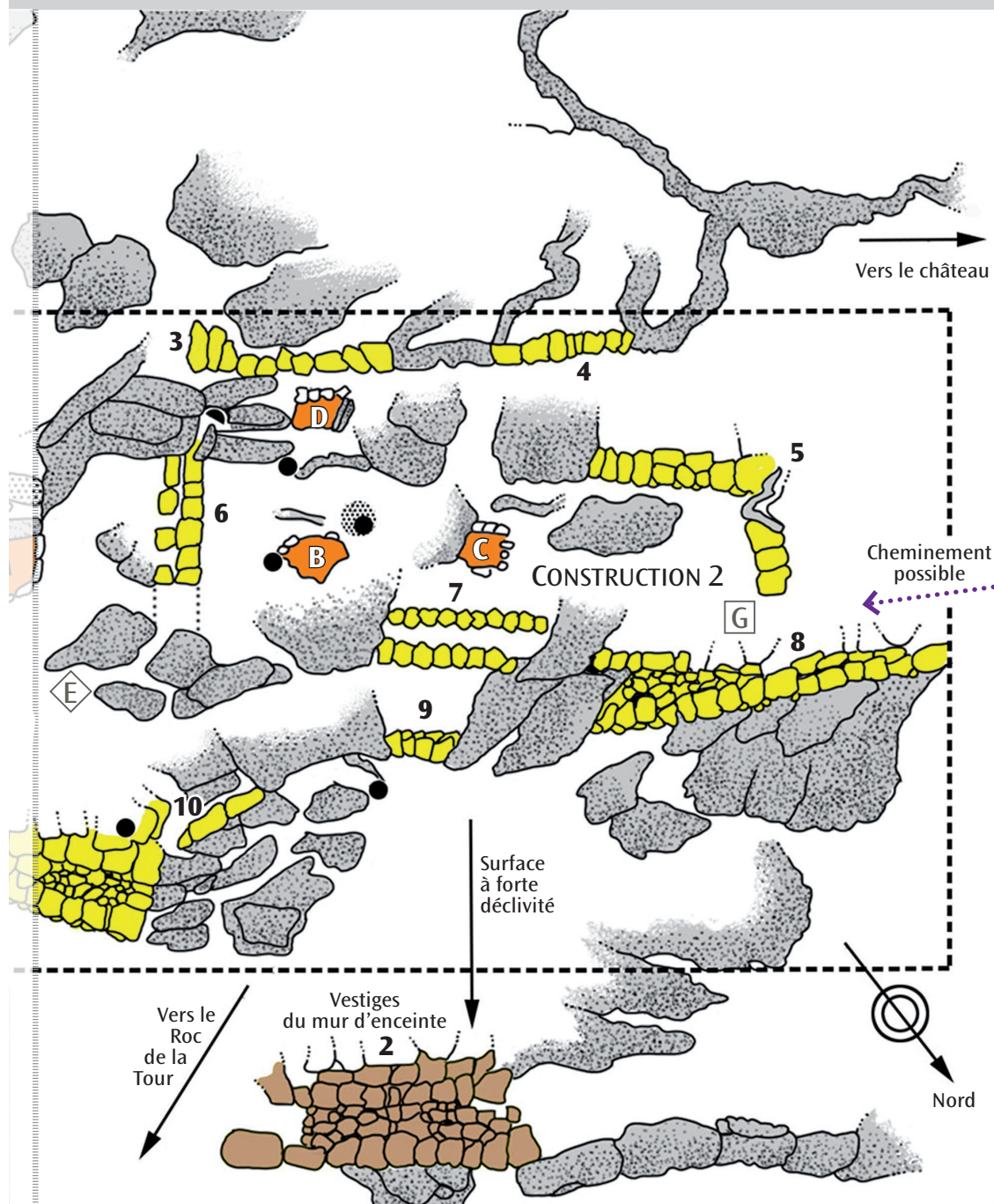
 Couche de fins éclats rocheux dans un creux de la roche-mère

 Accès possible à la construction 2



0 1 2 3 4 5 m

Plan : Yvan Aubry et René Bouschet





Habitats est. Le chantier de fouilles.

L'œil regarde vers l'Est depuis le haut du mur oriental du château.

**Vestiges
du castrum**
à l'amorce
de la longue
pente
orientale,
en contrebas
du chantier
de fouilles.
*L'œil regarde
vers le Sud.*



État des lieux avant la fouille

En août 1984, dans le but de faire progresser l'étude du castrum et la connaissance de son extension, la recherche archéologique a emprunté une nouvelle voie d'investigation ; elle a fait son entrée sur une étendue de terrain relativement plane, proche du plateau sommital et située vers le Sud-Est. Sur cet endroit subsistaient des ruines qualifiées de « tour » ou de « barbacane » par trois auteurs d'ouvrages ayant trait à l'histoire du site¹.

Vierge de toute fouille autorisée, l'endroit est situé approximativement à 75 mètres du mur-bouclier² du château et plus bas d'environ neuf mètres par rapport à ce dernier qui culmine à 1207 mètres d'altitude ; il demeurait entièrement couvert d'une abondante végétation, dominée par l'omniprésence d'arbustes de buis ; elle empêchait toute possibilité d'apercevoir au premier coup d'œil un ouvrage de maçonnerie.

Son espace est circonscrit par des éléments naturels du relief.

- | | |
|---------------------|---|
| Au Sud | ■ Une zone rocheuse qui présente une configuration plutôt plate ; elle est la partie la plus élevée et occupe le couronnement des escarpements qui regardent les toitures du village de Montségur établi bien en contrebas. |
| Vers l'Est | ■ Une brusque rupture de pente qui accuse 28 à 30° d'inclinaison, prélude de la longue pente du versant oriental qui se termine au point le plus bas du <i>pog</i> , appelé le Roc de la tour. |
| Vers le Nord | ■ Des escarpements. |
| Vers l'Ouest | ■ Une dépression qui a servi de carrière ; elle s'étend en contrebas de la masse rocheuse qui soutient le mur-bouclier du château. |

1. Il s'agit d'Adelin Moulis, Fernand Niel et Michel Roquebert. [Voir, page suivante, la note 4](#) qui précise pour chacun d'eux les publications où ils donnent respectivement à ces ruines le nom de « tour » ou de « barbacane ».

2. Un mur-bouclier est une épaisse et haute muraille, généralement rectangulaire, qui protège l'endroit le plus exposé d'un château, en formant un écran face à des assaillants et à leur artillerie.

Un pan de mur ruiné numéroté 1, (voir le plan d'ensemble³, p. 168-169) situé au bord de la rupture de pente précitée, passait pour être le vestige de la barbacane ou de la tour évoquée par les auteurs⁴; seulement apparent depuis le proche contrebas et en regardant vers le Sud – à cause de la végétation qui dissimulait entièrement son dessus –, il était la seule indication visible en mesure de suggérer une extension du castrum. Constitué de pierres et de blocs calcaires non taillés, de grosseurs diverses et assemblés sans bain de liaison, l'ouvrage subsistait sur 6,50 m de longueur et 1,80 m de hauteur. À première vue, l'assemblage apparaît peu organisé; à sa base gisent, çà et là et jusque dans le contrebas, bon nombre d'éléments pierreux issus probablement de son parement. Plus bas et proches, les ruines d'un mur d'enceinte (numéroté 2) enveloppées par la végétation, résistent à l'usure du temps.

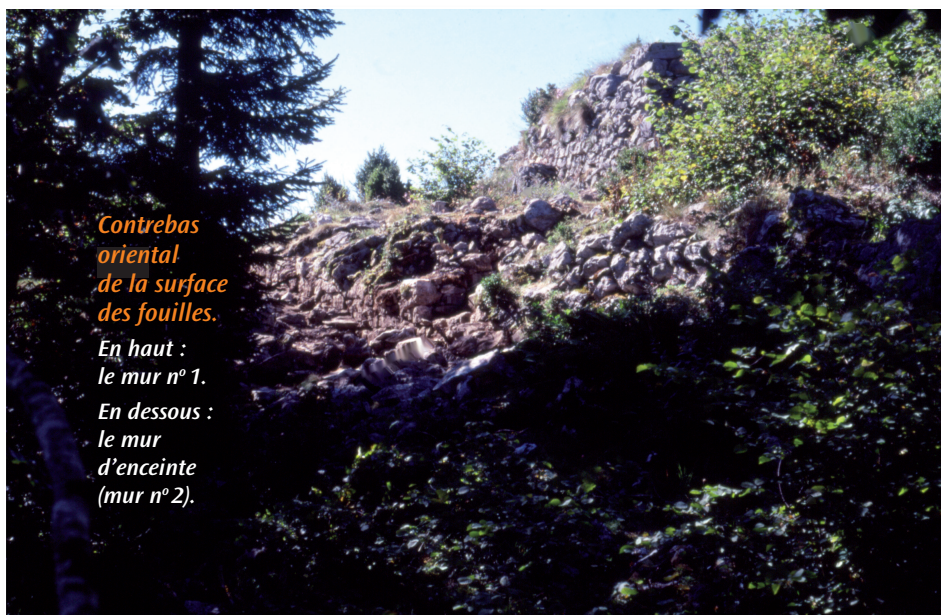
3. Dans ces pages, certaines structures sont désignées par leur nom suivi d'une lettre ou d'un chiffre qui les individualise; cette nomenclature permet de les situer sur le plan d'ensemble du chantier de fouilles.

4. Le lecteur pourra se reporter aux ouvrages suivants.

– Adelin Moulis, *Montségur et le drame cathare*, chez l'auteur, Verniolle (Ariège), 1968 : « Tour de l'Est », p. 99.

– Fernand Niel, *La capitulation de Montségur*, deuxième édition, éd. Cahiers d'études cathares, Arques (Aude), 1951 : « Barbacane de l'Est » et « Tour de l'Est », sur un plan et un croquis, recto et verso, intercalés entre les pages 66 et 67. *Montségur, temple et forteresse des cathares d'Occitanie*, imprimerie Allier, Grenoble, 1967 : « Barbacane », sur le plan p. 59, et « barbacane de l'Est » ou « tour de l'Est », p. 86.

– Michel Roquebert, *L'épopée cathare*, tome IV, *Mourir à Montségur* : « Barbacane », plan du pog de Montségur, p. 496, et « barbacane de l'Est », plan du castrum de Montségur, p. 497.



*Contrebas
oriental
de la surface
des fouilles.*

*En haut :
le mur n° 1.*

*En dessous :
le mur
d'enceinte
(mur n° 2).*



Durant les fouilles.
Les bénévoles en pleine action pour dégager et explorer le terrain.

Aspect de l'endroit,
une fois le travail achevé.

Août 1985.

Avant-terrain oriental situé dans le contrebas de la construction n°1

Compris entre l'aire des habitats et les vestiges du mur d'enceinte, il correspond à une partie de ce qui pouvait être une lice, à la périphérie de l'espace occupé par les habitants. L'œil regarde vers le Sud-Ouest, en direction du mur n°9.

En haut à gauche sur les deux photos, on voit l'angle nord du mur est de la construction n°1, également visible ci-contre page gauche.

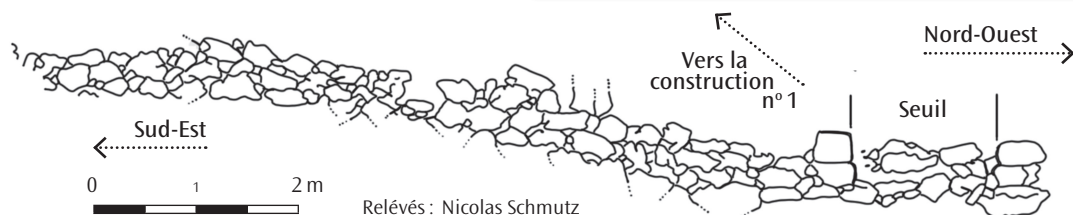


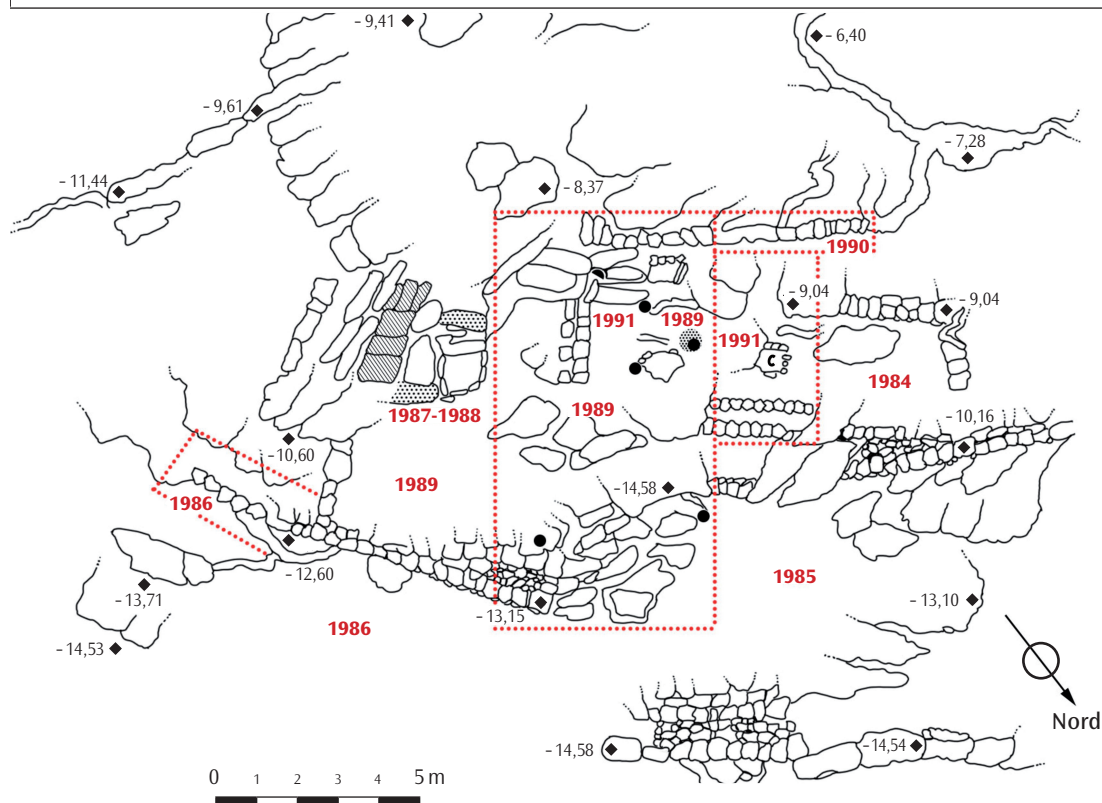
Ci-dessous.

Août 1997.

Partie sud-est du mur d'enceinte.

Relevé pierre à pierre des témoignages subsistants.





◆ -13,10 Altitude, exprimée en mètre,
définie d'après la borne IGN (1 207 m) placée en contrebas
du mur ouest du château actuel, et qui a servi de niveau 0.

Relévés et plan : Yvan Aubry et René Bouschet (Octobre 1993)

*Habitats est.
Répartition annuelle des aires de fouilles.*

Cohabiter et composer avec la roche

Les huit opérations de fouilles effectuées de 1984 à 1991 – à raison d’une intervention durant la première quinzaine du mois d’août –, ont interrogé une surface de 260 m², comprise entre la limite nord de la zone rocheuse sud et les ruines du mur d’enceinte (numéroté 2) situé en contrebas. Elles ont livré de nombreux témoignages qui attestent la présence d’une ancienne installation humaine ; s’y trouvent divers objets liés à la vie civile et militaire, quatre foyers ou aires à feu, et dix murs construits en pierre sèche et considérablement affaiblis ; ils ont quand même pu aider à estimer le contour de deux bâtiments attenants, aménagés en terrasse et bien sûr tout à fait occultés et inconnus jusque-là. Sur le plan d’ensemble (p. 168-169), les foyers sont indiqués par les lettres A, B, C, D, les murs par les numéros 3 à 12 ; les bâtiments sont désignés construction n° 1 et construction n° 2.

Le parti que les bâtisseurs ont su tirer d’un milieu difficile

À l’instar des structures bâties sur la pente nord, les constructeurs ont ici aussi tiré parti du milieu rocheux ; pour asseoir les murs, ils ont aplani la roche ou utilisé ses plats naturels, et parfois comblé ses creux avec de petits éclats rocheux pour créer un niveau plan. Les parements viennent s’appuyer contre des émergences ; celles-ci, de temps à autre, se substituent aux murs tant en longueur qu’en hauteur.

Cette technique de construction est visible en divers points ; citons-en quelques-uns à titre d’exemple.

- **Les émergences** situées entre l’extrémité nord du mur n° 1 et celles du mur n° 9, orientée Sud-Est : elles portent les restes d’un parement à l’origine lié en continu avec le mur n° 10, mais aujourd’hui désorganisé¹.
- **Le substrat rocheux** qui sert d’appui et d’assise aux murs n° 3 et 4 ; il comporte un creux naturel qui fut colmaté par un apport intentionnel de pierres bien calées, et amené à la hauteur d’une émergence pour compléter l’assise.
- **Le mur n° 5**, appuyé de chaque côté contre une émergence.

1. Le mur n° 10 ne comprend plus qu’un rang de pierres. Les éléments constitutifs du parement ont, à l’évidence, chuté dans le contrebas ; de plus, il ne faut pas exclure que certaines pierres aient pu être réutilisées pour la construction de l’actuel château. À l’origine, ce parement venait s’ajouter à la hauteur des émergences pour contribuer à faire barrage ; il avait près de trois mètres de longueur, et s’incurvait pour rejoindre le mur n° 9, dont la base est comprise entre deux émergences.

Deux constructions gagnées sur les contraintes de la roche

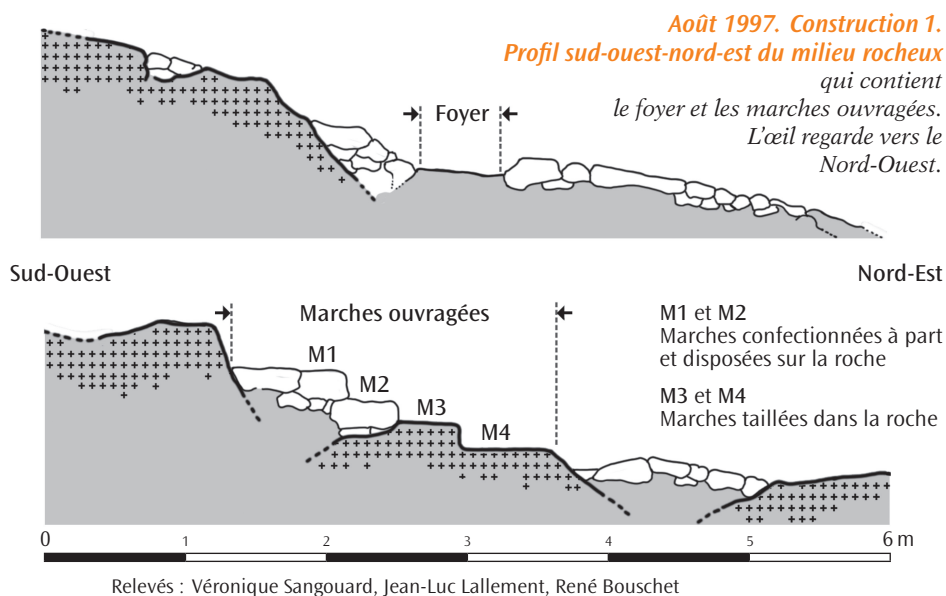
La construction n°1

Le périmètre de la construction n°1 est en partie défini par le mur n°1 – qui est un ouvrage de soutènement –, puis les murs n°11, 12 et 6 ; ce dernier, mitoyen, sépare les constructions n°1 et 2. Le côté sud, en l'absence de parement, est malaisé à déterminer ; il est suggéré par des aplanissements de la roche qui paraissent susceptibles de recevoir un parement maçonné ou en menuiserie, disposé dans le prolongement du mur n°3 et éventuellement muni d'une entrée.

Au cours de la fouille, la lecture stratigraphique* souvent rencontrée est constituée de la façon suivante.

- Dépôt humifère et végétation arbustive.
- Couche de terre parfois argileuse, en général de vingt à trente centimètres d'épaisseur. Elle enferme des blocs issus des parements, des pierres et des éclats de roches calcaires, la plus grande partie des objets et, par-ci par-là, des éclats d'argile brune parsemée de particules de charbon de bois.
- Roche-mère calcaire.

Le mobilier archéologique a glissé vers le contrebas. Cette transformation, déjà rencontrée au cours des fouilles effectuées sur la pente nord, est le résultat de l'action des agents atmosphériques favorisée par la déclivité de la pente : elle a occasionné vers l'aval le glissement progressif et érosif des éléments constitutifs du sol d'occupation. Toutefois, la fouille a indiqué que



ce sol d'occupation est resté évoqué par la présence d'émergences aplanies (mentionnées E) – dont le plat indiquerait le niveau – et, d'autre part, par un lit de fins éclats rocheux (mentionné F) qui subsistait sur presque 1 m², mis pour combler un creux de la roche-mère.

Une trouvaille inattendue

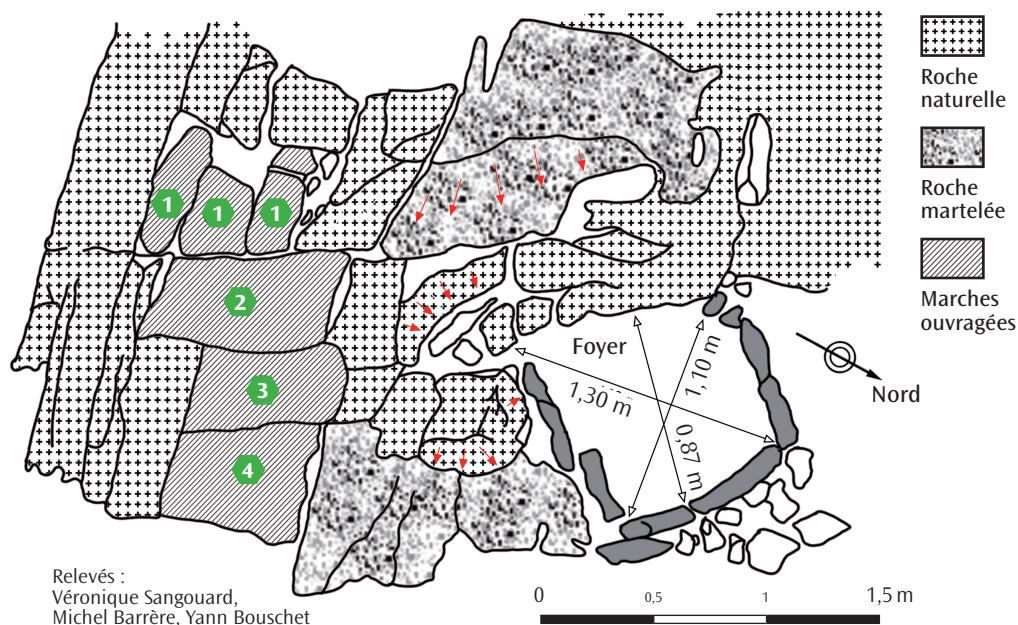
Le foyer mis au jour en août 1987

L'amoncellement qui a résulté du glissement des éléments composant le sol a totalement recouvert un foyer (mentionné A) sans l'endommager, et permis ainsi de le protéger; il est construit à l'aplomb d'une émergence rocheuse qui constitue son côté sud et a contribué aussi à sa protection.

Ce foyer est quadrangulaire, de type ouvert et établi au niveau du sol. Onze pierres posées de chant, aux formes irrégulières et de calibres différents, limitent ses autres côtés; certaines, quelque peu parallélépipédiques, suggèrent une recherche d'unité dans le choix des éléments pour réaliser le cadre. Ce cadre enferme une sole faite d'une argile qui nous est apparue assez durcie.



*Août 1988. Construction 1.
Les marches ouvragées et le foyer.*



L'ensemble présente un aspect homogène. Le côté sud-est du foyer voisine avec un très court escalier fait de quatre marches en pierre calcaire ; deux, mentionnées M1 (marche constituée de trois éléments) et M2, ont été confectionnées et disposées sur la roche ; les deux autres, M3 et M4, taillées à même le substrat rocheux.

Deux études sont venues compléter la recherche

Étude archéomagnétique

Avant de procéder à la fouille de la sole, treize échantillons y ont été prélevés² dans l'intention de tenter une datation de la structure par la méthode archéomagnétique ; ils ont été confiés au Laboratoire de géomagnétisme du Parc Saint-Maur à Saint-Maur-des-Fossés dans le Val-de-Marne. Mais les racines d'un important arbuste de buis qui a poussé sur l'amoncellement ont endommagé la sole, empêchant toute réponse positive. (Lire les résultats de l'analyse, p. xx-xx.)

Étude anthracologique

La fouille de la sole a révélé la présence de neuf petits galets d'hématite disséminés, et celle de nombreux morceaux de charbon de bois, plus ou moins menus. Afin de connaître les essences apportées pour la combustion, quatre-vingt-trois ont été confiés au Laboratoire de paléobotanique de Montpellier, dans l'Hérault. L'étude³ a identifié six essences différentes, toutes caractéristiques de la région.

Stratigraphie *	Éléments présents (suivis du nombre de morceaux)	1 64 morceaux, inventoriés 9-52-88			
		Prélevés un peu en-dessous de la surface de la sole.			
		Arbousier 2	Bruyère 1	Buis 55	
		Frêne 1	Hêtre 1	Noisetier 1	
		Écorce 1	Nœud de bois 2 morceaux		
		Signalons qu'à la même hauteur gisaient deux fragments de tiges en fer (clous à bois ? fers de trait ?) et un petit fragment de céramique à pâte grise.			
Stratigraphie *	Éléments présents	2 19 morceaux, inventoriés 8-52-88			
		Prélevés 3 à 4 cm en dessous des morceaux précédents.			
		Bruyère 8	Buis 1	Hêtre 9	Noisetier 1

2. Prélèvements effectués par Jean-Emmanuel Guilbaut, archéologue et ingénieur d'études, ayant pour domaines de compétences l'archéométrie et le patrimoine minier.

Lire à ce sujet : « Prélèvements archéomagnétiques d'un foyer », dans le catalogue de l'exposition *Archéologie et vie quotidienne aux XIII^e et XIV^e siècles en Midi-Pyrénées*, musée des Augustins, mars-mai 1990, p. 127-128.

3. Étude réalisée par Aline Durand, Laboratoire de paléobotanique dirigé par Jean-Louis Vernet, Université des sciences et techniques du Languedoc, à Montpellier.



Habitats est. Construction 1. Foyer A.

Encadrement de pierres posées de chant, enfermant une sole d'argile indurée.

Foyer A. Prélèvement d'échantillons de la sole.

1 Façonnage des échantillons dans des moules en aluminium (métal non magnétique, afin de ne pas troubler l'analyse).



2 Mise à niveau des moules à l'aide d'un niveau à bulle.



3 Remplissage des moules avec du plâtre.



4 La flèche indique la direction du Nord magnétique.



*Habitats est.
Construction 1.
Foyer A.
La fouille de
la sole
et en cours.*



*À l'issue de la
fouille,
la roche-mère
calcaire est mise
à découvert.*

Le résultat de cette étude laisse entendre que la sole a peut-être connu une recharge en argile. Trois autres renseignements liés à l'aménagement de la structure ont été transmis.

La sole reposait sur un bourrage anthropique constitué de petits éclats rocheux noyés dans une couche d'argile brune, le tout couvrant la roche-mère.

Épaisseur de la sole. Selon les irrégularités de la roche, l'épaisseur de la sole variait globalement entre 5 cm et 10 cm.

La hauteur totale de la structure, calculée à partir de la roche-mère et en tenant compte du calibre des pierres, évoluait entre 15 cm et 27-28 cm.

S'agissant de la fonction (artisanale ? culinaire ?) de ce foyer, la fouille n'a pas donné de réponse.

Une mesure conservatoire

Une reproduction de la structure de la sole, obtenue par moulage⁴, et accompagnée de ses propres pierres d'encadrement, a fait son entrée au musée archéologique en octobre 1989.

4. Heureuse initiative proposée par quatre participants : Jean-Philippe Barthe, Yann Bouschet, Véronique Sangouard et Damien Touvet. Avec méthode et attention, ils ont réalisé eux-mêmes le moulage.

Compte rendu de l'étude archéomagnétique effectuée sur le foyer aménagé du *pog* à Montségur (Ariège)

- Archéologue : André Czeski.
- Prélèvements effectués par Jean-Emmanuel Guilbaut :
 - 13 échantillons orientés *in situ*, prélevés sur le foyer.
 - Aspect général : argile bien cuite, nombreuses fissures produites probablement par les racines d'un buis (dossier établi par J.-E. Guilbaut).
- Datation archéologique : première moitié du XIII^e ou milieu du XIII^e.

Résultats de l'étude archéomagnétique

Mots clés	CMT Champ magnétique terrestre.
ATR	Aimantation thermorémanente – acquise au moment du dernier fonctionnement du foyer, pendant le refroidissement, dans le CMT de l'époque.
ARV	Aimantation rémanente visqueuse – acquise au laboratoire à la température ambiante, dans le CMT actuel.
ARI	Aimantation rémanente isotherme – acquise à la température normale, par l'action d'un champ magnétique très fort qui agit pendant un temps très court.

Les directions individuelles d'aimantation rémanente des échantillons prélevés, déterminées par le couple de valeurs D_{ATR}-I_{ATR}, sont présentées dans les deux dernières colonnes du tableau joint [voir p. 182]. Dans les autres colonnes on trouve :

- **Déclinaison locale** : déclinaison du CMT actuel au lieu de prélèvement.
- **Coefficient de traînage** : rapport ARV/ATR.
- **Déclinaison ARV** : déclinaison magnétique de l'ARV acquise par chaque échantillon.
- **Inclinaison ARV** : inclinaison magnétique de l'ARV acquise par chaque échantillon.
- **Moment ATR** : intensité de l'ATR de chaque échantillon.

À première vue, il apparaît que les directions individuelles d'ATR sont très dispersées, atteignant des différences ~26° en inclinaison, et ~24° en déclinaison. Bien que les coefficients de traînage magnétique ne soient pas négligeables, cette dispersion ne peut pas être expliquée par une ARV qui se serait superposée à l'aimantation thermorémanente initiale.

Elle pourrait être due :

- ① soit à un coup de foudre qui serait tombé sur le foyer – hypothèse étayée par un moment d'ATR très fort pour un foyer domestique, qui laisserait supposer qu'une ARI s'est superposée à l'ATR initiale ;
- ② soit au déplacement des différentes parties de la structure, ultérieurement à la dernière cuisson, suite à la pousse de racines dans le voisinage (« buis à proximité », dossier J.-E. Guilbaut).

Afin de vérifier une éventuelle perturbation par la foudre (ARI), une désaimantation par champs alternatifs croissants jusqu'à 300 Oe a été essayée sur tout l'échantillonnage ; il a été constaté :

- une évolution rapide, complètement au hasard, des directions individuelles d'ATR ;
- une diminution des intensités d'ATR à un niveau tel que la poursuite de l'action des champs alternatifs est devenue impossible.

Conclusion

L'étude archéomagnétique, effectuée sur le foyer aménagé du *pog* à Montségur, a révélé que celui-ci faisait partie

➤ des structures à très forte dispersion des directions individuelles d'ATR, à aimantation assez forte et évoluant par action des champs alternatifs. Si l'aimantation avait été faible, une telle situation aurait été celle rencontrée habituellement sur les terres cuites qui n'ont pas été fortement chauffées (sols brûlés par incinération, foyers domestiques). Comme elle est assez forte (10^{-1} u.e.m. à 1 u.e.m.), et que l'hypothèse d'une perturbation par la foudre ait été éliminée, la dispersion des directions

individuelles d'ATR doit être attribuée au déplacement des différentes parties constituantes du foyer, *ultérieurement à la dernière chauffe*, provoquée par la pousse des racines d'un arbre à proximité. Une direction moyenne d'aimantation thermorémanente pour le foyer, calculée statistiquement, serait affectée d'erreurs importantes et, de ce fait, n'aurait aucune signification. C'est le cas typique d'une structure qui n'est plus « en place », par conséquent inutilisable en archéomagnétisme.

Échantillon	Déclinaison locale	Coefficient traînage	Déclinaison ARV	Inclinaison ARV	Moment ATR	Déclinaison ATR	Inclinaison ATR
1	-2,85	6,96	-3,55	60,96	10,77	7,68	47,76
2	-2,08	5,17	5,67	61,76	36,72	12,64	42,65
3	-0,20	5,87	3,49	65,53	24,39	16,21	40,93
4	-1,08	6,52	-1,57	63,30	20,52	2,64	42,96
5	-1,60	3,54	5,29	64,18	40,76	16,19	50,31
6	-1,60	5,13	0,92	62,47	14,94	7,50	49,85
7	-1,60	2,67	-5,51	60,05	95,05	12,09	65,82
8	-1,60	3,76	-2,59	63,02	57,42	8,27	59,81
9	-1,60	3,10	-0,76	60,84	145,96	8,39	44,74
10	-1,60	3,46	-8,20	61,20	51,94	10,01	51,32
11	-1,60	3,59	-0,35	61,98	32,95	-7,38	58,81
12	-1,60	10,24	1,50	61,82	11,67	-7,58	67,32
13	-1,60	4,06	20,99	61,09	47,49	2,12	53,86

La construction n° 2

La construction n° 2 a une longueur et une largeur estimées à 8,50 m et 4,70 m. Elle est délimitée par les murs n° 6, 3, 4, 5, 8 et 7. La fouille a livré une lecture stratigraphique* identique à celle qui a été établie pour la construction n° 1, mais sur un sol plus incliné vers l'aval. L'inclinaison commence dès les murs n° 3 et 4, et donne à penser que l'intérieur comportait deux niveaux ; leur séparation est malaisée à discerner, car le glissement des éléments constitutifs du sol en a effacé les traces.

S'agissant du moyen d'accéder à la construction n° 2, la réponse peut se trouver dans l'intervalle (mentionné G) qui sépare l'extrémité nord du mur n° 5 et le parement du mur n° 8, là où trois pierres présentant une face plate, posées à plat, parallèles et échelonnées, suggèrent l'idée d'un court emmarchement de 0,88 m de large, vers lequel pouvait conduire un possible cheminement (mentionné H), venant de l'Ouest.

Trois foyers mis au jour

La truelle des fouilleurs a mis en évidence trois foyers, tous en état de dégradation prononcée ; ils sont mentionnés B, C et D.

Comme le foyer A découvert dans la construction n° 1, ils sont de type ouvert et possèdent une sole constituée d'argile, de teinte beige ; l'épaisseur variait globalement de 2 cm jusqu'à 4 à 5 cm. Les soles des foyers C et D



Habitats est. Construction n° 2. En avant-plan, le mur 3. Dans son prolongement, le mur 4, au-delà du rocher (voir le plan, p. 167).



Habitats est. Construction n° 2.
L'emplacement des trois foyers
est indiqué par les jalons.

Foyer B au centre, foyer C à
gauche, et foyer D à droite.

Foyer B	52 cm × 52 cm × 52 cm × 64 cm.
Foyer C	70 cm × 42 cm × 89 cm × 52 cm. Son côté sud-est est à l'aplomb d'une émergence.
Foyer D	45 cm × 23 cm × 26 cm.

Habitats est.

Intérieur de la construction n° 2.

▼ Plusieurs boulets entiers ou fragmentés
ont été mis au jour durant les fouilles.
Les jalons indiquent l'emplacement
des boulets 83 (en avant) et 84 (à l'arrière).
Voir p. 167 le plan de situation.



▲ Sous le boulet 84,
gisaient différents
tessons de céramique
appartenant à la
même marmite.
Une reconstitution
partielle a pu en
être réalisée. Voir les
précisions, p. xxx-xxx.





Habitats est. Construction n° 2.

Le foyer B.

(Le chiffre 4 est le numéro par lequel il est désigné dans le rapport de fouilles annuel.)

La flèche blanche au fond du dégagement indique la découverte d'un **fragment de pot en céramique inventorié S2 268 91** (voir aussi p. 177) sous le support pierreux de la sole.

demeuraient encore fermes en comparaison de celle du foyer B qui s'est présentée plutôt fine, presque poudreuse. Leur périmètre quelque peu quadrangulaire est de moindre dimension par rapport à celui du foyer A.

Quelques pierrettes restées encore disposées au bord de leur sole (beaucoup ont probablement disparu) donnent l'idée que les foyers étaient complètement entourés d'un cadre constitué d'éléments pierreux ; mais la dégradation ne permet pas de l'affirmer. Peut-être à cause de la disparition de quelques pierres d'encadrement, la sole du foyer D a montré un glissement vers l'aval ; il eut pour effet de modifier son contour. La constitution de leur assise est similaire à celle du foyer A ; elle fut particulièrement remarquée sous la sole du foyer D.

La fonction de ces trois foyers n'a pu être déterminée ; la fouille à ce sujet est restée muette.



En marge des constructions



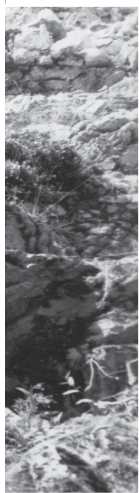
*Habitats est. Le 9 août 1996.
Vestiges du mur d'enceinte.
L'œil regarde vers le Sud-Ouest.*

Le mur d'enceinte ruiné (mur n° 2) situé dans le proche contrebas

La présence du mur n°2, rendue plus visible grâce aux résultats de la fouille d'août 1985, a motivé ensuite des activités de prospection qui se sont déroulées en août 1996, 1997 et 1999⁵ ; elles avaient pour but de repérer, vers le Sud-Est et l'Ouest, la suite de l'alignement du parement, afin de déterminer sa longueur totale et ses extrémités.

Effectuées au possible, les recherches ont enregistré une distance de 87 mètres environ ; elle commence dès la dépression rocheuse qui regarde la base extérieure de la limite sud-est de la surface générale des fouilles, et se termine à proximité de la pente qui fait face à la porte nord du château actuel.

5. Ont participé à ces recherches : Jean-Pierre Balssa, Jean-Philippe Barthe, Régine Bouschet, André Czeski, Élisabeth Meyrieux, Stéphane Monié, Christian Piquemal, Muriel Quintin, Éric Robert, Michel Sabatier, Véronique Sangouard et Nicolas Schmutz.



Habitats est.

Le mur

d'enceinte (mur n° 2)

*en contrebas du mur n° 1
(construction n° 1).*

L'œil regarde

vers le Sud-Est.

En bas au centre, état

du terrain avant la

découverte du seuil.

Le seuil

une fois dégagé.

Il est aménagé dans

le parement du mur

d'enceinte,

à la base du mur n° 1.



Les témoignages subsistants sont, le plus souvent, soit quelques blocs encore assemblés, posés sur la roche-mère et parfois appuyés contre des émergences ; soit quelques pierres d'assise remarquées entre autres vers le Sud-Est. Par endroits, le parement a complètement disparu.

La découverte d'un seuil :

une précieuse information sur l'accès aux constructions

Les résultats des repérages d'août 1997 ont révélé la présence d'un seuil, totalement ignoré jusque-là ; il est situé en contrebas et à 3,60 m de la base nord du mur n°1. Bien délimité de chaque côté par quelques blocs restés superposés qui font usage de montants, et précédé d'une marche faite de pierres alignées et posées sur la roche-mère, il interrompt le parement sur une largeur de 1,50 m.

Cette découverte apporte un élément de réponse relatif à l'accès aux constructions ; en l'état actuel de la recherche, elle conclut à penser que nous sommes en présence de l'ultime porte d'entrée dont le franchissement permettait, en venant du versant oriental, d'accéder aux constructions du castrum bâties sur les abords est du plateau sommital.

Bien sûr, ce passage fut emprunté par les habitants du castrum ; il le fut aussi, à n'en pas douter, par les soldats de l'armée croisée, vainqueurs des combats décisifs de février 1244.

Le mobilier archéologique des habitats est (chantier I)

Cet inventaire est le résultat intégral des fouilles réalisées de 1984 à 1991 sur le chantier des habitats est. Il se compose de **4381** témoins qui se répartissent de la façon suivante.

3 373 tessons de céramique.	9 éléments de matériaux de construction.
6 objets en céramique autres que récipients.	1 fragment de terre cuite indéterminé.
696 ossements fauniques.	4 scories de foyers métallurgiques.
238 objets métalliques.	9 galets de roche ferrière.
2 fragments de verre.	2 fragments de roche calcaire marqués d'empreintes de fossiles d'huîtres.
6 pièces de monnaie.	
35 objets lithiques.	

Ce mobilier est similaire à celui qui a été découvert sur les autres chantiers de fouilles étudiés sur le *pog*.

* * *

Avant d'entrer dans le détail de l'inventaire, trois explications s'imposent.

① Tous ces objets ont reçu un numéro d'inventaire.

D'une manière générale, et sauf cas particulier, le numérotage du mobilier comprend les éléments suivants.

- En tête, la **lettre S**, accompagnée du **chiffre 2**, signifie : **secteur 2**.
- Suit un nombre qui indique la place de l'objet dans l'inventaire.
- Deux autres chiffres, placés à la suite, en troisième position, mentionnent l'année de la fouille.

Exemples : *Tessons de céramique* : S2-446-87, S2-340-89, etc.

Objets autres que céramique : 49-S2-86, 3-S2-90, etc.

② Emplacements des découvertes (Voir p. xxx la répartition annuelle des aires de fouilles.)

Année 1984	Côté ouest de la construction n° 2.
Année 1985	Dans l'espace qui sépare le mur n° 9 du mur n° 2.
Année 1986	Dans l'espace situé dans le contrebas immédiat du mur n° 1.
En 87, 88, 89	Construction n° 1.
Année 1990	Construction n° 2.
Année 1991	Construction n° 2 et dans le contrebas nord du mur n° 10.

③ Sauf mention contraire, les dimensions sont données en centimètres.

* * *

I

La céramique

La céramique comprend 3 373 tessons et pèse 23,51 kg. Les fragments de panses de récipients prédominent.

L'examen de cet ensemble, qui a retenu 3 350 témoins propres à être classés dans une chronologie déterminée, a mis en évidence quatre périodes dans l'occupation effective du *pog* : préhistorique, protohistorique, gallo-romaine (Bas-Empire) et médiévale (XIII^e siècle).

Les 23 tessons restants sont indéterminés, difficiles à classer. Au cours de l'observation attentive de chaque tesson, des témoins représentatifs d'un élément constitutif d'un récipient – autres que de simples fragments de panse –, tels que fond, lèvre, carène*, bec verseur, anse, ou décorés d'un motif, ont fait l'objet d'une attention particulière.

Période pré- ou protohistorique

L'état très fragmentaire des tessons n'a pas permis de reconstituer – même partiellement – un récipient, ni d'opter pour l'une des périodes ou l'autre.

33 tessons (0,236 kg)

MISE AU JOUR

Un en 1984, deux en 1985, un en 1986, trois en 1987, un en 1988, dix en 1989, onze en 1990 et quatre en 1991.

- L'épaisseur de la paroi des tessons est comprise entre 4 et 9 mm.
- La pâte est non tournée. Le dégraissant, constitué de nombreux grains proéminents de taille moyenne (grosseur d'environ 1 mm, ou de taille supérieure à 1 mm parfois), donne un toucher granuleux.
- Les deux parois ont généralement une teinte allant du beige au gris sombre.

Quatre tessons ont une particularité.

Sauf mention contraire,
dimensions en centimètre

S2-229-85	Bord de lèvre. Teinte beige nuancée de gris sur les deux parois.	Épaisseur : 0,6 à 0,7
S2-394-90	Fragment avec un angle un peu vif. Carène* ? Teinte beige nuancée de gris.	Épaisseur : 1
S2-12-91	Fragment avec un angle un peu vif. Carène* ? Teinte beige nuancée de gris. Tesson similaire au précédent.	Épaisseur : 1
S2-282-91	Fragment épais de panse qui a conservé une partie du fond. La paroi interne est grisâtre ; l'opposée, beige nuancée de gris.	Épaisseur : 0,8 à 1 Épaisseur du contact de la base avec le fond : 1,2

Période gallo-romaine (Bas-Empire)

66 tessons (0,345 kg)

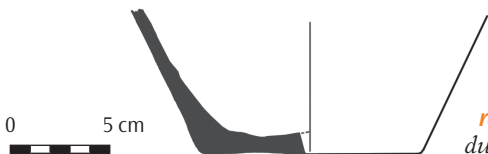
MISE AU JOUR Trois en 1984, quatorze en 1985, quinze en 1986, cinq en 1987, quatorze en 1989, onze en 1990 et quatre en 1991.

- Ces tessons sont très fragiles (certains ont une épaisseur de 0,2 cm).
- La pâte est fine et le dégraissant est constitué de grains dont la grosseur est très petite, inférieure à 0,1 cm. Le toucher laisse une trace poudreuse et fine sur les doigts.
- Trois teintes de pâte sont présentes : grisâtre clair, orangé clair et beige clair.

Seize tessons possèdent une particularité qui mérite d'être relevée.

	Bord de lèvre : 3	Sauf mention contraire, dimensions en centimètre
S2-97-85	Bord de lèvre. Teinte beige sur les deux parois. La lèvre a un profil arrondi.	Épaisseur – de la lèvre : 0,5 – du tesson : 0,3 Ouverture du récipient Diamètre : 7 ou 8
S2-207-85	Bord de lèvre. Teinte beige sur les deux parois. La lèvre a un profil ovalisé. Le bord est déjeté et le coude engendre un méplat de 0,8 de large sur le dessus du bord.	Épaisseur – de la lèvre : 0,5 – du tesson : 0,4 Ouverture du récipient Diamètre estimé : 6
S2-689-89	Bord de lèvre. Teinte beige clair sur les deux parois. Le bord est droit et la lèvre a un profil arrondi.	Épaisseur – de la lèvre : 0,5 – du tesson : 0,1 à 0,4 Ouverture du récipient Diamètre estimé : 3 ou 3,6
	Départ d'anse et anse : 4	
S2-39-85	Départ d'anse de type rubané. Teinte beige clair.	Longueur : 4 Largeur : 1,8 et 4,3 Épaisseur : 1,1
S2-48-85	Fragment d'anse de type rubané. Teinte beige clair.	Longueur : 6,5 Largeur : 3,3 Épaisseur : 1,1
S2-49-85	Fragment d'anse de type rubané. Teinte beige clair.	Longueur : 4,7 Largeur : 3,3 Épaisseur : 1,1
S2-113-86	Moitié d'anse de type rubané. La cassure s'est produite dans le sens de la largeur. Teinte beige clair, nuancée d'orangé.	Longueur : 3,3 Largeur : 2 et 2,3 Épaisseur : 1,1

Stries : 5		Sauf mention contraire, dimensions en centimètre	
Il s'agit de stries de tournage remarquées sur les parois internes de cinq tessons, tous ont une teinte beige clair.			
S2-83-85	Épaisseur : 0,5 à 0,7	S2-110-86	Épaisseur : 0,2 à 0,4
S2-84-85	Épaisseur : 0,6	S2-A-90	Épaisseur : 0,3 à 0,5
		S2-B-90	Épaisseur : 0,4 à 0,7

Fond : 2		
S2-115-85	Bas de panse à profil extérieur oblique. Il est constitué d'un fond plat avec un plan de pose discoïdal qui forme le pied du récipient. Les parois et le fond ont la même teinte grisâtre clair. Au revers du fond, un fin sillon peu perceptible gravé en arc de cercle à 0,6-0,7 cm du bord, épouse l'arrondi du plan de pose. Le profil du contact entre le pied et la panse est adouci.	Longueur : 3,6 Largeur : 2,4 Hauteur : 1,8 Épaisseur du fond : 0,9 Plan de pose Diamètre estimé : 6 à 8
S2-268-91	Bas de panse à profil extérieur oblique et rectiligne. Il est constitué d'un fond plat avec un plan de pose discoïdal qui forme le pied du récipient. Les parois et le fond ont la même teinte beige clair. Des stries de tournage, similaires à celles rencontrées sur les tessons S2-83-85 et S2-84-85, sillonnent la paroi interne, créant deux sillons de 0,6-0,7 cm de largeur. Découvert à une trentaine de centimètres de profondeur sous le comblement qui a servi d'assise au foyer B. (Voir les photos, p. xxx.)	Longueur : 10,5 Largeur : 6,1 Hauteur : 5,4 Panse Épaisseur : 0,3 à 0,6 Contact entre pied et panse Épaisseur : 1,3 Fond Épaisseur : 0,9 Plan de pose Diamètre estimé : 9 à 10
		<i>Forme reconstituée du récipient.</i>

Indéterminés : 2		
En raison de leur état fragmentaire, la fonction de deux tessons n'a pu être précisée.		
S2-171-86	Très petit fragment dont une extrémité arrondie évoque la forme d'un bord de lèvres. Teinte grisâtre clair de part et d'autre.	Épaisseur : 0,5 Épaisseur de l'arrondi : 0,7
S2-674-89	Fragment d'anse de type rubané? L'objet accuse une légère courbure. Teinte grisâtre clair, nuancée de beige de part et d'autre.	Longueur : 3,5 Largeur : 1,8 et 2 Épaisseur : 0,7 à 0,9

*L'ensemble des témoins de céramique
livrés par les fouilles sur les
structures est (chantier 1) du castrum
regroupés par périodes historiques.*

Tessons
préhistoriques
ou protohistoriques
(Page 191)

Tessons médiévaux à pâte grise.
Première moitié du XIII^e siècle.
(Page 196)

La règle graduée (20 cm)
indique le diamètre intérieur
de la marmite
partiellement reconstituée.
(Page 202)

*À côté des deux petits ensembles de tessons
pré- ou protohistoriques pour l'un, gallo-romains pour le second,
tous les autres appartiennent au Moyen Âge
et sont constitués, pour l'essentiel, de céramique à pâte grise,
mis à part deux tessons de céramique vernissée.*

Tessons
gallo-romains.
(Page 192)

Chantier 1

La flèche désigne
les deux tessons vernissés
de la seconde
moitié du XIII^e siècle.
(Page 213)

Période médiévale

La céramique à pâte grise

3 248 tessons (21,886 kg)

■ Ces tessons sont tout à fait similaires à ceux de la même période, découverts en grande quantité sur les autres chantiers de fouilles engagés sur le *pog*, et prédominants par rapport aux tessons des deux périodes présentées plus haut (pré- ou proto-historique, p. 191, et gallo-romaine, p. 192-193), et aux tessons de céramique vernissée (voir plus loin, p. xxx).

■ Ils sont communément à pâte grise sur les deux parois, à dégraissant à grains fins associés parfois de grains un peu plus gros. Ils témoignent d'un type de céramique habituellement trouvé.

■ La teinte de la pâte est quelquefois beige pâle saumoné, ou blanchâtre-grisâtre, mais le plus souvent gris à gris foncé.

Ces 3 142 tessons se répartissent en trois groupes.

■ 2 838 simples morceaux de panse (14,210 kg).

Dans cet ensemble, 2 087 sont en état de petites brisures, de 1 cm² à 2,5 cm² de surface (6,100 kg). Cette situation fragmentaire peut paraître singulière, voire importante : elle donne à penser qu'elle peut résulter, en partie, d'une action anthropique pour produire du matériau de remblai ou d'apport à mettre dans une maçonnerie à bain de mortier de chaux.

■ 304 tessons identifiés comme éléments constitutifs d'un récipient (autres que simples fragments de panse)

- a. **Bords de lèvre.** 137 tessons
- b. **Becs.** 3 tessons
- c. **Décors.** 49 tessons
 - Cordon digital simple et pincé. 9 tessons
 - Cordon digital dont le dessus est orné d'impressions incisées. 20 tessons (+ 2 incertains)
 - Impressions incisées directement sur la paroi. 9 tessons
 - Sillons incisés et stries de tournage. 8 tessons (+ 1 incertain)
- d. **Anses et départs d'anses.** 45 tessons
- e. **Carènes*** (changements nets de la direction de la paroi de la panse). 69 tessons.
- f. **Fragment de couvercle ?** 1 tesson

■ 4 tessons autres que fragments de récipient

ATTENTION.
2838
+ 304
+ 4
= 3146
(pas 3142)

Les 304 éléments (autres que fragments de panse) constitutifs d'un récipient

Bords de lèvre : 137 tessons

- Ils ont été classés, approximativement, selon trois quantités.
 - 27 sont des brisures de 1 cm² à 2,5 cm² de surface – la même que celle des 2087 petites brisures de panse (voir page précédente).
 - 68 sont des fragments qui ont une surface de 2,5 cm² à 8 cm².
 - 42 ont une surface de 8 cm² à 20 cm², et plus pour certains.
- L'examen de chaque tesson a révélé trois sortes de profil de lèvre : aminci (28 tessons), aplati (11 tessons) et arrondi (98 tessons). Précisons que ce constat est à prendre avec prudence ; en effet, sur quelques tessons, l'état fragmentaire n'a pas joué en faveur d'un bon discernement ; ils présentaient d'un côté un profil plutôt arrondi, et de l'autre côté un profil avec un léger aplatissement.
- Dans la quantité, 34 bords de lèvres présentent un profil bien distinct : aminci (6), aplati (5) et arrondi (23).

■ Profil aminci : 6

Sauf mention contraire,
dimensions en centimètre

S2-85/84	Bord de lèvre. Teinte grise sur les deux parois. Dégraissant à grains fins et moyens.	Épaisseur : 0,5
S2-196/84	Bord de lèvre. Teinte grise sur les deux parois. Dégraissant à grains fins et moyens.	Épaisseur : de 0,5 à 0,6
S2-120-86	Bord de lèvre. Teinte grise sur les deux parois. Dégraissant à grains fins. Présence d'une strie de tournage sur la paroi externe, sous le bord.	Épaisseur : 0,4
S2-552-87	Bord de lèvre. Teinte grise sur les deux parois. Dégraissant à grains fins moyens et gros. Présence de nombreuses stries de tournage sur la paroi externe.	Épaisseur : de 0,4 à 0,5
S2-10-91	Bord de lèvre. Teinte beige sur les deux parois.	Épaisseur : 0,4
S2-120-91	Bord de lèvre. Teinte grise sur les deux parois. Dégraissant à grains fins.	Épaisseur : 0,4

■ Profil aplati : 5

S2-156-85	Bord de lèvre. Teinte grise sur les deux parois. Dégraissant à grains fins. Aplatissement oblique vers l'extérieur et légèrement saillant de la paroi.	Largeur du bord : 1,4 Épaisseur de l'aplatissement : 1
S2-23-86	Bord de lèvre. Teinte grise sur les deux parois. Dégraissant à grains fins. Aplatissement oblique vers l'extérieur et légèrement saillant de la paroi.	Largeur du bord : 0,8 Épaisseur de l'aplatissement : 0,7
S2-154-86	Bord de lèvre. Teinte grise nuancée de saumoné sur la paroi externe, grise sur la paroi opposée. Dégraissant à grains fins. Aplatissement oblique vers l'extérieur.	Largeur du bord : 1,2 Épaisseur de l'aplatissement : 1,1

S2-227-89	Bord de lèvre. Teinte grise sur les deux parois. Dégraissant à grains fins et moyens. Aplatissement oblique vers l'extérieur et légèrement saillant de la paroi.	Largeur du bord : 0,7 Épaisseur de l'aplatissement : 0,8
S2-340-89	Bord de lèvre. Teinte grise sur les deux parois. Dégraissant à grains fins. Aplatissement oblique vers l'extérieur. Un fin sillon circonférentiel parcourt le haut de la paroi interne.	Largeur du bord : 0,8 Épaisseur de l'aplatissement : 0,7

Profil arrondi : 23

Sauf mention contraire, dimensions en centimètre

La lèvre est en net surplomb de la paroi externe.		
S2-157/84	Bord de lèvre. Teinte blanchâtre sur les deux parois. Dégraissant à grains fins. Stries de tournage visibles sur la paroi externe.	Épaisseur du bord : 0,6 à 0,7
S2-163/84	Lèvre épaissie. Teinte blanchâtre sur les deux parois. Dégraissant à grains fins et moyens. Un sillon circonférentiel parcourt le haut de la paroi interne.	Épaisseur de la lèvre : 0,7
S2-240/84	Tesson raccordé avec le tesson S2-31-85. Teinte grise sur les deux parois. Dégraissant à grains fins et moyens. Deux incisions longues de 0,8 cm, alignées, obliques et parallèles, ornent la jonction extérieure du col avec la panse.	Épaisseur de la lèvre : 0,6
S2-265/84	Lèvre épaissie, teinte gris foncé sur les deux parois. Dégraissant à grains fins et moyens. Traces de carbonisation sur la paroi externe.	Épaisseur de la lèvre : 0,8
S2-286/84	Tesson raccordé avec le tesson S2-47-85. Teinte blanchâtre sur les deux parois. Dégraissant à grains fins et moyens. Stries de tournage apparentes de chaque côté du col avec la panse.	Épaisseur de la lèvre : 0,7
S2-A-87 et S2-B-87	Deux tessons raccordés qui permettent d'estimer le diamètre de l'ouverture du récipient : 16 ou 17 cm. Teinte gris foncé sur les deux parois. Dégraissant à grains fins et moyens. Le bord est nettement déjeté par rapport à la paroi externe et sa dérivation forme un plat de 1,5 cm de largeur. Des stries de tournage sont apparentes sur la paroi externe, maculée de traces de carbonisation.	Épaisseur – de la lèvre : 0,6 – de la panse : 0,8 à 0,9
S2-446-87	Tesson raccordé avec 5 autres tessons trouvés en 1987. Teinte gris foncé sur les deux parois. Dégraissant à grains fins. Le bord est nettement déjeté par rapport à la paroi externe et sa dérivation forme un méplat incurvé de 2,2 cm de largeur.	Épaisseur de la lèvre : 0,8

S2-454-87	Bord de lèvre. Teinte grise sur les deux parois. Dégraissant à grains fins, moyens et gros.	Épaisseur de la lèvre : 0,7
S2-482-87	Bord de lèvre. Teinte grise sur les deux parois. Dégraissant à grains fins et moyens. Des stries de tournage sont apparentes sur la paroi interne. La paroi externe porte un décor incisé – partiellement amputé par le brisement – en forme de deux traits croisés.	Épaisseur de la lèvre : 0,7 Diamètre du récipient : 15 ou 16
S2-38-88	Bord de lèvre. Teinte grise sur les deux parois. Dégraissant à grains fins et moyens.	Épaisseur de la lèvre : 0,7
S2-45-89	Bord de lèvre. Teinte blanchâtre sur les deux parois. Dégraissant à grains fins. Un fin bourrelet circconférentiel parcourt le contact extérieur du col avec la panse.	Épaisseur de la lèvre : 0,6
S2-369-89	Bord de lèvre. Teinte grise sur la paroi externe, grisâtre sur la paroi interne : celle-ci est parcourue de quelques fines stries de tournage. Dégraissant à grains fins.	Épaisseur de la lèvre : 0,7
S2-740-89	Bord de lèvre. Teinte grise sur les deux parois. Dégraissant à grains fins et moyens. Le col déjeté accuse aussi une inflexion vers la paroi externe. L’empreinte du départ d’une anse paraît révélée par un brisement de la pâte.	Épaisseur de la lèvre : 0,7
S2-757-89	Bord de lèvre. Teinte gris foncé sur les deux parois. Dégraissant à grains fins et moyens. Quelques stries de tournage sont perceptibles sur la paroi externe.	Épaisseur de la lèvre : 0,6
S2-809-89	Bord de lèvre. Teinte gris foncé sur les deux parois. Dégraissant à grains fins. Le col porte des traces de carbonisation ; très déjeté et légèrement fléchi vers la paroi, il compose un méplat intérieur de 1,8 cm de largeur.	Épaisseur de la lèvre : 0,6
S2-21-90	Bord de lèvre. Teinte blanchâtre sur les deux parois. Dégraissant à grains fins et moyens. Un alignement d’impressions marquées sur un cordon vertical, rapporté et en manière d’arc de cercle, orne la paroi externe à 1,1 cm du contact de col avec la panse.	Épaisseur de la lèvre : 0,6
S2-22-90	Bord de lèvre. Teinte blanchâtre sur les deux parois. Dégraissant à grains fins.	Épaisseur de la lèvre : 0,7
S2-13-91	Bord de lèvre. Teinte grisâtre sur les deux parois. Dégraissant à grains fins et moyens. Stries de tournage perceptibles sur la paroi externe. Le contact du col avec la panse est épaissi : 1 cm.	Épaisseur de la lèvre : 0,6

S2-35-91	Bord de lèvre. Teinte grisâtre sur les deux parois. Dégraissant à grains fins et moyens. Stries de tournage, perceptibles sur la paroi externe. Le contact du bord avec la panse est épaissi : 1 cm. Tesson similaire au S2-13-91.	Épaisseur de la lèvre : 0,6
S2-90-91	Bord de lèvre. Teinte grisâtre foncé sur la paroi externe, maculée de traces de carbonisation, grisâtre nuancé de saumoné sur la paroi opposée. Dégraissant à grains fins et moyens. La lèvre et le bord sont maculés de fortes traces de carbonisation.	Épaisseur de la lèvre : 0,7
S2-105-91	Bord de lèvre. Teinte blanchâtre sur les deux parois. Dégraissant à grains fins et moyens. Stries de tournage visibles sur le dessus du bord, et au contact extérieur du col avec la panse.	Épaisseur de la lèvre : 0,6
S2-217-91	Bord de lèvre. Teinte grisâtre sur les deux parois. Dégraissant à grains fins et moyens. Le contact du bord avec la panse est épaissi : 1,1 cm. Tesson similaire au S2-13-91 et au S2-35-91 : tous trois peuvent provenir d'un même récipient.	Épaisseur de la lèvre : 0,6

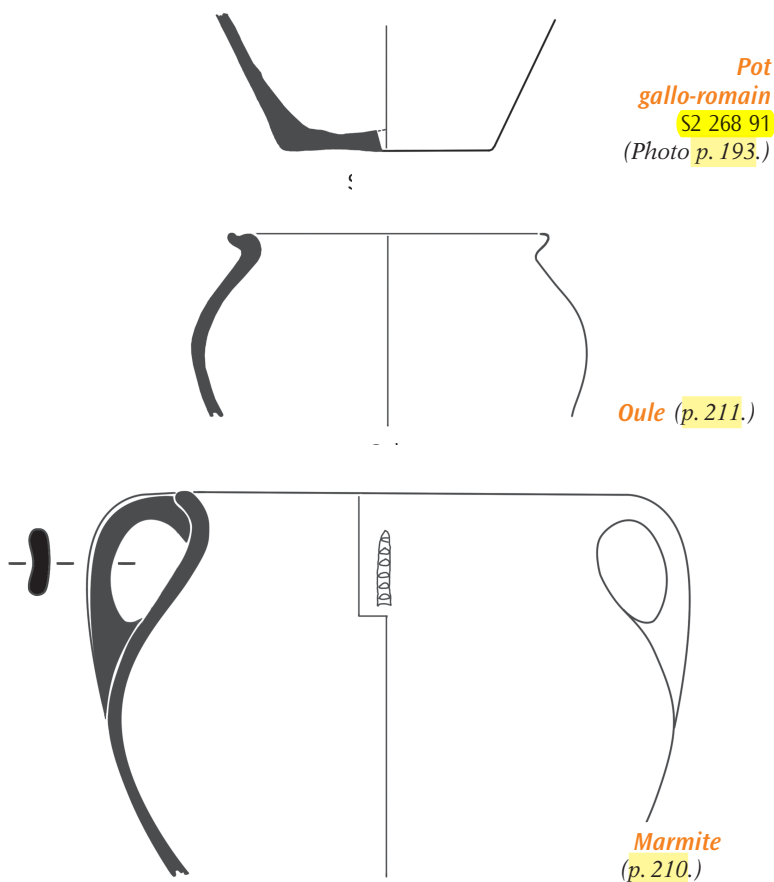
Becs : 3

, Mesures
en centimètre

3 tessons à bec verseur de pots à liquide.

S2-155-86	Objet amputé à la sortie du conduit (extrémité disparue). Teinte grise de part et d'autre. Dégraissant à grains fins (omniprésents), moyens et gros.	Longueur totale du tesson : 7,5 Longueur intérieure du conduit : 5,5 Diamètre intérieur – à l'entrée du conduit : 2,4 et 3 – à la sortie du conduit : 2 Épaisseur de la pâte – à la sortie du conduit : 0,9 – à l'entrée du conduit : 0,9 et 1,2
S2-830-89	Objet fracturé sur toute sa longueur en une forme demi-cylindrique. Teinte grise de part et d'autre. Dégraissant à grains fins (omniprésents), moyens et gros, et un grain de taille supérieure à 0,5 cm.	Longueur totale du tesson : 8,4 Longueur intérieure du conduit : 7 Diamètre intérieur – à l'entrée du conduit : 2,8 – à la sortie du conduit : 2 Épaisseur de la pâte à l'entrée et à la sortie du conduit : 1,3 et 0,5
S2-215-90	La lèvre de la sortie du conduit est en partie fracturée. Teinte gris foncé de part et d'autre. Dégraissant à grains fins (omniprésents), moyens et gros, et un grain de taille supérieure à 0,5 cm. Déversoir tubulaire ayant probablement appartenu à une dourne*.	Longueur totale du tesson : 7,4 Longueur intérieure du conduit : 5,5 Diamètre intérieur – à l'entrée du conduit : 1,8 et 2,2. – à la sortie du conduit : 3,3 Diamètre extérieur à la sortie du conduit : 6,1 Épaisseur de la pâte à la sortie du conduit : 0,6 et 0,7

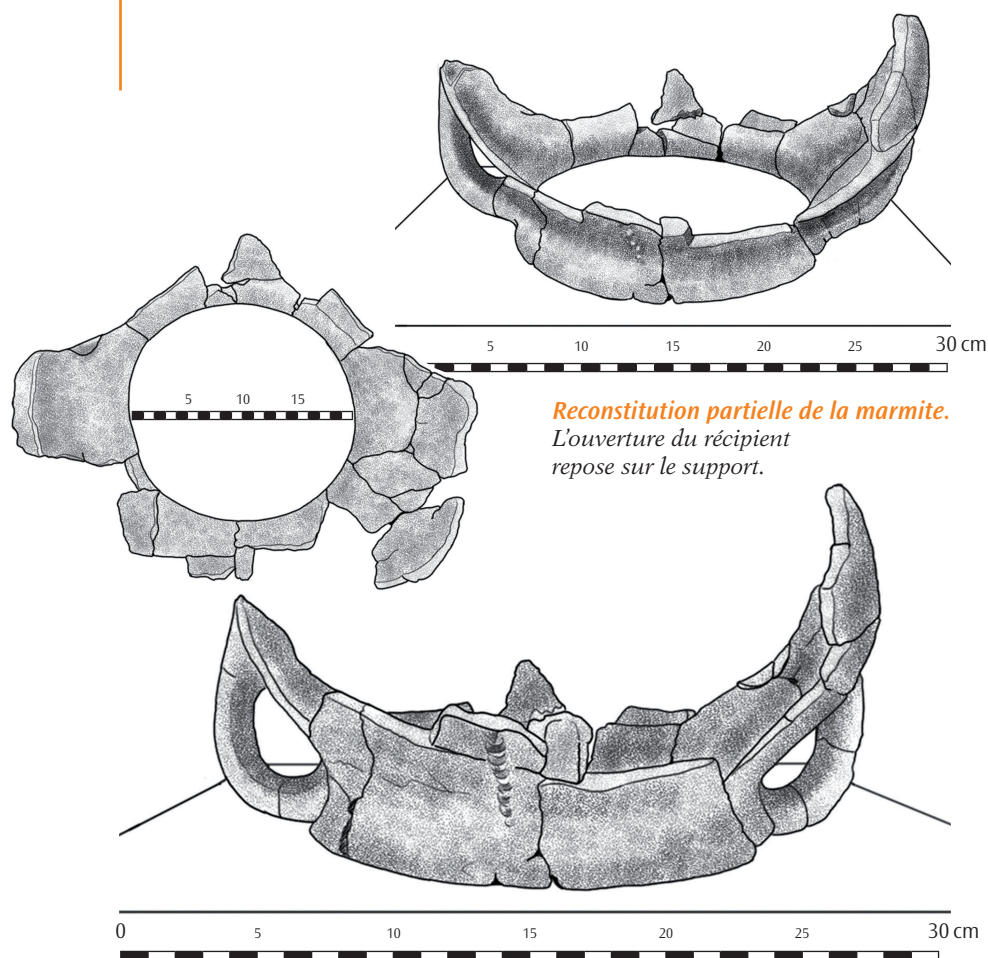
(Suite de l'inventaire p. 205) >>>



À partir du matériel, essai de reconstitution de la forme du passé

Au cours de fouilles, il n'est pas courant (voire rare) de découvrir des poteries intactes ou entières ; le plus souvent, les céramiques archéologiques se présentent sous forme de fragments éparpillés. Après la fouille, les tessons sont lavés, triés, inventoriés. Quand cela est possible, les tessons d'un même récipient, qui s'avèrent jointifs, sont assemblés par collage ; on peut les identifier grâce à leur aspect, à la couleur, à la pâte, à certains détails morphologiques (courbure, profil d'une lèvre, etc.) ou décoratifs.

L'examen des tessons découverts lors des fouilles d'août 1987, 1988 et 1989 a pu déterminer 134 fragments semblant appartenir à deux récipients différents ; 62 pour l'un (42 trouvés en 1987, 20 en 1988) et 72 pour le second, tous trouvés en 1989. Nous avons tenté de reconstituer ces deux pots. Mais, à cause de l'état fragmentaire et l'absence de nombreux tessons, le résultat a donné une reconstitution incomplète, néanmoins suffisamment probante pour reconnaître une oule* et une marmite.



La marmite

72 tessons font partie de la même marmite ; plusieurs furent trouvés sous le boulet de machine de jet numéroté 84 (voir p. xxx le plan des habitats est, construction n° 2, à côté du foyer B).

■ La reconstitution se compose de 27 tessons : 15 non numérotés et 12 qui ont pour numéro d'inventaire :

S2-849-89	S2-850-89	S2-851-89	S2-852-89	S2-857-89	S2-861-89
S2-862-89	S2-875-89	S2-881-89	S2-884-89	S2-904-89	S2-936-89

■ Le résultat, en gros, représente un quart du récipient (poids : 0,930 kg), conservé sur 11 à 15 cm de hauteur.

■ La totalité de l'ouverture a pour diamètre intérieur 20 cm, extérieur 22 cm.

■ La teinte est grise sur les deux parois, le dégraissant comporte des grains fins et moyens, accompagnés parfois de grains plus volumineux.

■ La panse a une forme sphérique, et à l'équateur son diamètre intérieur devait avoisiner 28,5 cm.

- À l'ouverture, le bord s'infléchit un peu vers la panse et comprend une lèvre à profil arrondi ; des stries de tournage, fines, sont à observer sur la face externe du bord et au contact du col avec la panse.
- Deux anses rubanées, de forme ovale et aux bourrelets bien distincts, partent de la lèvre et viennent s'accrocher à l'équateur.

Dimensions des anses Longueur : 9 cm Largeur : 3,4 cm Épaisseur : 1,2 cm Hauteur : 7,5 cm						
■ Deux décors verticaux, disposés en vis-à-vis, ne sont pas espacés régulièrement avec les anses. D'un côté l'écartement est de 17,5 cm, de l'autre 20 cm. Larges de 0,7 à 0,9 cm, ils commencent dès la naissance du col. Le motif est un cordon digital orné d'impressions alignées et incisées en oves. L'un, bien abîmé, a conservé un ove et 3,5 cm de longueur ; le second, presque intact, présente 6 oves alignés sur une longueur de 5 cm. ■ Les 45 tessons restants sont des fragments de panse, certains sont raccordés. Le décor observé sur la reconstitution de la marmite est partiellement présent sur le tesson S2-B-89 (4 oves alignés sur une longueur de 35 mm). Liste des 45 tessons. S2-A-89, raccordé avec un tesson non numéroté. S2-B-89, raccordé avec deux tessons sans numéro.						
S2-C-89	S2-853-89	S2-854-89	S2-855-89	S2-856-89	S2-858-89	S2-859-89
S2-860-89	S2-863-89	S2-864-89	S2-865-89	S2-867-89	S2-868-89	S2-870-89
S2-871-89	S2-873-89	S2-876-89	S2-879-89	S2-882-89	S2-886-89	S2-887-89
S2-889-89	S2-891-89	S2-893-89	S2-894-89	S2-896-89	S2-899-89	S2-900-89
S2-901-89	S2-902-89	S2-903-89	S2-905-89	S2-906-89	S2-907-89	S2-908-89
S2-915-89	S2-920-89	S2-922-89	S2-925-89	S2-930-89		

L'oule

■ Parmi les 62 tessons issus de la mêmeoule*, onze se sont révélés jointifs ; raccordés, ils composent une reconstitution partielle du récipient.

Ils sont numérotés :

S2-455-87

S2-468-87

S2-786-87

S2-787-87

S2-798-87

S2-799-87

S2-3-88

S2-4-88

S2-8-88

S2-10-88

S2-17-88

■ Leur liaison a créé un assez gros fragment qui comprend seulement une partie de l'ouverture et de la panse jusqu'à l'équateur.

Caractéristiques du fragment reconstitué

Longueur : 17,5

Largeur : 7,3

Sphéricité de la panse

Longueur conservée : 22,5

Circonférence de l'ouverture

Longueur conservée

externe : 16,1 – interne : 12,5

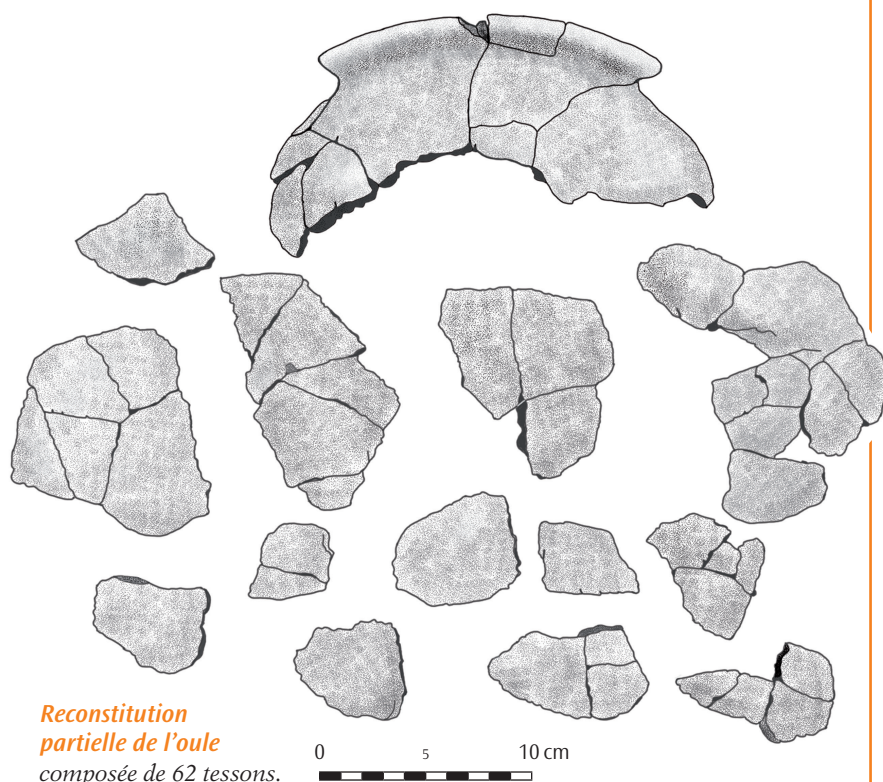
■ La pâte est gris foncé sur les deux parois maculées de traces de calcination.

■ Le dégraissant est à grains fins, accompagnés de quelques grains de taille moyenne.

■ Le contact col-panse, épais de 0,7 cm, a un profil plutôt anguleux.

Habitats est • Reconstitution d'une marmite et d'uneoule

203



■ Le bord de lèvre, déversé, épais de 0,7 cm, comporte un méplat (peut-être horizontal) large de 1,3 cm ; son pourtour externe est constitué d'un bourrelet, épais de 0,5 à 0,6 cm, large de 0,4 cm, qui compose une lèvre avec un profil arrondi.

■ La dimension du fragment a permis de déterminer les mesures diamétrales du récipient ; ouverture : 16 cm avec le méplat, 13 cm sans le méplat ; à l'équateur : 18,5 cm.

■ Les 51 tessons restants (certains sont raccordés) sont des fragments de la panse ; beaucoup portent des traces de calcination issues de la cuisson.

La panse ne comporte pas de carène*.

Ils sont numérotés :

S2-169-87	S2-274-87	S2-285-87	S2-286-87	S2-301-87	S2-306-87	S2-308-87
S2-371-87	S2-380-87	S2-444-87	S2-445-87	S2-451-87	S2-452-87	S2-453-87
S2-462-87	S2-463-87	S2-491-87	S2-493-87	S2-497-87	S2-498-87	S2-521-87
S2-539-87	S2-540-87	S2-541-87	S2-547-87	S2-548-87	S2-560-87	S2-566-87
S2-597-87	S2-641-87	S2-781-87	S2-782-87	S2-783-87	S2-784-87	S2-795-87
S2-810-87	S2-12-88	S2-13-88	S2-14-88	S2-15-88	S2-16-88	S2-18-88
S2-30-88	S2-35-88	S2-61-88	S2-62-88	S2-84-88	S2-85-88	S2-109-88
S2-110-88	S2-111-88					

* * *

>>> (Suite de l'inventaire. Période médiévale. Céramique à pâte grise.)

Décor : 49

S'y trouvent les motifs suivants.

- Cordon digital simple et pincé.
- Cordon digital dont le dessus est orné d'impressions incisées.
- Impressions incisées directement sur la paroi.
- Sillons incisés directement sur la paroi et stries de tournage.

— Cordon digital simple et pincé : 9 tessons

- S2-301-85 **Cordon un peu saillant.** Teinte beige clair, nuancée de gris sur les deux parois du tesson. Dégraissant à grains fins.
- S2-307-85 **Cordon saillant.** Teinte grisâtre sur les deux parois du tesson. Dégraissant à grains fins.
- S2-39-86 **Cordon peu saillant.** Teinte grisée sur les deux parois du tesson. Dégraissant à grains fins et moyens.
- S2-186-86 **Cordon saillant.** Teinte grise, nuancée de beige sur la paroi externe du tesson, grise sur la paroi opposée.
- S2-764-87 **Cordon saillant.** Teinte grise sur les deux parois du tesson. Dégraissant à grains fins et moyens.
- S2-654-89 **Cordon peu saillant.** Teinte grise sur les deux parois du tesson. Dégraissant à grains fins et moyens.
- S2-701-89 **Cordon saillant.** Teinte beige clair grisâtre sur la paroi externe du tesson, gris foncé sur la paroi opposée. Dégraissant à grains fins et moyens.
- S2-20-90 **Cordon saillant.** Teinte grise sur les deux parois du tesson. Dégraissant à grains fins et moyens.
- S2-372-90 **Cordon saillant.** Teinte grise sur les deux parois du tesson. Dégraissant à grains fins et moyens.

— Cordon digital, dessus orné d'impressions incisées : 20 tessons

Ces impressions sont alignées, verticales ou obliques.

Elles consistent en des petites marques qui ont une forme de virgule ou d'ove.

Les décors sont plus ou moins apparents, certains difficilement distinguables.

Les cordons ont une largeur et une hauteur différentes.

- S2-124-84 **Cordon saillant et décor bien apparent. 5 oves bien alignés.** Teinte grise sur les deux parois du tesson. Dégraissant à grains fins.
- S2-62-85 **Cordon aplati, décor peu apparent. 4 oves perceptibles.** Teinte grise sur les deux parois du tesson. Dégraissant à grains fins et moyens.
- S2-58-86 **Cordon saillant d'un côté et aplati de l'autre : deux virgules,** dont l'une est élargie. Teinte grise sur la paroi externe du tesson, beige sur l'opposée. Dégraissant à grains fins.

S2-11-87	Cordon peu saillant, décor peu apparent. 5 oves. Raccordé avec le S2-28-87. Teinte grisâtre sur les deux parois du tesson. Dégraissant à grains fins et moyens.
S2-389-87	Cordon saillant. Deux oves. Teinte grisâtre sur les deux parois du tesson. Dégraissant à grains fins et moyens.
S2-588-87	Cordon saillant. Deux oves espacés de 1,8 cm sur le dessus du cordon. Teinte grisâtre-blanchâtre sur les deux parois du tesson. Dégraissant à grains fins et moyens.
S2-635-87	Cordon très aplati, mal confectionné. Un ove perceptible. Teinte grisâtre-blanchâtre sur les deux parois du tesson. Dégraissant à grains fins et moyens ; un gros grain apparent.
S2-703-87	Cordon saillant. Deux oves dont un amputé à une extrémité. Teinte grise sur les deux parois du tesson ; dégraissant à grains fins et moyens.
S2-770-87	Cordon saillant, trois oves obliques. Teinte beige sur les deux parois du tesson ; dégraissant à grains fins et moyens.
S2-55-88	Cordon aplati. Décor fait de trois impressions de 1 cm de longueur. Celle de gauche est un ove, les deux autres ont une forme un peu triangulaire. Une courte et fine incision, faite peut-être par la partie mince et libre d'un ongle, prolonge l'impression de gauche et celle du milieu. Teinte grisâtre-blanchâtre sur les deux parois du tesson. Dégraissant à grains fins et moyens.
S2-56-88	Cordon aplati et d'aspect mal confectionné. Trois impressions : un ove suivi de deux incisions parallèles. Teinte beige grisâtre sur les deux parois du tesson. Dégraissant à grains fins et moyens.
S2-283-89	Cordon saillant, mais altéré. Trois ou quatre incisions peuvent être distinguées. Teinte grisâtre sur les deux parois du tesson. Dégraissant à grains fins et moyens.
S2-429-89	Cordon saillant. Deux oves obliques. Teinte grise sur les deux parois du tesson. Dégraissant à grains fins.
S2-449-89	Cordon saillant, mais altéré. Trois oves difficiles à distinguer. Teinte grise, nuancée de beige sur la paroi externe du tesson, beige sur la paroi interne ; dégraissant à grains fins et moyens.
S2-577-89	Cordon saillant mais altéré. Trois impressions obliques assez dégradées en forme de simples incisions. Teinte grisâtre sur les deux parois du tesson. Dégraissant à grains fins et moyens.
S2-644-89	Cordon saillant. Une simple impression oblique. Teinte grise sur les deux parois du tesson. Dégraissant à grains fins et moyens.
S2-12-90	Cordon saillant, mais altéré. Une impression un peu élargie. Teinte beige sur les deux parois du tesson. Dégraissant à grains moyens et nombreux. Pâte d'aspect « grossier », similaire à celle qui a été rencontrée sur des tessons pré- et protohistoriques.

- S2-18-90 **Cordon saillant, mais pas bien confectionné.** Une partie demeure aplatie. La partie saillante porte trois impressions peu perceptibles, suggérant un ove. L'ensemble évoque un travail exécuté sommairement. Teinte grisâtre-blanchâtre sur les deux parois du tesson. Dégraissant à grains fins et moyens.
- S2-58-90 **Cordon saillant. Trois impressions :** deux obliques (dont une en forme d'ove) et une plutôt verticale. Teinte beige sur les deux parois du tesson ; dégraissant à grains moyens et nombreux. Pâte à l'aspect « grossier », similaire au tesson S2-12-90. Les deux tessons S2-58-90 et S2-12-90 peuvent provenir d'un même récipient.
- S2-317-91 **Cordon saillant : 4 oves verticaux.** Teinte gris foncé sur les deux parois du tesson. Dégraissant à grains fins et moyens.

Incertains : 2 tessons

Bien que saccadé, le dessus des cordons n'incite pas à confirmer la présence d'une ou plusieurs impressions décoratives.

- S2-279-89 **Cordon saillant.** Teinte grisâtre sur les deux parois du tesson. Dégraissant à grains fins et moyens.
- S2-19-90 **Cordon aplati et mal confectionné.** Teinte grisâtre sur les deux parois du tesson. Dégraissant à grains fins.

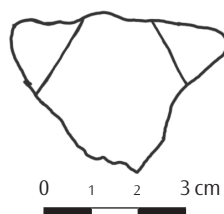
Impressions incisées directement sur la paroi : 9 tessons

- S2-71-84 **Trois oves alignés.** Teinte grisâtre sur les deux parois du tesson. Dégraissant à grains fins et moyens.
- S2-106-84 **Deux oves alignés.** Teinte grisâtre sur les deux parois du tesson, nuancée de beige sur la paroi interne. Dégraissant à grains fins, moyens et gros.
- S2-155-84 **Deux oves alignés.** Teinte grisâtre sur les deux parois du tesson. Dégraissant à grains fins et moyens. La pâte a un aspect « grossier ».
- S2-202-84 **Six oves alignés en bordure d'une carène*.** Teinte noirâtre sur les deux parois du tesson. Dégraissant à grains fins et moyens. Présence de stries de tournage.
- S2-225-84 **Décor peu lisible.** Six traits verticaux ou virgules à peine perceptibles en bordure d'une carène*. Teinte noirâtre sur les deux parois du tesson. Dégraissant à grains fins et moyens.
- S2-252-85 **Cinq oves, dont quatre alignés.** Teinte noirâtre sur la paroi externe du tesson, grisâtre sur l'opposée. Dégraissant à grains fins et moyens.
- S2-182-86 **Deux oves alignés.** Teinte grisâtre sur les deux parois du tesson. Dégraissant à grains fins et moyens.
- S2-169-89 **Deux oves alignés.** Teinte grisâtre sur les deux parois du tesson. Dégraissant à grains fins et moyens.
- S2-320-89 **Trois virgules incisées.** Teinte grisâtre sur les deux parois du tesson. Dégraissant à grains fins et moyens.

■ Sillons incisés et stries de tournage : 8 tessons

- S2-103-84 **Sillons circumférentiels.** 1 mm de large, espacés de 8 et 10 mm. Teinte grisâtre sur les deux parois du tesson. Dégraissant à grains fins et moyens.
- S2-217-85 **Sillons circumférentiels.** 1 mm de large, espacés de 10 mm. Teinte grise sur les deux parois du tesson. Dégraissant à grains fins et moyens.
- S2-236-85 **Fins sillons circumférentiels** (moins de 1 mm de large) espacés de 15 mm, en dessous d'une carène*. Présence de nombreuses stries de tournage. Teinte grise sur les deux parois du tesson. Dégraissant à grains fins (omniprésents) et moyens.
- S2-499-87 **Nombreuses stries de tournage et deux fins sillons circumférentiels** de 1 mm de large et espacés de 15 mm. Teinte grise sur les deux parois du tesson. Dégraissant à grains de toutes les tailles, notamment visibles sur la paroi externe.
- S2-717-89 **Décor altéré, deux sillons** espacés de 10 mm, peu perceptibles. Teinte grise sur la paroi externe du tesson ; teinte grise nuancée de beige sur l'opposée. Dégraissant à grains fins, moyens et gros.
- S2-145-90 **Quatre sillons** profondément gravés, parallèles (deux horizontaux accolés à deux verticaux). Teinte gris foncé sur les deux parois du tesson. Dégraissant à grains fins, moyens et gros.

- S2-176-91 **Deux sillons espacés et obliques.** 1 mm de large. Paraissent converger vers un même point, mais la cassure du tesson empêche de le confirmer. Teinte gris foncé sur la paroi externe ; teinte grise, nuancée de beige, sur la paroi interne. Dégraissant à grains fins et moyens.



- S2-262-91 **Stries de tournage et deux ondulations circumférentielles** larges de 3 et 5 mm. Teinte grisâtre sur les deux parois du tesson. Dégraissant à grains fins et moyens.

Incertain : 1 tesson

- S2-517-89 **Trois larges impressions en forme de points un peu ovalisés**, peut-être confectionnés sur un cordon très aplati. Teinte beige sur les deux parois du tesson, un peu plus foncée sur la paroi interne. Dégraissant à grains fins et moyens.

Anses et départs d'anses : 45 tessons

L'ensemble comprend 43 témoins de type rubané et 2 de type boudiné.

■ Type rubané : 43

La quantité se compose de 3 groupes.

- 2 anses complètes restées fixées à un fragment de panse.
- 24 fragments d'anses, plus ou moins morcelés.
- 17 départs d'anses.

■ Anses complètes (2)

Sauf mention contraire,
dimensions en centimètre

S2-207-84

Anse complète restée fixée à un fragment de panse.

Téinte grise sur les deux parois. Dégraissant à grains fins. Présence de quelques stries sur la paroi externe. La partie basse de l'anse est fixée à l'angle formé par une carène*.

Bourrelets latéraux bien distincts et en relief.

Fragment de panse

Longueur : 10,7

Largeur : 9,2

Épaisseur :

0,6 à 0,7

Poids : 150,64 g

Anse

Longueur

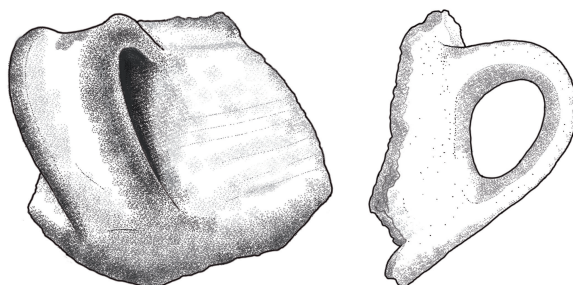
– extérieure : 9,5

– intérieure : 7,5

Largeur : 3,1

Épaisseur : 1,1

Diamètre
de la préhension :
2,8 et 4



0 1 2 3 4 5 cm



Anses rubanées. Sur les tessons de céramique à pâte grise mis au jour dans l'ensemble du castrum, il a été fréquemment constaté qu'une courbure concave et médiane parcourt le dessus de l'anse sur toute sa longueur, créant ainsi de chaque côté un bourrelet latéral plus ou moins prononcé.

S2-108-90

Anse complète restée fixée à un fragment de panse.

Téinte grisâtre sur la paroi externe, grise sur la paroi interne. Dégraissant à grains fins et moyens. Bourrelets latéraux très peu distincts.

Fragment de panse

Longueur : 8,5

Largeur : 8

Épaisseur :

0,6 à 0,7

Poids : 110,50 g

Anse

Longueur

– extérieure : 8,5

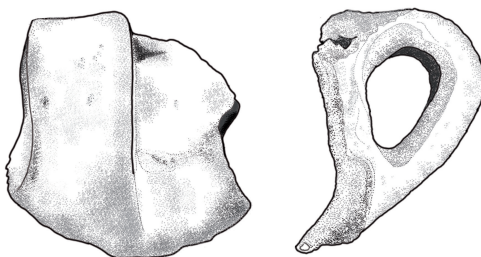
– intérieure : 6

Largeur : 2,9

Épaisseur :

0,9 à 1,1

Diamètre
de la préhension :
2,8 et 3



■ Fragments d'anses (24)

Sauf mention contraire,
dimensions en centimètre

*Seize sont dans un état fragmentaire prononcé.
Les huit autres, moins fractionnés, sont pris en compte.*

S2-136-84	Fragment d'anse. Teinte grisâtre. Dégraissant à grains fins et moyens. Bourrelets peu distincts, presque inexistants.	Largeur : 3 et 3,5 Épaisseur : 0,9 à 1
S2-60-86	Fragment d'anse. Teinte grise. Dégraissant à grains fins. Bourrelets bien distincts.	Largeur : 3,1 et 3,3 Épaisseur : 1,1 et 1,2
S2-670-87	Fragment d'anse. Teinte grise. Dégraissant à grains fins. Bourrelets bien distincts.	Largeur : 3 et 3,1 Épaisseur : 1 à 1,2
S2-230-89	Fragment d'anse. Le tesson a conservé une faible partie du départ de l'anse. Teinte grise, nuancée de marron très clair. Dégraissant à grains fins et moyens. Bourrelets distincts.	Largeur : 2,8. Avec le départ : 4,1 Épaisseur : 1 à 1,1
S2-582-89	Fragment d'anse. Teinte grise. Dégraissant à grains fins, moyens et gros. Le tesson est resté solidaire avec le départ de l'anse. Bourrelets peu apparents.	Largeur : 3,2 et 4,6 au départ Épaisseur : 1 à 1,1
S2-583-89	Fragment d'anse. Teinte grise. Dégraissant à grains fins, moyens et gros. Le tesson est resté solidaire avec le départ de l'anse. Bourrelets peu apparents.	Largeur : 2,9 et 4,2 au départ Épaisseur : 1,7
S2-628-89	Fragment d'anse. Teinte grise, dégraissant à grains fins et moyens. Bourrelets distincts.	Largeur : 3,5 à 3,6 Épaisseur : 1,1 à 1,2
S2-26-90	Fragment d'anse. Teinte blanchâtre, grisâtre. Dégraissant à grains fins et moyens. Bourrelets peu apparents.	Largeur : 3,2 à 3,4 Épaisseur : 0,7

■ Départs d'anse (17)

*Treize tessons ont conservé le souvenir qu'ils étaient des départs d'anses, sous la forme d'une empreinte ou d'un faible commencement.
Quatre sont plus caractéristiques.*

S2-59-86	Départ d'anse. Teinte grise. Dégraissant à grains fins.	Largeur : 3,6
S2-61-86	Départ d'anse. Teinte grise. Dégraissant à grains fins et moyens.	Largeur : 3,3
S2-607-89	Départ d'anse. Teinte grise. Dégraissant à grains fins, moyens et gros.	Largeur : 4,2
S2-89-91	Départ d'anse. Teinte grise. Dégraissant à grains fins et moyens.	Largeur : 3,6

■ Type boudiné : 2

Sauf mention contraire,
dimensions en centimètre

S2-84	Fragment d'anse resté solidaire avec son départ. Teinte grise. Dégraissant à grains fins et moyens.	Largeur : – naissance : 2,3 – extrémité : 2 Épaisseur : 1,2
S2-226-86	Fragment d'anse. Dégraissant à grains fins et moyens. Présence de calcination de part et d'autre. La fracture montre, en coupe, une pâte de teinte brunâtre.	Longueur : 4. Diamètre des extrémités : – 2,1 et 2,7 pour l'une – 1,6 et 3 pour l'autre

Carènes : 69 tessons

Sont regroupés ici les carènes* (changement net ou adouci de la direction de la paroi de la panse).

■ L'angle de ces carènes* est plus ou moins adouci. Douze sont distinctement perceptibles :

S2-54-84 S2-185-84 (raccordé aux tessons **S2-186-84** et S2-85-85
S2-249-84 S2-30-85 S2-107-85 S2-152-85 S2-1-86
S2-72-86 S2-118-86 S2-194-87 S2-181-91 S2-209-91

■ Les teintes vont de l'ocre au grisâtre et au gris sur les deux parois. Les dégraissants sont à grains fins et moyens.

■ Deux tessons à teinte ocre sur les deux parois (S2-203-87 et S2-567-89) portent des traces de calcination de part et d'autre, et aussi, respectivement, sur deux et trois cassures.

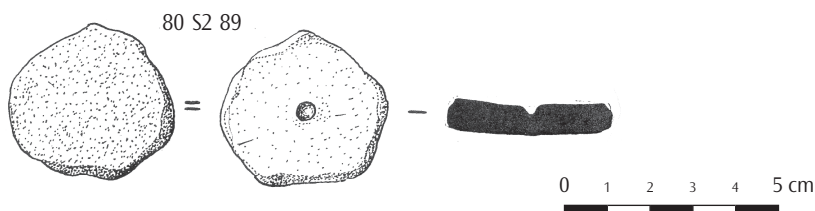
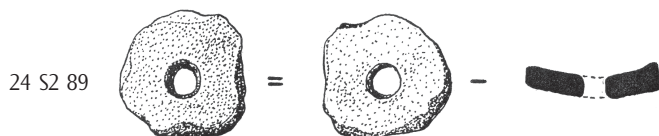
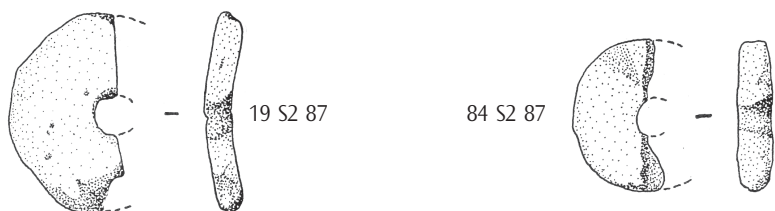
Fragment de couvercle (?) : 1 tesson

S2-147-90	Teinte grise sur les deux parois. Dégraissant à grains fins et moyens. Bord de lèvre à aplatissement oblique vers l'intérieur. Base à profil extérieur rectiligne. Fond plat et plan de pose discoïdal.	Hauteur : 2,5
-----------	---	---------------

Les 4 tessons autres que fragments de récipient

Sauf mention contraire,
dimensions en centimètre

19-S2-87	Fragment discoïdal ouvragé par découpe d'un tesson de céramique à pâte grise. L'objet est brisé en sa moitié diamétrale et percé d'un orifice central. Profil légèrement convexe. Fusaïole* ? Pendeloque ?	Diamètre : 4,6 Épaisseur : 0,6 Diamètre de l'orifice : 0,9 Poids : 9,47 g
84-S2-87	Fragment discoïdal ouvragé par découpe d'un tesson de céramique à pâte grise. L'objet est brisé en sa moitié diamétrale et percé d'un orifice central. Fusaïole* ? Pendeloque ?	Diamètre : 3,5 Épaisseur : 0,8 Diamètre de l'orifice : 0,8 Poids : 6,13 g
24-S2-89	Objet discoïde ouvragé par découpe d'un tesson de céramique à pâte grise. L'objet est percé d'un orifice central. Le contour est irrégulier, la découpe imparfaite et le profil légèrement convexe. Fusaïole* ? Pendeloque ?	Diamètre : 2,9 et 3,2 Épaisseur : 0,5 à 0,7 Diamètre de l'orifice : 0,8 Poids : 6,80 g
80-S2-89	Objet discoïde ouvragé par découpe d'un tesson de céramique à pâte grise. Il porte l'amorce du percement d'un trou central. Le contour est un peu ovalisé et le profil légèrement convexe.	Diamètre : 3,8 et 3,4 Percement : diamètre 0,3 Épaisseur : 0,6 à 0,8 Poids : 12,90 g



Période médiévale

Céramique vernissée

4 témoins

	Deux menus tessons de récipients	Sauf mention contraire, dimensions en centimètre
S2-A-84	Tesson de récipient. Pâte beige. Vernis marron sur la paroi externe ; celle-ci est marquée d'un fin sillon.	Dimensions : 1,3 × 1,1 Épaisseur : 0,4 Poids : 0,92 g
S2-B-84	Tesson de récipient. Pâte beige légèrement orangée. Vernis vert (assez altéré) sur la paroi externe.	Dimension : 3,5 × 1,6 Épaisseur : 0,3 Poids : 2,20 g
	Objets autres que fragments de récipients : 2	
19-S2-85	Objet discoïde plein, ouvragé par découpe d'un tesson de céramique vernissée vert sur une face. L'opposée, de teinte orange, ne comporte pas de vernis. Dégraissant fin. Profil très légèrement convexe.	Diamètre : 3,5 Épaisseur : 0,4 à 0,5 Poids : 7,57 g
86-S2-87	Tesson de céramique fine, vernissée et de teinte marron clair sur les deux parois. L'objet décrit un arc de cercle à faible courbure. La paroi interne porte des stries de tournage, l'opposée semble être constituée de facettes verticales. L'aspect du tesson se singularise par rapport à celui des tessons de récipients habituellement découverts. Sa structure suggère un fragment de pavillon à facettes de corne ou de trompe d'appel (chasse, rassemblement de troupeau) ou de guet (alerte). La fabrication apparaît soignée. L'état fragmentaire empêche de définir la forme du pourtour (circulaire ? peu ou prou ovalisé ?) et le nombre de facettes (huit ? dix ?). Objet probablement postérieur à la première moitié du XIII ^e siècle.	Dimensions : 3,1 × 2,1 Épaisseur : 0,4 × 0,5 Diamètre estimé : entre 6 et 8 (L'objet est trop réduit pour établir une mesure précise).

Période et tessons indéterminés

24 tessons

- Dans cet ensemble, 13 sont des éclats de très petite taille.
- Il a été considéré que l'état fragmentaire de ces tessons ne présente pas d'informations significatives susceptibles
 - pour certains, de les situer avec sûreté dans une des périodes chronologiques de l'occupation du *pog* ;
 - et, pour d'autres, de leur attribuer une fonction comme éléments constitutifs de récipients.

S2-284-84	Présence d'une courbure de la pâte, bien évidente. Carène* ? Teinte ocre rougeâtre sur les deux parois. Dégraissant à grains fins. Toucher lisse.
S2-17-85	Teinte gris jaunâtre. Dégraissant à grains fins et moyens. Toucher rugueux.
S2-23-85	Teinte saumonée sur deux côtés. Dégraissant à grains fins et moyens. Toucher rugueux. Morceau de sole ?
S2-246-85	Teinte ocre orangé sur les deux parois. Dégraissant à grains fins et moyens. Toucher rugueux.
S2-284-85	Teinte grise sur une paroi, grisâtre sur l'opposée. Dégraissant à grains fins et moyens. Toucher rugueux, notamment sur la paroi de teinte grisâtre.
S2-1-87	Présence d'une courbure de la pâte. Teinte grisâtre nuancée de brun. Dégraissant à grains fins et moyens. Toucher rugueux sur la paroi externe, beaucoup moins sur l'opposée.
S2-10-87	Teinte grisâtre nuancée de brun sur les deux parois. Dégraissant à grains fins, moyens et gros. Toucher rugueux sur une paroi, plutôt lisse sur l'opposée.
S2-23-87	Teinte grisâtre nuancée de brun clair. Dégraissant à grains fins et moyens. Toucher rugueux.
S2-81-87	Teinte grisâtre-noirâtre sur les deux parois ; le fragment est carbonisé. Dégraissant à grains fins, moyens et gros. Un léger arrondi suggère qu'il s'agit peut-être d'un morceau d'anse. Toucher très rugueux sur une paroi.
S2-125-87	Teinte grisâtre nuancée d'ocre. Dégraissant à grains fins et moyens. Toucher légèrement rugueux.
S2-267-87	Teinte ocre-marron clair des deux côtés. Dégraissant à grains fins et moyens. Toucher un peu rugueux ; morceau de sole ?
S2-475-87	Teinte grisâtre nuancée de brun très clair. Dégraissant à grains fins et moyens. Toucher rugueux.

S2-484-87	L'objet est calciné. Teinte grisâtre-noirâtre sur les deux parois. Dégraissant à grains fins et moyens. Toucher rugueux, présence de stries fines sur une paroi.	
S2-485-87	Teinte grisâtre clair sur les deux parois. Dégraissant à grains fins. Le toucher est rugueux. Il peut s'agir d'un bord de lèvre à profil arrondi.	
S2-574-87	Teinte grisâtre nuancée d'ocre sur les deux parois. Dégraissant à grains fins et moyens. Toucher très rugueux sur la paroi externe, un peu moins sur l'opposée.	
S2-633-87	Teinte grisâtre nuancée d'ocre sur les deux parois. Dégraissant à grains fins et moyens ; présence d'un gros grain. Toucher rugueux sur les deux parois, notamment sur l'externe.	
S2-300-89	Fragment d'anse rubanée, teinte grise, dégraissant à grains fins, moyens et gros. Toucher rugueux. Époque médiévale.	Longueur : 3,3 cm Largeur : 3,2 cm Épaisseur : 1,4 cm
S2-395-89	Teinte gris jaunâtre sur les deux parois. Dégraissant à grains fins et moyens. Toucher rugueux.	
S2-410-89	Teinte grisâtre nuancée de brun très clair sur la paroi externe, brun clair sur la paroi opposée. Dégraissant à grains fins et moyens. Toucher rugueux. Son apparence rapproche ce fragment du tesson S2-475-87 .	
S2-86-90	Teinte brun clair sur une paroi, grisâtre sur l'opposée. Dégraissant à grains fins. Toucher un peu rugueux.	
S2-217-90	Bord de lèvre à profil arrondi. Teinte gris clair sur les deux parois. Dégraissant à grains fins. Toucher lisse. Époque gallo-romaine ?	
S2-302-90	Teinte ocre marron clair des deux côtés. Dégraissant à grains fins et moyens. Toucher un peu rugueux. Son apparence rapproche ce fragment du tesson S2-267-87. Morceau de sole ?	
S2-80-91	Bord de récipient à lèvre fine, à profil aminci et arrondi ; la lèvre, un peu déversée, communique un court méplat sur le dessus du bord. Teinte grisâtre sur les deux parois. Dégraissant à grains très fins. Toucher lisse. Époque gallo-romaine ?	Longueur : 4,5 cm largeur : 2,5 cm Épaisseur : 0,4 cm Largeur du méplat : 0,6 cm
S2-235-91	Teinte grisâtre nuancée de brun clair sur les deux parois. Dégraissant à grains fins et moyens. Toucher rugueux.	

Les ossements fauniques

690 tessons (2,208 kg)

- Un premier tri prudent de ces restes fauniques a été effectué par nos soins.
- Nous avons tenté de distinguer des espèces, des parties anatomiques pour réaliser un inventaire préparatoire dans la perspective d'une future étude ostéologique approfondie.
- Ce travail préliminaire a fourni les renseignements suivants.

■ **283 éclats** (245 g) ont de faibles dimensions (certains sont des bribes) et tenus pour quasi indéterminables. Cinq portent des marques de calcination : S2-3-84, 404, 489, 565 et un éclat non numéroté très carbonisé.

■ **143 fragments** (431 g) présentent des mensurations plus importantes ; certaines d'entre elles peuvent être prises en considération pour tenter de connaître à quel animal ils se rapportent. Le fragment 14-S2-84 porte une trace de calcination ; le 323 a deux entailles laissées par la découpe de la viande, faite par un outil tranchant.

■ **54 fragments** (666 g) se caractérisent par une grosseur et une épaisseur nettement plus importantes que celles des restes précédents. Quelques-uns peuvent provenir d'animaux de grande taille, tels les bovidés ou les équidés. Trois (139, 215 et 630) portent des entailles laissées par la découpe de la viande.

■ **8 témoins d'os long** (53 g) sont probablement issus d'animaux de moindre taille, en comparaison d'ossements de bovidés ou d'équidés. Les objets inventoriés 170 et 455 sont complets. Quatre ont conservé une épiphyse : 28, 79, 239 et 333.

■ **41 côtes** (94 g), toutes fragmentées, présentent des dimensions et des épaisseurs très diverses. Sept (S2-18-84, 41, 128, 292, 374, 529 et 644) ont conservé une extrémité. Deux (135 et 596) portent chacune deux entailles de découpe.

■ **20 témoins** (100 g) **liés à la composition osseuse de la partie inférieure des pattes** (carpes et phalanges) d'animaux de grande et de petite taille.

- **6 carpes** (14 g) : S2-25-84 – 113 – 273 – 311 – 401 et 481.
- **14 phalanges** (83 g) : S2-5-84 – S2-11-84 – 22 – 55 – 182 – 313 – 328 – 351 – 396 – 423 – 546 – 573 – 636 et 677.

ATTENTION

Poids
14 + 83 = 97 g
(pas 100 g)

- **39 os** (38 g) **appartiennent à des animaux de petite taille**, tels que des oiseaux, des gallinacés, des lapins, etc.
- **Dix** (11,27 g) **sont entiers**.
S2-26-84 – S2-27-84 – 84 – S2-173 – S2-177 –
S2-230 – 460 – 480 – 484 et 574.
- **Dix-neuf ont conservé une extrémité**.
S2-9-84 – 105 – 108 – 179 – 185 – 299 – 380 – 381 –
388 – 417 – 418 – 445 – 461 – 477 – 531 – 550 – 578 –
616 et 687.

■ **93 témoins liés à la denture** – mâchoires et dents (533 g)

Mâchoires : 11

- **6 fragments de suidés** (0,100 kg).
364 – 429 – 503 – 504 – 615 et 956.
- **2 fragments** (0,047 kg). Chacun a conservé une dent. 608 et 620.
- **1 fragment** (0,008 kg) fait de trois morceaux raccordés :
118 – 121 et 122.
Il a conservé une incisive, peut-être celle d'un bovidé.
- **2 fragments** (0,013 kg) dépourvus de dent. 430 et 619.

Dents : 82

- **12 dents de suidés** (0,038 kg) :
294 – 320 – 365 – 376 – 422 – 470 – 614 – 639 – 652 –
653 – 654 et un témoin non numéroté.
- **24 fragments d'incisives** (0,041 kg).
- **14 incisives complètes** (0,144 kg).
42 (29,20 g) – 83 (11,42 g) – 109 (23,64 g) – 116 –
129 (15,11 g) – 147 – S2-234 (13,76 g) – S2-236 – 377 –
469 – 582 – 583 – 584 et 678 (17,02 g).
Certaines appartiennent probablement à des bovidés ou à des équidés.
- **3 molaires** (109 g), de bovidé ou d'équidé. Les trois sont plus ou moins fragmentées.
384 (longueur : 8,5 – poids : 37,85 g)
385 Molaire très fragmentée (longueur : 7,5 – poids : 13,29 g)
695 (longueur : 7,2 – poids : 58,70 g).
- **21 dents** (18 g) : incisives et molaires ; l'espèce (ou les espèces) reste(nt) à identifier.
- **8 défenses de sangliers** (15 g), plus ou moins fragmentées :
6/84 – 40 – 281 – 432 – 505 – 580 – 617 – 905.

■ **9 vertèbres** (0,048 kg), d'inégales dimensions.

Quatre sont complètes et cinq sont fragmentées.

- **Complètes : 4** S2-7-84 (3,20 g) – S2-89-87 (0,50 g) Poisson ? – S2-190 (19,60 g) – 433 (8,24 g).
- **Incomplètes : 5** S2-19-84 – 434 et 463 : corps vertébral tranché net. 49 – 297

■ **Poissons de mer : 6 écailles placoides de raies** (3,06 g).

490 (0,97 g) – 491 (0,50 g) – 492 (0,52 g) – 493 (0,45 g) – 494 (0,30 g) – 495 (0,32 g).

Les sources manuscrites attestent l'existence d'un courant commercial qui a contribué à faire vivre la population du castrum durant la première moitié du XIII^e siècle. Dans les interrogatoires de l'Inquisition (fonds DOAT), certains témoignages mentionnent l'importation de denrées, confirmant les activités commerciales et les relations marchandes avec l'extérieur.

Les dépôts renseignent largement sur la nature et la diversité de ces importations ; elles apprennent par exemple que le poisson entrainé dans l'ordinaire de la communauté du castrum. Citons-en quelques-unes parmi d'autres.

– **Déposition de Philippa, femme de Pierre-Roger de Mirepoix, le 18 mars 1244**

« Item, j'ai envoyé très souvent à Bertrand Marty, à Raimond Agulher et aux autres grands parfaits, à ma grand-mère Marquèse et aux autres parfaites, du pain, du vin, des poissons, des légumes et autres choses à manger, par ma demoiselle, Raissaga, fille de Fabrisa de Queille, et par Adalaïs Ferrié de Camon, la nourrice de mon fils Esqieu¹. »

– **Déposition d'Arnaud-Roger de Mirepoix, le 22 avril 1244**

« Item, j'ai vu ma mère Fournière tenir publiquement sa maison à Montségur avec d'autres parfaites. Et là j'allai souvent la voir [...], et j'ai souvent donné à ces parfaites du pain, du vin, du poisson et autres choses à manger². »

– **Déposition de Gaillard del Congost du Razès, le 30 avril 1244**

« Item, j'ai vu à Montségur, dans la maison de l'évêque Bertrand Marty, Guillaume Olive de Queille, Arnaud de Lescure de Queille, Pierre Raimond dels Sabatiers de Queille, Guillaume Audeguier de Queille et son frère Bernard Audeguier, qui apportèrent du froment et du vin à vendre aux parfaits, et Pierre Robert de Queille qui apporta à vendre à ces parfaits des poissons et des souliers³. »

1. *Le dossier de Montségur, interrogatoires d'Inquisition, 1242-1247*, textes traduits annotés et présentés par Jean Duvernoy, Toulouse, éd. Le Pérégrinateur, 1988, p. 49.

2. *Op. cit.*, p. 89.

3. *Op. cit.*, p. 101.

Ces données historiques viennent enrichir la documentation archéologique exhumée sur le *pog*. S'agissant du poisson de mer, l'archéologie a tiré du sol des vestiges osseux appartenant à la raie bouclée, au mulot, au bar, au congre et à la daurade. L'espèce d'eau douce est représentée par la truite, le saumon, le chevaine.

Le résultat de ce classement préliminaire indique que, pour beaucoup, ces restes osseux sont des reliefs de repas. Une étude détaillée reste à réaliser pour identifier précisément les espèces représentées, en nombre d'individus et pourcentages, déterminer le sexe, l'âge et la taille au garrot de l'animal, identifier d'autres restes liés éventuellement à la faune sauvage, et reconstituer les gestes de l'homme par l'observation des traces : techniques d'abattage, de boucherie, préparation culinaire, etc.

III

Le mobilier métallique

239 objets

Composition de l'ensemble

— Fer : 217 objets (84 + 10 + 67 + 57 = 218)

Chiffres
À REVOIR

Clouterie à bois 84 témoins	Clouterie pour charpente	33
	– Clouterie grand modèle	12
	– Clouterie moyen modèle	8
	– Autres témoins	13
	• Les formes des têtes	
	Clouterie pour menuiserie	42
	• Les formes des têtes	
	Clouterie diverse : 9 témoins à tige réduite	9
	– Tête bombée et circulaire	2
	– Tête à deux pentes	3
	– Tête en forme de pyramide régulière, tronquée et renversée	1
	– Tête et tige dégradées	2
	– Clou étété, tige pliée	1
Clouterie de maréchalerie		
10 témoins		
Autres objets (autres que clouterie) 67 témoins	Objets identifiés	61
	– Équipement domestique	2
	– Activités artisanales	10
	Travail du bois	1
	Travail de la pierre	4
	Travail du cuir	5
	– Accessoire pour courroie de cuir	1
	– Armement	47
	Armes de main	3
	Armes de jet : 44 témoins de carreaux d'arbalète	44
	– Équipement de l'équidé	1
	Objets dont l'identification est incertaine	6
57 objets indéterminés	Fragments de tiges	40
	Autres fragments	17

— 1 objet composé de fer et d'alliage cuivreux

— Alliage cuivreux : 19

— Objet en plomb : 1

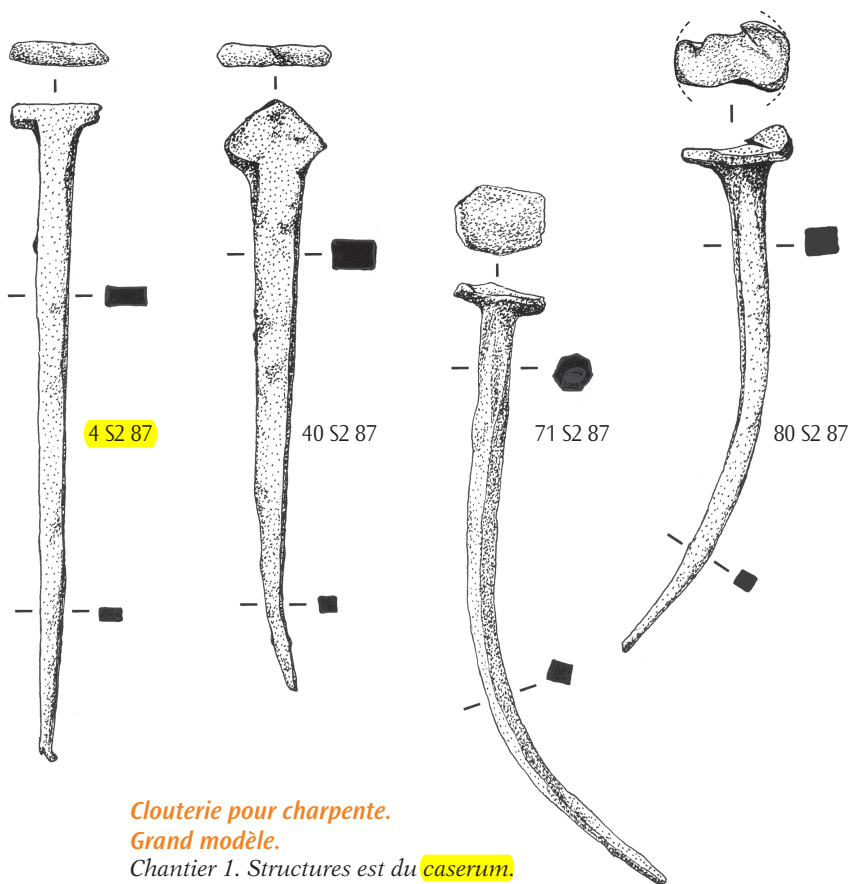
218 témoins en fer

- 84 témoins liés à la clouterie à bois.
- 10 clous de maréchalerie.
- 67 objets autres que clouterie.
- 57 témoins demeurent indéterminés en raison d'un état fragmentaire ou d'une corrosion trop importante.

Clouterie à bois : 84 témoins

Pour beaucoup, ces témoins sont à tête plate.

La clouterie à bois est tout à fait comparable à celle qui fut découverte au cours des précédentes fouilles engagées sur le *pog* (cf. *Montségur, 13 ans de recherche archéologique*, p. 205-210, et André Czeski, *Montségur, Nouveau regard*, p. 354-363). Elle possède les mêmes propriétés : formes de la tête des clous, section quadrangulaire des tiges, caractéristiques mesurables. Et certains témoins montrent des dégradations similaires : cassure,



absence d'un élément constitutif (tige, pointe, tête, oxydation, déformation de la tête par un fort martèlement). Abîmées ou complètes, les têtes présentent (ou laissent percevoir) des formes diverses, déjà rencontrées.

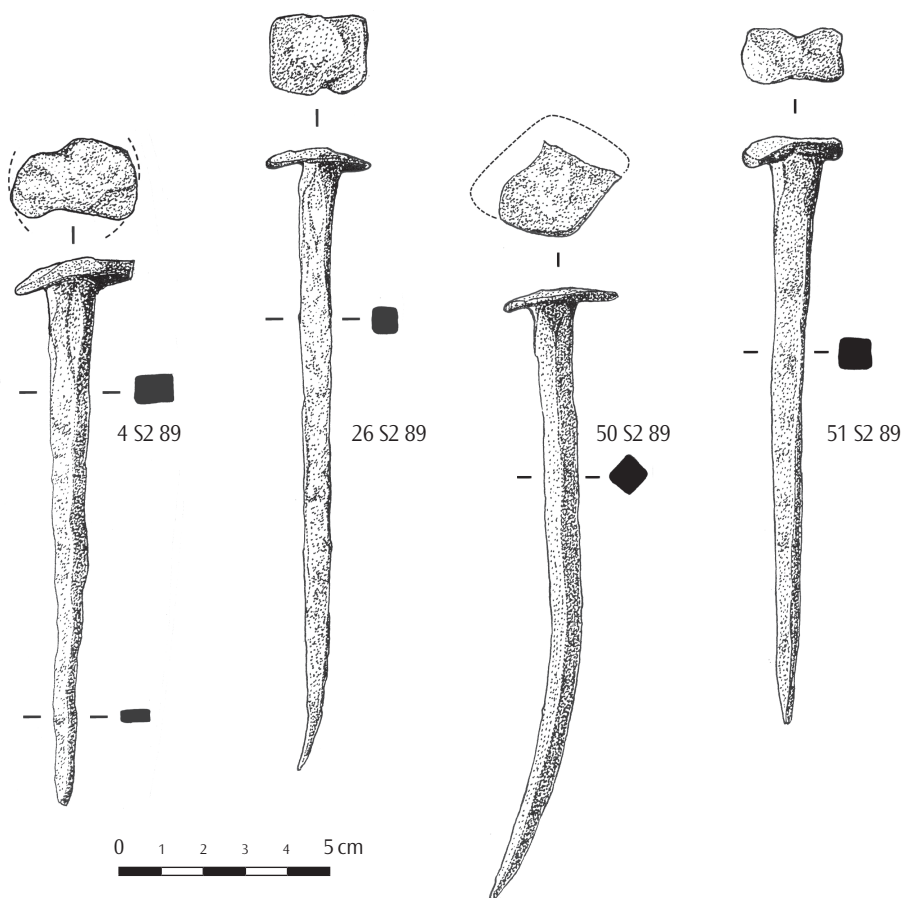
Les 84 témoins se répartissent en trois groupes.

- 33 clous de charpente.
- 42 clous pour la menuiserie.
- 9 clous à tige réduite, classés par nos soins, dans la catégorie : clouterie diverse.

Clouterie pour charpente : 33 témoins

- La clouterie pour charpente comprend des clous de deux catégories : grand et moyen modèles.
- Les longueurs sont comprises entre 12 et 16 cm pour le grand modèle ; entre 8 et 11 cm pour le moyen modèle.
- Les tiges sont nettement plus épaisses que celles des témoins appartenant à la clouterie petit modèle.

N.B. Le signe ❖ accompagnant un numéro d'inventaire indique que l'objet est dessiné.



Clouterie grand modèle : 12 témoins

11 clous entiers. (Dessins pages précédentes.)

12-S2-86 (très oxydé)	13-S2-86 (très oxydé)	4-S2-87 ❖ (32,80 g)
40-S2-87 ❖	71-S2-87 ❖ (33,60 g)	80-S2-87 ❖ (34,53 g)
4-S2-89 ❖ (38,02 g)	16-S2-89	26-S2-89 ❖ (40,29 g)
50-S2-89 ❖	51-S2-89 ❖ (43,95 g)	
1 fragment de tige.	90-S2-87	

Clouterie moyen modèle : 8 clous entiers

7-S2-85 (19,37 g)	8-S2-85 (19,06 g)	10-S2-85 (20,80 g)
11-S2-85 (31,31 g)	12-S2-87 ❖ (tige pliée à angle droit)	
25-S2-87 ❖ (19 g)	14-S2-89 ❖ (20,12 g)	27-S2-89 (29,20 g)

Autres témoins : 13 fragments

Fragments de type grand ou moyen modèle.

- Deux têtes losangiques ou en bâtière*. 77-S2-87 et 79-S2-89
- 6 fragments de tiges d'inégales longueurs, et coiffés d'une tête.

2-S2-87	11-S2-87 ❖	13-S2-87
18-S2-89	36-S2-89	56-S2-89
- Un fragment de tige. 11-S2-86
- Trois extrémités pointues. 3-S2-87 – 49-S2-87 – 28-S2-89
- Un piton à crochet, qui a subi une courbure. 5-S2-85 ❖
La tête et la tige ont une section quadrangulaire (9 × 3 mm et 7 × 7 mm).
Notons que ce type de clou peut aussi être encastré dans une maçonnerie.

Les formes des têtes

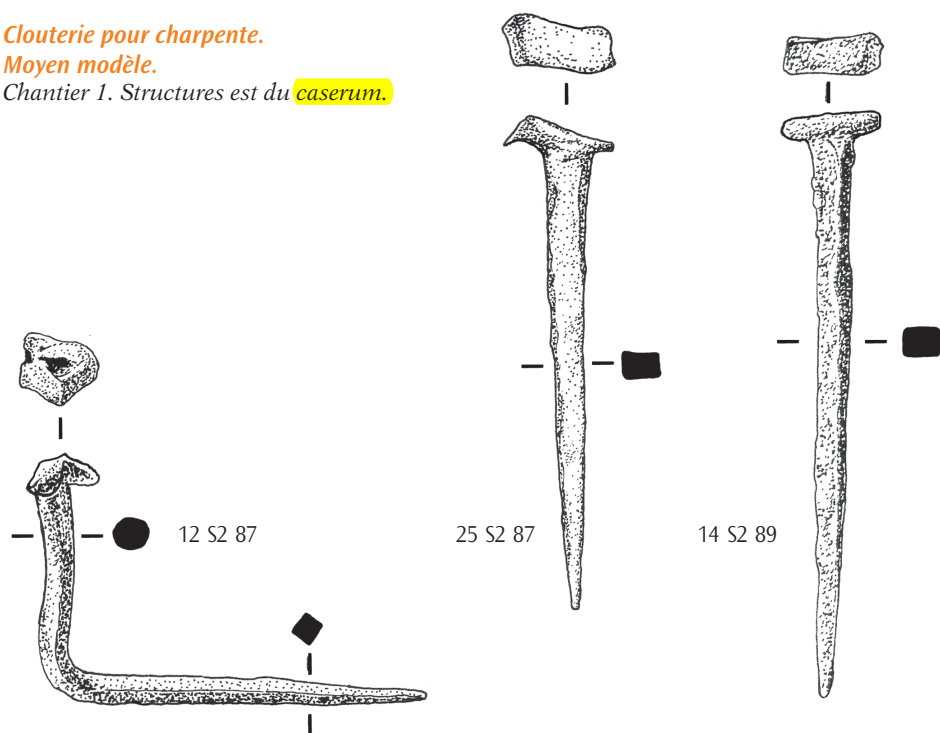
Qu'elles soient complètes ou abîmées (cassées, entaillées, déformées par martèlement, oxydées), les têtes des clous présentent – ou laissent deviner – des formes variées, quelquefois malaisées à définir.

- Rectangulaires, un peu ovalisées.
10-S2-85 – 11-S2-85 – 12-S2-86 – 13-S2-87 – 25-S2-87 – 4-S2-87
16-S2-89 (endommagée) – 26-S2-89 – 27-S2-89 – 56-S2-89
- Rectangulaires, moins larges que les précédentes, et dessinant la barre d'un T dans le plan de la pointe. 4-S2-87 – 14-S2-89.
- En forme de huit-plein*. 7-S2-85 – 51-S2-89
- Losangiques (ou en bâtière*). 40-S2-87 – 77-S2-87 – 79-S2-89
- Approximativement carrées. 8-S2-85 – 13-S2-86 – 71-S2-87 – 36-S2-89
- Circulaire. 11-S2-87
- La forme de trois têtes, très endommagées, reste difficilement déterminable.
2-S2-87 (rectangulaire, dessinant la barre d'un T ?) – 12-S2-87 – 18-S2-89

Clouterie pour charpente.

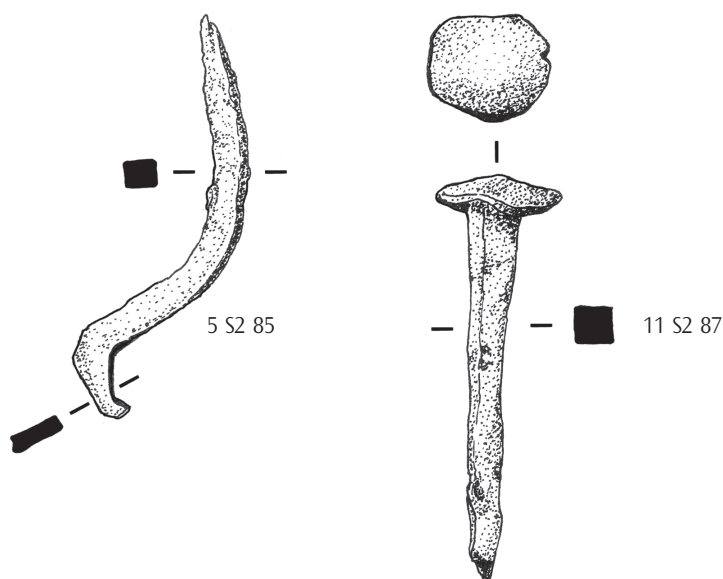
Moyen modèle.

Chantier 1. Structures est du **caserum**.



0 1 2 3 4 5 cm

Modèle indéterminé.



Clouterie pour menuiserie : 42 témoins

Les longueurs varient de 3 à 8 cm.

19 clous entiers

7-S2-86	– 9-S2-86	6-S2-87 ❖ (9,66 g)	32-S2-87 ❖ (8,5 g)
37-S2-87 ❖ (1,32 g)		38-S2-87 ❖ (2,44 g)	43-S2-87 ❖ (3,32 g)
75-S2-87 ❖		88-S2-87 ❖ (6,12 g)	3-S2-88 (3,60 g)
30-S2-89 (14,80 g)		31-S2-89 (4,96 g)	44-S2-89 (7,30 g)
57-S2-89 – 2-S2-90 (8,02 g) – 6-S2-90 – 10-S2-90 – 21-S2-90 – 10-S2-91			

23 clous fragmentés qui se composent des groupes suivants.

– 14 tiges fragmentées, d'inégales longueurs, coiffées d'une tête.

3-S2-84 – 2-S2-86 – 16-S2-86 – 28-S2-87 ❖ (tête très abimée)

39-S2-87 ❖ – 70-S2-87 ❖ (tête cubique)

91-S2-87 ❖ – 9-S2-89 – 45-S2-89 – 60-S2-89 – 64-S2-89

20-S2-90 (tête très abimée) – 5-S2-90 – 4-S2-91

– 3 têtes dépourvues de tige. 34-S2-87 – 73-S2-87 – 70-S2-89

– 6 tiges dépourvues de tête.

5-S2-87 (pliée à angle droit) – 57-S2-87 (pliée à angle droit)

69-S2-87 – 55-S2-89 (pliée à angle droit)

59-S2-89 (clou étêté – longueur : 3 cm – poids : 2 g) – 31-S2-90

Les formes des têtes

• En forme de huit-plein*.

3-S2-84 – 9-S2-86 – 37-S2-87 – 88-S2-87 – 3-S2-88 – 9-S2-89

30-S2-89 – 31-S2-89 – 60-S2-89 – 64-S2-89 – 10-S2-90

Les largeurs vont de 5 à 11 mm et les longueurs de 9 à 17 mm.

• Circulaires.

16-S2-86 – 6-S2-87 – 34-S2-87 – 38-S2-87 – 39-S2-87

43-S2-87 – 44-S2-89 – 45-S2-89 – 70-S2-89 – 2-S2-90 – 21-S2-90

Les diamètres sont variables : 9, 15, 16 et 17 mm.

• Approximativement ovalisées.

2-S2-86 (14 × 11 mm) – 7-S2-86 (19 × 14 mm) – 6-S2-90 (12 × 9 mm).

• Carrée. 32-S2-87 (14 × 1,4 mm).

• Rectangulaire. 73-S2-87 (19 × 17 mm)

• Cubique.

70-S2-87 ❖ (10 × 10 × 10 mm). Similaire au clou 101 c 84 (cf. André Czeski, *Montségur nouveau regard*, « La clouterie », p. 360-361).

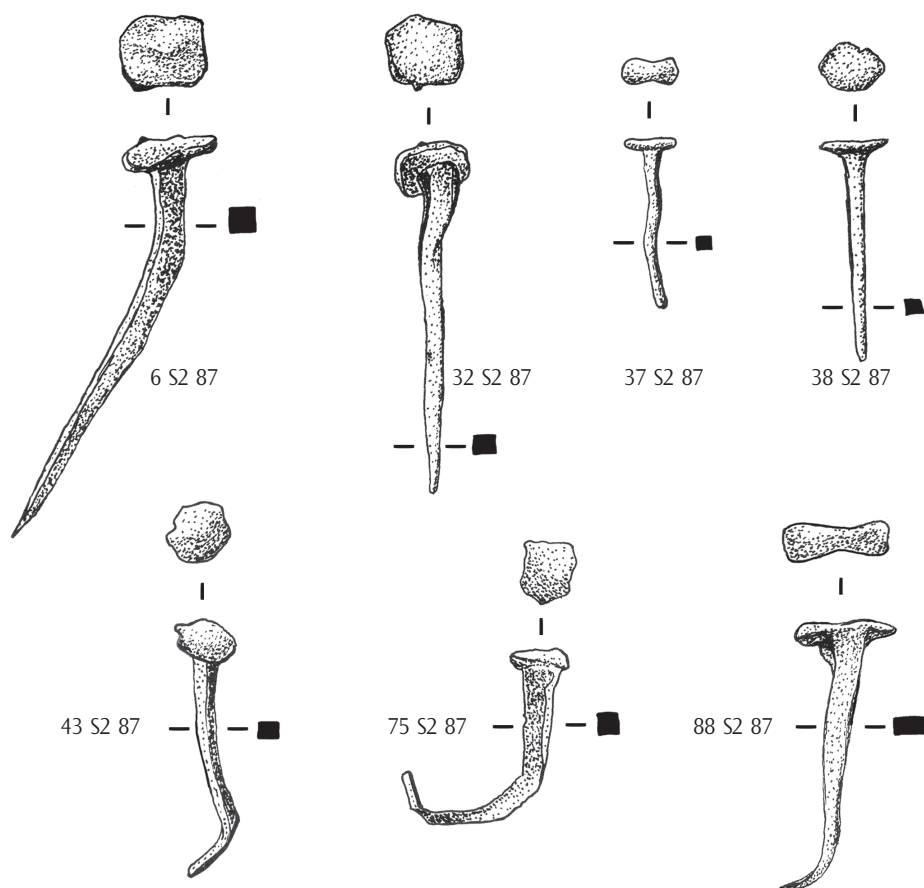
• Parallélépédiques. 5-S2-90 (14 × 10 × 5 mm).

• Viennent ensuite sept clous dont la forme de la tête, trop déformée par le martèlement ou dégradée, reste imprécise.

28-S2-87 – 75-S2-87 (ovalisée ? huit-plein* ?)

91-S2-87 ❖ (huit-plein* ?) – 57-S2-89 – 20-S2-90 (huit-plein* ?)

4-S2-91 (circulaire ? ovalisée ?) – 10-S2-91

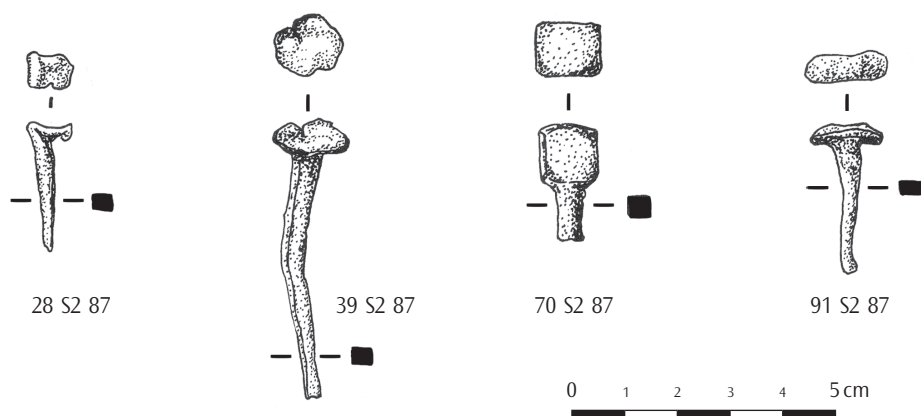


Clouterie pour menuiserie.

Clous entiers.

Chantier 1. Structures est du caserum.

Clous fragmentés.



Clouterie diverse : 9 témoins à tige réduite

■ Témoins à tête bombée et circulaire : 2

65-S2-87	Longueur : 2 cm Diamètre de la tête (coupée dans sa moitié diamétrale) : 1,4 cm
4-S2-90	Longueur : 1,3 cm — Diamètre de la tête : 1,4 cm Poids : 2,81 g



■ Témoins à tête à deux pentes : 3

21-S2-86	Longueur : 1,8 cm — Poids : 2,35 g Tête : 1,6 × 0,9 cm (elle dessine la forme d'un 8)
31-S2-87	Longueur : 2,2 cm — Poids : 2,40 g Tête : 1,5 × 0,8 cm
61-S2-89	Longueur : 1,5 cm — Poids : 1,44 g Tête : 1,5 × 0,7 cm



■ Témoin à tête en forme de pyramide régulière, tronquée et renversée : 1

8-S2-87	Tête cassée. 1 × 1 cm
---------	-----------------------

■ Autres témoins : 3



29-S2-89	Deux clous dont la tête et la tige sont dégradées.
69-S2-89	

38-S2-89	Un clou étêté qui présente une tige pliée à angle droit. Le plissement donne la largeur de la pièce de bois contre laquelle reposait la tige rabattue : 0,6 cm.	Longueur : 2,5 cm Poids : 0,67 g
----------	--	-------------------------------------

■ Clouterie de maréchalerie 10 témoins

Cinq d'entre eux sont restés entiers.

2-S2-84	(3,5 cm — 2,74 g) —	76-S2-87	(4 cm) ❖ ci-contre
2-S2-88	(4,3 cm — 4,20 g)		
46-S2-89	(3,3 cm — 3,88 g) —	72-S2-89	(3,3 cm — 4,40 g)

Les autres ont une tige fracturée.

13-S2-85	—	18-S2-86	(3,58 g) —	6-S2-89
12-S2-89	—	17-S2-89		



Ces dix témoins sont tout à fait semblables aux 182 mentionnés dans *Montségur, 13 ans de recherche archéologique*, « Les activités artisanales. La clouterie », p. 210 (colonne de droite), avec une photo en bas de la p. 209, et aux 45 cités dans « *Montségur nouveau regard*, « La clouterie », p. 362.

■ Autres objets (hors clouterie) : 65 témoins

60 témoins identifiés et 5 dont l'identification reste incertaine.

Objets identifiés : 60 objets

Composition de l'ensemble.

- 2 témoins liés à l'équipement domestique.
- 10 témoins liés aux activités artisanales.
- 1 témoin est un accessoire pour courroie de cuir.
- 46 témoins ont trait à l'armement.
- 1 témoin se rapporte à l'équipement de l'équidé.

Activités artisanales : 10 témoins

Sauf mention contraire,
dimensions en centimètre

Elles concernent le travail du bois, celui de la pierre et celui du cuir.

■ Travail du bois : 1 témoin

3-S2-90

Objet forgé, creusé en gouttière sur une grande partie de sa longueur. Il s'agit de la mèche en cuiller d'une tarière. L'objet est bien façonné et bien conservé. Il se compose de trois parties : une tête massive d'em-

manchement, pour recevoir un manche horizontal (ou tourne-à-gauche), sans doute en bois, qui devait être stabilisé par un collier de fer ; vient ensuite une partie pleine, cylindrique, prolongée d'une lame façonnée en cuiller (ou croissant-de-lune).

Tête Longueur : 4,5

Œil d'emmanchement :
0,7 × 0,7

Partie pleine

Longueur : 3,5 – Diamètre : 0,5

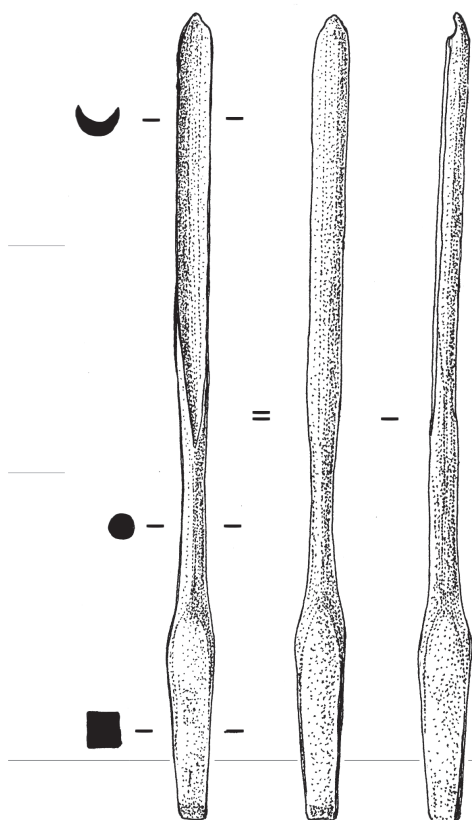
Lame

Longueur : 9 – Largeur : 0,7

Poids : 35,35 g

➤ *Huit exemplaires similaires, datés comme n'étant pas antérieurs au début du XIV^e siècle, ont été découverts lors des fouilles de Rougiers, dans le Var.*

Cf. Gabrielle Démians d'Archimbaud, Les fouilles de Rougiers, éd. CNRS, 1980, p. 459, fig. 439 (1-8).

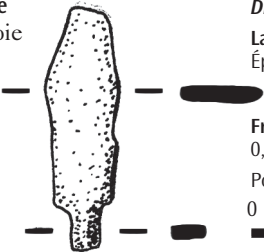


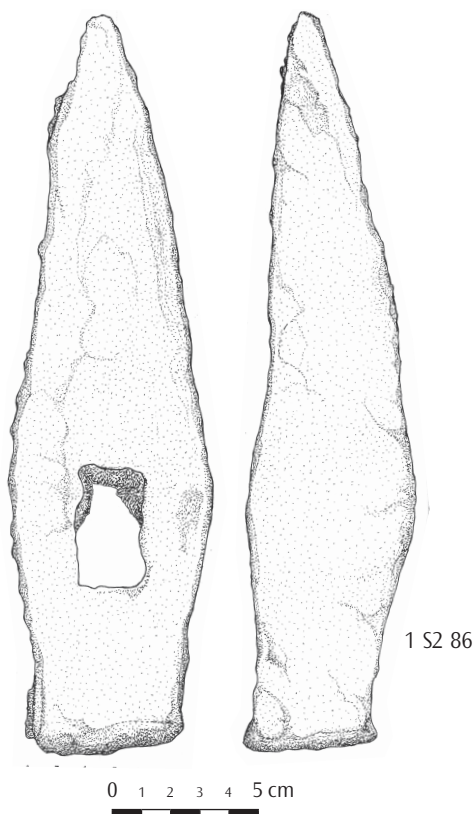
Travail de la pierre : 4 témoins

Sauf mention contraire,
dimensions en centimètre

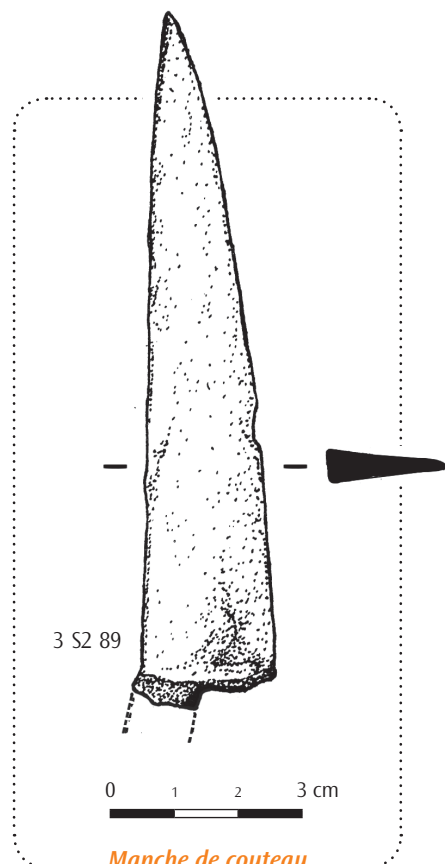
1-S2-86	Tête de marteau tête-pic , outil à percuter la pierre. La table de frappe est émoussée. Découvert dans l'éboulis qui s'étale en dessous du mur n° 1. Mentionné dans <i>Montségur, Nouveau regard</i> , « L'extraction et le travail de la pierre, le chantier de construction », p. 419.	Longueur : 25 Poids : 3,031 kg Œil d'emmanchement 4,2 × 2,2 × 4,5 Table de frappe 5 × 4,5
Trois courts objets façonnés en coins* ou prismes triangulaires, avec un tranchant et une tête, utilisés pour le travail d'extraction ou de disjonction de blocs. Mentionnés dans <i>Montségur, Nouveau regard</i> , p. 420.		
20-S2-86	Court objet façonné en coin* ou prisme triangulaire . Tête et tranchant un peu endommagés.	Longueur : 6 – Poids : 30,60 g Tête : 1,5 × 0,9 Section : 1,7 × 0,5
67-S2-87	Court objet façonné en coin* ou prisme triangulaire . Tête un peu émoussée sur le dessus et tranchant cassé.	Longueur : 6,5 – Poids : 23,17 g Tête : 2,3 × 1,5 Section : 1,2 × 0,6
7-S2-90	Court objet façonné en coin* ou prisme triangulaire . Tête émoussée sur le dessus et tranchant cassé.	Longueur : 6,5 – Poids : 56,62 g Tête : 2,3 × 1,5 Section : 1,6 × 0,8

Travail du cuir : 5 témoins

12-S2-85	Lame d'outil munie d'une soie* . La soie est fragmentée. Il peut s'agir d'un court ciseau ou coupe-lanière.	 Dimensions actuelles Lame : 2,5 × 0,8 Épaisseur du dos : 0,2 Fragment de la soie : 0,7 × 0,4 × 0,2 (dos) Poids : 1,85 g 
14-S2-85	Alène ou poinçon . Section quadrangulaire. Extrémité pointue disparue.	Longueur : 9 – Section : 4 × 4 Poids : 8,60 g
16-S2-90	Ciseau à cuir ou coupe-lanière , peut-être réalisé à l'aide d'une tige de clou petit modèle. Une extrémité est en forme de tranchant, l'autre se termine en pointe.	Longueur : 6,7 – Poids : 6,40 g Tranchant (abîmé) Largeur : 1,1 Section : 0,5 × 0,5
25-S2-90	Alène ou poinçon . Section circulaire. Pointe légèrement pliée.	Longueur : 11,5 Diamètre : 0,6 Poids : 13,91 g
30-S2-90	Alène ou poinçon . Section quadrangulaire. Bon état général.	Longueur : 10,1 Section : 0,5 × 0,3 Poids : 8,96 g



Tête de marteau tête-pic.



Manche de couteau.

Équipement domestique : 2 témoins

Sauf mention contraire,
dimensions en centimètre

3-S2-89	Lame de couteau de table pourvue d'une soie*. Le dos est rectiligne. La soie, brisée, subsiste sous la forme d'un très court fragment de 0,4 cm de long et 1 cm de large.	Longueur : 10,5 Largeur : 2 à 0,7 vers la pointe. Largeur du dos : 0,3 à 0,2 vers la pointe.
19-S2-91	Fragment de lame de couteau de table , très endommagée, cassée aux deux extrémités. Le tranchant a disparu. Le dos est rectiligne.	Longueur et largeur actuelles : 11,5 et 2,1 Largeur du dos : 0,2 à 0,1

Accessoire pour courroie de cuir : 1

8-S2-86	Crochet d'attache. L'objet est constitué d'une petite plaque subrectangulaire, munie d'un crochet à une extrémité. À l'opposé, un rivet situé presque dans l'axe de la plaque, et à 0,7 cm de l'autre extrémité, assurait la fixation sur la courroie. Il peut s'agir d'un type de mordant* pour ceinture, ou d'un élément d'attache pour harnachement.	Longueur totale de l'objet (plaque + crochet) : 4,1 Poids : 4,74 g Plaque : 3 × 1,4 × 3 × 1,2 Épaisseur : 0,2 Crochet : (longueur) 1,1
---------	--	--

Armement : 47 témoins

Sauf mention contraire,
dimensions en centimètre

Trois témoins se rattachent à l'arme de main, quarante-quatre à l'arme de jet. *Dix-neuf sont dessinés.*

Armes de jet : 44 témoignages de carreaux d'arbalète

Types de fers de trait souvent trouvés au cours des fouilles précédentes entreprises sur le *pog*. Quarante sont de type A (ça et là, omniprésents), trois de type E et un de type I. Ils ont les mêmes caractéristiques mesurables que ceux qui ont été découverts sur les autres chantiers de fouilles engagés sur le *pog*. Cf. *Montségur, nouveau regard*, « Les fers de trait », p. 329-337.

Type A : 40

Ils se répartissent selon neuf états de conservation différents.

Complets (douille + pointe) et en bon état général : 5

60-S2-87 — 49-S2-89 ❖ (33,18 g) — 1-S2-91 ❖ (15,84 g)
6-S2-91 ❖ (45,91 g) — 7-S2-91 ❖ (12,91 g)

Avec la douille et la pointe, mais avec quelques dommages, en particulier observés sur la douille : 8

4-S2-85 ❖ — 22-S2-85 — 19-S2-86 — 50-S2-87 — 55-S2-87
63-S2-89 ❖ (11,09 g) — 9-S2-91 ❖ (15,95 g) — 17-S2-91 ❖ (9,80 g)

Douille et pointe en partie fragmentées : 2

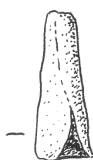
41-S2-87 — 11-S2-91 ❖ (*ci-contre*)

Douille et pointe en partie fragmentées et totalement oxydées : 1

10-S2-86

Douille seule (pointe disparue) : 11

3-S2-85 ❖ — 5-S2-86 — 15-S2-86
(*ci-contre*) 10-S2-87 — 45-S2-87
58-S2-87 — 68-S2-87
47-S2-89 — 65-S2-89
18-S2-90 — 19-S2-90



11 S2 91

Douille avec le départ de la pointe : 1

73-S2-89 Le départ porte sur sa longueur des incisions : trois sur une face, deux sur l'opposée. Il peut s'agir d'une réutilisation.

Pointe seule (douille disparue) : 5

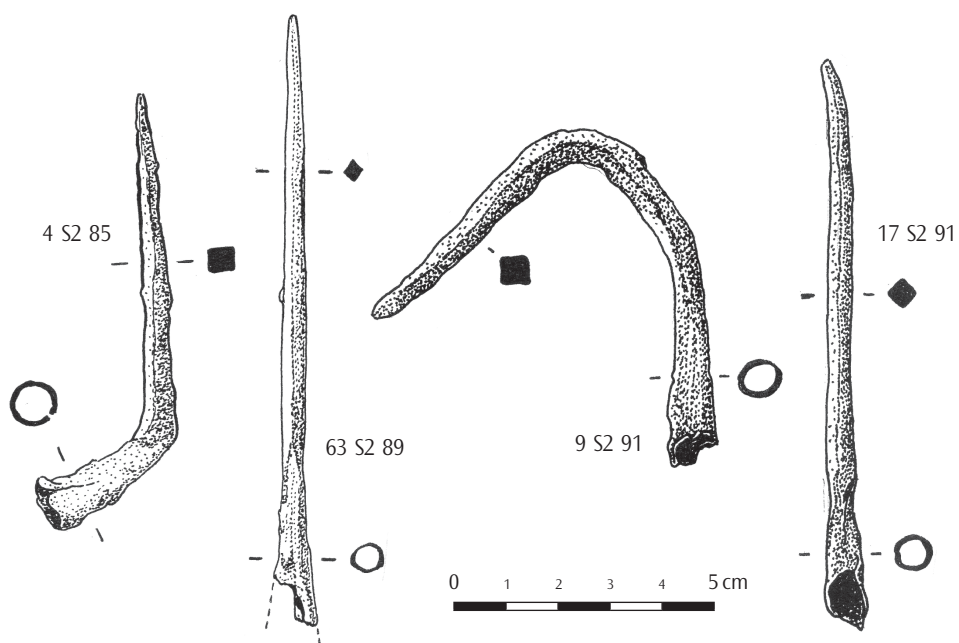
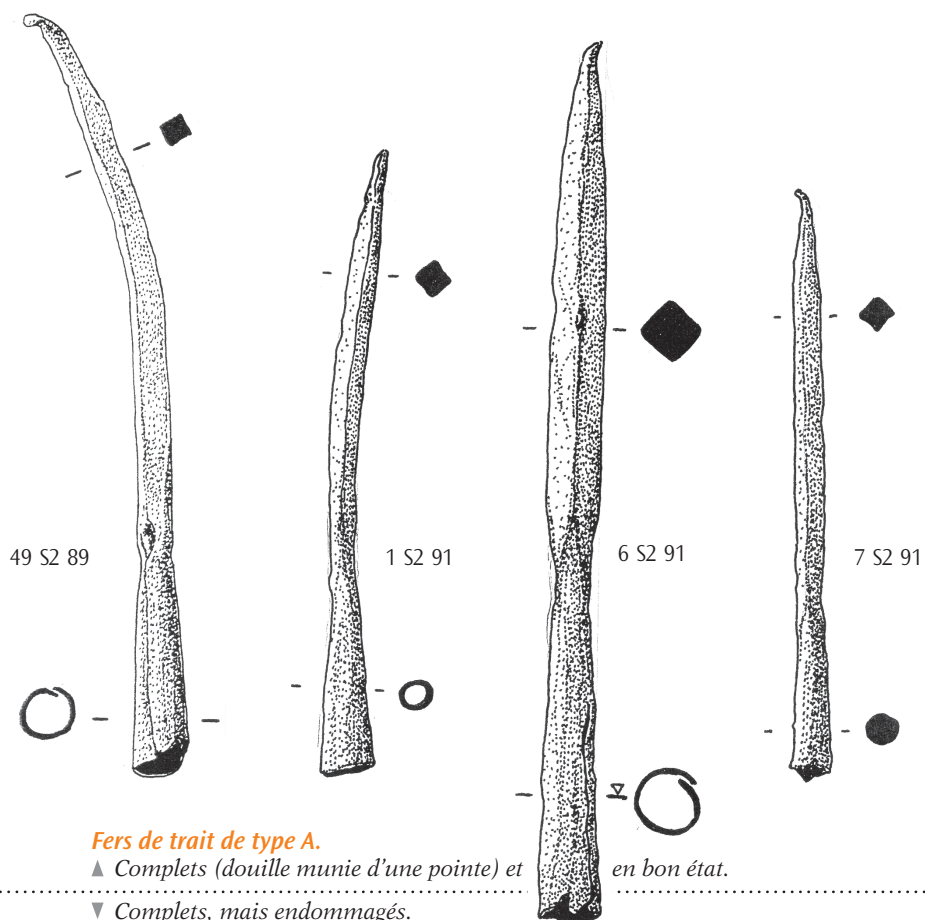
1-S2-85 ❖ (*ci-contre à droite*)
4-S2-86 — 61-S2-87 — 68-S2-89 — 76-S2-89

Fragments de pointes : 4

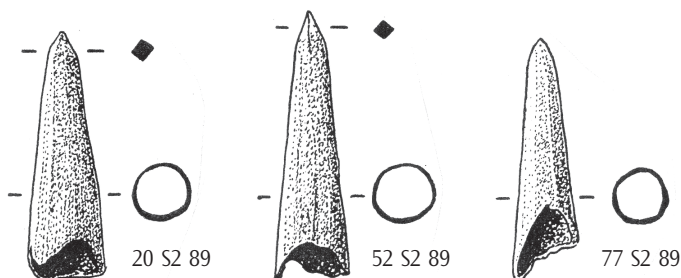
14-S2-87 — 29-S2-87 — 19-S2-89 — 32-S2-89

1 S2 85





*Fers de trait
de type E.
partiellement
fragmentés.*



Complets, mais avec la douille modifiée dans l'intention d'une réutilisation de l'objet, autre que projectile : 3

21-S2-87 Douille très aplatie. L'entrée est bouchée par un pliement du métal. Poids : 24,91 g

56-S2-87 Douille un peu aplatie. Entrée ovalisée, non bouchée. Poids : 17,09 g

2-S2-91 Douille un peu aplatie. Entrée ovalisée, non bouchée. Poids : 28,83 g

■ Type E : 3

20-S2-89 Fer de trait partiellement fragmenté. Longueur : 4,6 — Poids : 8,14 g
Diamètre à l'entrée : 1,3

52-S2-89 Fer de trait partiellement fragmenté. Longueur : 5 — Poids : 8,44 g
Diamètre à l'entrée : 1,2

77-S2-89 Fer de trait partiellement fragmenté. Longueur : 4,9 — Poids : 5,66 g
Diamètre à l'entrée : 1,3

■ Type I : 1

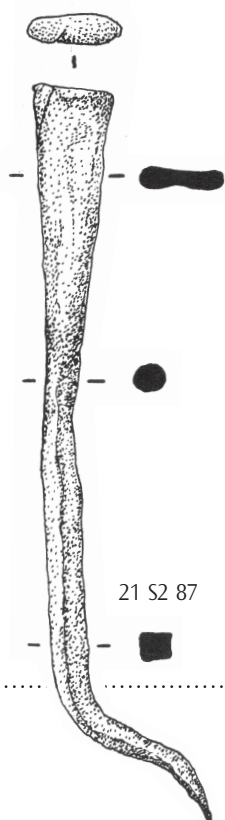
21-S2-89 Fer de trait complet, bon état général. Longueur : 8,6 — Poids : 18,69 g
Douille Longueur : 4
Pointe Largeur : 1,7

■ Armes de main : 3

6-S2-86 Court fragment de lame de coutelas, muni de la pointe. Le tranchant, vers l'extrémité pointue, se courbe brusquement vers le haut pour former une pointe assez courte. Le dos est rectiligne et comporte une rupture sur la longueur. Dos Largeur : 0,1

25-S2-89 Fragment de lame de coutelas. Le dos s'infléchit vers la pointe. Longueur : 9,6
Largeur : 2,7 à 1,1 vers la pointe
Dos Largeur : 3 à 2,5

26-S2-90 (fig 9) Armature de manche de coutelas, de couteau d'arme ou de découpe, cassée à une extrémité, peut-être à la jonction avec la lame. L'extrémité opposée se termine en un évasement régulier. L'objet a conservé quatre trous de fixation de la platine ; trois ont conservé le rivet. Longueur : 11,7
Largeur : 3,3 puis 1,5 (milieu) et 1,7
Épaisseur : 0,3

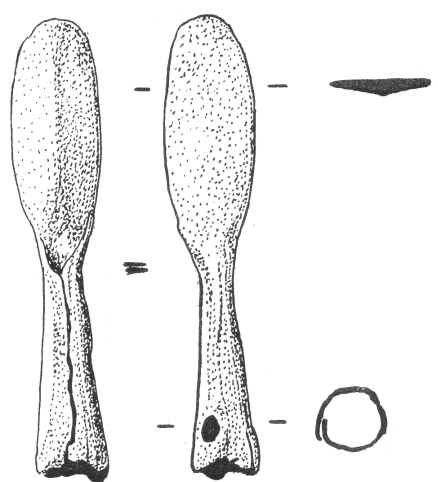


21 S2 87

Douilles aplaties.

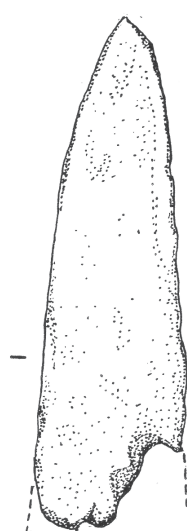


2 S2 91



21 S2 89

Fer de trait complet.



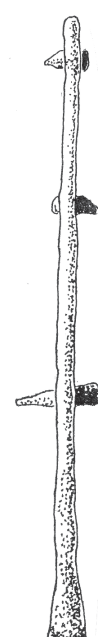
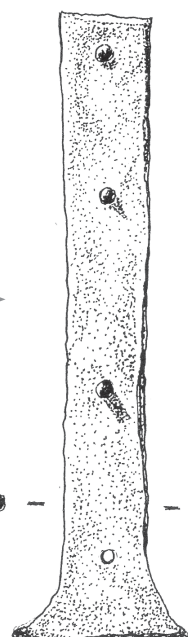
25 S2 89

Armes de main.

◀ Fragment
de lame de
coutelas.

Armature
de manche
brisée.. ▶

26 S2 90



Équipement de l'équidé : 1 témoin

Sauf mention contraire,
dimensions en centimètre

8-S2-90

Moitié de fer d'équidé. L'objet est brisé dans sa moitié longitudinale. Il comporte trois **étampures** ; deux sont à niche rectangulaire, la troisième est triangulaire. L'éponge est étroite, rectiligne, sans talon et son extrémité est biseautée.

Longueur : 12,4
Épaisseur : 1,8 à 2,3
Étampures
rectangulaires : 0,5 × 1,5
Poids : 66,55 g

➤ *Notons que, lors de fouilles précédentes engagées sur le pog – et effectuées sur la pente nord, la pente nord-ouest et à l'intérieur de l'enceinte du château –, 31 autres témoignages de fers d'équidés ont été découverts.*

• **27 sur la pente nord.**

Cf. Jean-Pierre Sarret, Montségur, 13 ans de recherche archéologique, 1980, « La vie militaire. L'armement », p. 129-131.

• **3 à l'intérieur de l'enceinte du château.**

Cf. André Czeski, Montségur, Nouveau regard, 2018, « Le mobilier archéologique découvert à l'intérieur de l'enceinte », objets en fer, p. 248-251.

• **1 sur la pente nord-ouest, inventorié 1-78.**

Cf. Jean-Pierre Sarret, Archéologie du midi médiéval, tome 2, 1984, « La communauté villageoise de Montségur au XIII^e siècle (Ariège) », p. 121.

Identification incertaine 6 objets

Sauf mention contraire,
dimensions en centimètre

14-S2-86

Tige de section quadrangulaire élargie à une extrémité en une tête épaisse qui s'évase de façon symétrique. Vers le bas, la tige s'amenuise progressivement. Clavette ? Clou destiné à être étêté une fois enfoncé ?

Tige Longueur : 5,7
Section : 0,6 × 0,6
Tête 1,1 × 0,6
× hauteur 1,1
Poids : 12,78 g

36-S2-87

Petit coin* brisé à une extrémité ; l'extrémité opposée, restée intacte, est biseautée. Fragment de coin utilisé pour le travail de la pierre ?

Dimensions : 3,2 × 1,4
× 1,1 vers le tranchant
Section : 0,6 et 0,4

66-S2-89

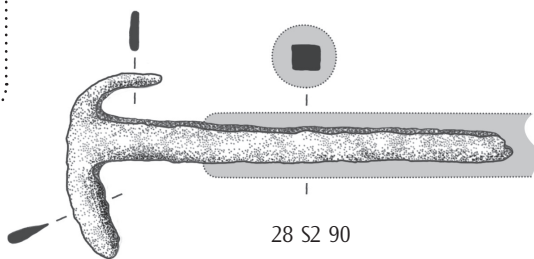
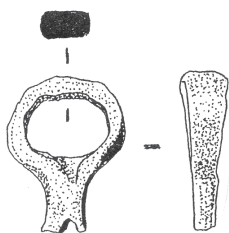
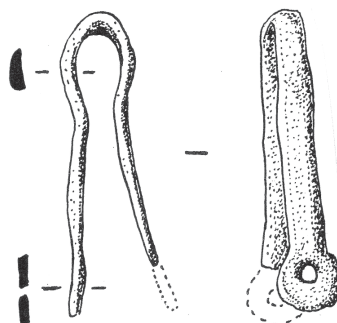
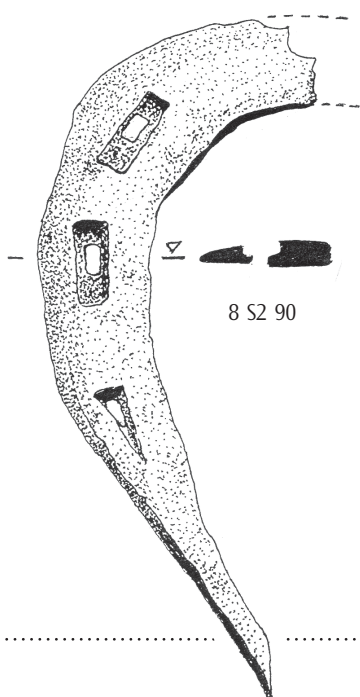
Ferrure composée d'une tige ouvragée en anneau ovalisé, non fermé et prolongé de deux pattes en vis-à-vis. L'une se termine en disque (diamètre : 1,3 cm) percé d'un orifice central (diamètre : 0,3 cm). Suite à un brisement, l'extrémité de **la seconde** a disparu ; elle devait probablement se terminer de façon identique. Élément de fixation ? de mécanisme ?

Longueur : 5,5
Épaisseur : 0,3
Poids : 11,12 g
Patte intacte
longueur : 3,7
largeur : 0,8 à 0,9

71-S2-89

Tige élargie à une extrémité en une tête épaisse qui s'évase de façon symétrique. Vers le bas, la tige s'amenuise progressivement. Clavette ? Clou destiné à être étêté une fois enfoncé ? Similaire au 14-S2-86 (voir ci-dessus).

Tige Longueur : 5
Section : 0,5 × 0,5
Tête 1,1 × 0,8
× hauteur 0,9
Poids : 10,35 g



17-S2-90

Anneau épais, ovalisé et fermé, prolongé d'un fragment de tige qui s'est brisée à l'emplacement d'un orifice qui la traversait. Fragment d'armature de manche? Il peut s'agir d'un anneau de suspension situé à l'extrémité d'un manche d'ustensile servant aux usages de la vie courante.

Longueur : 2,9
Épaisseur : 0,8
Diamètre de l'anneau :
– intérieur : 1,2 et 1,7
– extérieur : 2,3

28-S2-90

Outil proposé pour être lié à l'artisanat du cuir comme ciseau ou tranchet. Il comporte une tête à deux branches de même longueur, opposées et dissemblables, qui terminent une tige (soie*?) de section quadrangulaire légèrement effilée, et peut-être autrefois pourvue d'un manche. L'une des branches est plate, courbée parallèlement à la tige ; la seconde, un peu fléchie, est façonnée en tranchant.

Longueur : 8,5
Poids : 18,03 g
Branches
Longueur : 2,2
Collet (jonction de la tige avec la tête) : 0,8 × 0,4
Tige
Section : 0,5 × 0,5

■ Objets indéterminés : 58

Ils se répartissent en deux ensembles.

40 fragments de tiges d'inégales dimensions et épaisseurs

- 2 tiges (27-S2-90 et 35-S2-90), nettement plus fines, peuvent être des témoignages d'alènes ou de poinçons à cuir.
- De par leur aspect, les 38 restantes font penser à des fragments de tiges de clous à bois ou de pointes de fers de trait ; l'une (43-S2-89) retient l'attention, car son extrémité pointue a été pliée une première fois à angle droit, puis à nouveau vers le haut afin de constituer une sorte de crochet. Élément de suspension ?

18 autres fragments dissemblables des précédents

Sauf mention contraire,
dimensions en centimètre

6-S2-84	Fragment oxydé. Déchet d'une activité liée au travail du fer ?	Épaisseur : 0,3 à 0,7
8-S2-84	Fragment de tôle fine, percé.	Épaisseur : 0,1 Diamètre de l'orifice : 0,3 à 0,4
9-S2-84	Fragment d'une petite lame d'outil ?	Longueur : 2,4 Largeur : 0,9
11-S2-84	Objet en forme de cône à base quelque peu quadrangulaire. Déchet d'une activité liée au travail du fer ?	Hauteur : 2,1 Base : 1,4 × 1,6
15-S2-87	Fragment de petite plaquette fine, percé et de forme carrée. Contre-rivure ?	Dimensions : 1,7 × 1,6 Épaisseur : 0,2 Diamètre de l'orifice : 0,5
16-S2-87	Fragment percé. Le brisement a donné une forme un peu triangulaire. La cassure s'est produite à l'emplacement d'un orifice, coupant celui-ci en deux.	Épaisseur : 0,2
17-S2-87	Cylindre creux, en tôle fine, endommagé. Douille de fer de trait ?	Longueur : 6,8
52-S2-87	Fragment rectangulaire de tôle fine. Un des côtés montre la fracture, l'opposé a conservé la présence d'un rivet.	Longueur : 6,3 Largeur : 5,8 Épaisseur : 0,2
63-S2-87	Fragment plat. Sans caractéristique particulière. Déchet ?	Dimensions : 2,6 × 1,8 × 1,3 Épaisseur : 0,2 à 0,3

78-S2-87	Petit bloc qui affecte une forme pyramidale. Une des faces est plane et légèrement arrondie ; les autres ont une surface très inégale, marquée de saillies du métal. Fragment de tête d'outil à percussion lancée ? (Marteau ? Masse* ?). Résidu d'une activité liée au travail du fer ?	Hauteur : 2,7 Face plane : 3,3 × 2,6 Poids : 61,09 g
7-S2-89	Fragment un peu en forme de demi-rondelle pleine.	Longueur : 1,9 Largeur : 1,2 Épaisseur : 0,3
67-S2-89	Fragment de languette. Objet déformé, oxydé. Fragment d'anneau ?	Longueur : 7 Largeur : 1 Épaisseur : 0,3
9-S2-90	Fragment d'une languette, courbé. Fragment d'anneau ?	Longueur : 3,5 Largeur : 0,5 à 0,7 Épaisseur : 0,9
15-S2-90	Fragment d'une bande de tôle fine, cassé de chaque côté, bien endommagé sur un bord, et très oxydé. L'objet accuse une légère courbure.	Longueur : 8,7 Largeur : 3,3 Épaisseur : 0,1
23-S2-90	Fragment de plaque épaisse.	Longueur : 3,7 Largeur : 2,5 et 2,9 Épaisseur : 0,4 à 0,5 Poids : 28,50 g
36-S2-90	Fragment de plaque épaisse. Ouvragé en tranchant à une extrémité. Fragment de fer de hachette ? de hache ? Avec le fragment 23-S2-90, a pu faire partie du même objet.	Longueur : 5,4 Largeur : 2,5 et 3,2 (côté tranchant) Épaisseur : 0,5 Poids : 30,82 g
8-S2-91	Fragment très oxydé. Clou ?	Longueur : 3,1 Section de la tige (?) : 0,6

* * *

1 objet en fer et alliage cuivreux

Sauf mention contraire,
dimensions en centimètre

5-S2-88	Fort rivet à tête rectangulaire en fer, et à tige en alliage cuivreux. Tête martelée ; le martelage fait apparaître le haut de la tige. Tige excéntrée, légèrement courbée.	Longueur totale : 3,2 Tête 1,7 × 1,5 × (épaisseur) 0,5 Tige Longueur : 2,7 Diamètre : 0,5 Poids : 8,02 g
---------	--	---

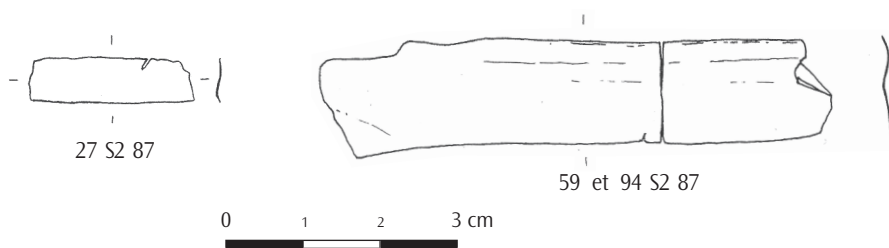
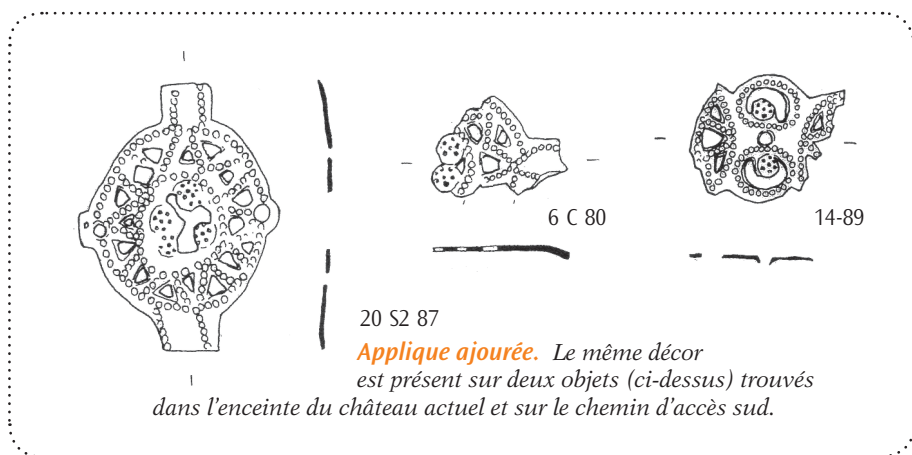
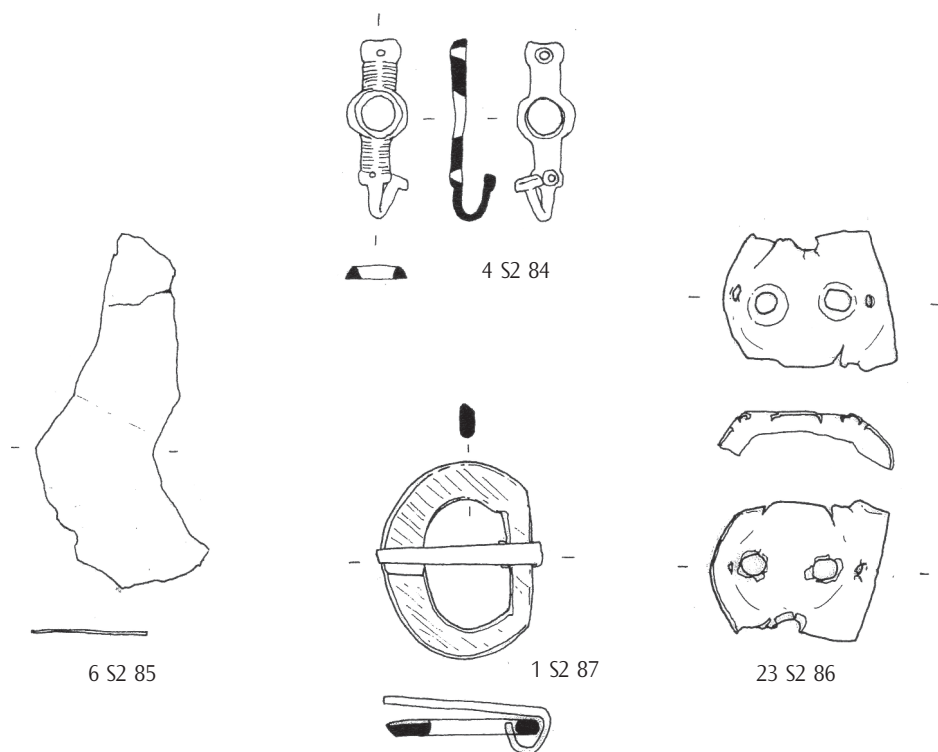
* * *

19 objets en alliage cuivreux

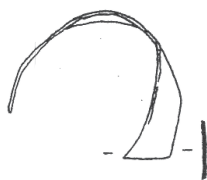
Descriptions et dessins : Michel Barrère.

Sauf mention contraire,
dimensions en millimètre

4-S2-84 ' 	Banquelet* ou raidisseur plein , à élargissement médian ajouré, prolongé par deux tiges de section subrectangulaire ; tiges dont la face supérieure porte de légères stries parallèles dans le sens transversal, et dont les extrémités sont percées d'un trou pour loger un rivet. L'une de ces tiges est prolongée par un crochet à terminaison en T.	Longueur : 23,9 Largeur : 8,4 Épaisseur : 1,8 à 2,2 Poids : 0,97 g
2-S2-85	Fragment subrectangulaire de tôle fine enroulée sur elle-même en un tube déformé.	Long. : 1,4 — Larg. : 0,8 Poids : 1,23 g
6-S2-85	Fragment de tôle plate , déformé.	Longueur : 46 Largeur maximale : 15,6 Épaisseur : 0,5 à 0,6 Poids : 2,66 g
23-S2-86	Tôle subrectangulaire déformée , appliquée à l'origine sur un support cylindrique ou cylindro-conique (qui demeure indéterminé) et fixé par des rivets (disparus) passant au travers de trois trous principaux disposés en triangle sur le sommet, et deux perforations latérales symétriques. L'alliage est fortement étamé, et de couleur grise.	Longueur : 22,7 Largeur : 18,6 Épaisseur : 0,6 Poids : 1,51 g
1-S2-87	Petite boucle en forme de D , marquée de traces de finition à la lime sur l'avvers comme sur le revers. L'ardillon* est plat, découpé dans une tôle épaisse.	Longueur : 26,2 Largeur : 20,4 Épaisseur : 2,3 Poids : 4,73 g Ardillon Longueur : 22,2 Largeur : 2,3 à 4 Épaisseur : 1,3 Charnière Hauteur : 6
20-S2-87	Applique ajourée ovale , flanquée de deux oreilles de fixation, et prolongée par deux tiges plates brisées. Une face dorée et décorée. Le décor se compose de cercles juxtaposés au centre, portant des globules estampés (un central et six périphériques) et de files de cercles estampés, rayonnantes et marginales.	Longueur : 35,7 Largeur : 26,9 Épaisseur : 0,5 à 0,7 Poids : 2,09 g
 <i>Ce type de décor est présent sur d'autres objets trouvés sur le site, tel le 6 C 80 (à l'intérieur de l'enceinte du château actuel, fouilles de 1980), le 14-89 (découverte fortuite sur le chemin d'accès sud) et le 5-T1-90 (habitats nord, terrasse 1, fouille de 1990).</i>		
27-S2-87	Fragment de tôle découpée , de forme rectangulaire.	Long. : 21,5 — Larg. : 6,2 Épaisseur : 0,3 Poids : 0,26 g
59-S2-87 et 94-S2-87	Deux fragments jointifs (portant une numérotation distincte) d'une tôle découpée et de forme subrectangulaire.	Longueur restituée : 6,9 Largeur : 14,4 Épaisseur : 0,3 Poids : 2,34 g



82-S2-87	Déchets de découpe de tôle, en triangle allongé, déformé en ruban par la découpe.	Long restituée : 39 Largeur maximale : 6,5 Épaisseur : 0,5 Poids : 0,45 g
85-S2-87	Fragment de tôle en rectangle allongé, brisé à chaque extrémité. Une face porte les traces d'une dorure.	Longueur : 17,6 Largeur : 3,8 Épaisseur : 1 Poids : 0,37 g
1-S2-89	Fragment de tôle plate découpée, brisée, dont un côté affecte une découpe convexe. Ébauche de paillette circulaire ? Rondelle de contre-rivure ?	Longueur : 13,6 Largeur : 8,4 Épaisseur : 0,6 Poids : 0,30 g
13-S2-89	Rouelle perforée en son centre. Bord externe découpé en onze pétales ou « dents d'engrenage », cupules sur la face supérieure. On note un souci esthétique marqué, mais la fonction est indéterminée. Fusaïole* ? Pendeloque ?	Diamètre : 14,5 à 14,9 Épaisseur maximale : 2,9 Poids : 2,45 g
35-S2-89	Fragment d'une tôle plate dont un bord à découpe convexe est rabattu en applique sur un support déformé et qui demeure indéterminé.	Longueur : 55,3 Largeur maximale : 8,9 Épaisseur : 0,4 à 1 Poids : 1,96 g
39-S2-89	Fragment de rivet à tête circulaire plate, dorée, portant un décor de type monétaire.	Longueur conservée : 4 Diamètre – de la tête : 17 – de la tige : 5,5 Poids : 1,59 g
➤ <i>Le décor monétaire est identique à celui de l'objet inventorié 38/76 : obole ou denier de Roger I^{er} de Carcassonne (1130-1150). Cf. Montségur, 13 ans de recherche archéologique, p. 199, et Archéologie du midi médiéval, tome 1, 1983, notes et documents, p. 140.</i>		
40-S2-89	Banquelet* plein à élargissement médian ajouré, prolongé par deux tiges de section triangulaire, portant de légères stries parallèles dans le sens transversal ; les extrémités sont perforées pour le passage de rivets (disparus).	Longueur : 18,8 Largeur : 7,4 Épaisseur : 1,1 à 1,4 Poids : 0,46 g
➤ <i>Objet semblable aux banquelets 14-T-78 et 9, 10, 11, 12, 14 et 15 T 81, découverts en cours de fouilles effectuées sur le gisement du Roc de la Tour. Cf. André Czeski, Montségur, Nouveau regard, « Le poste de guet, inventaire du mobilier archéologique », les objets en alliage cuivreux, p. 316.</i>		
42-S2-89	Fragment de tôle circulaire perforé. L'objet a la forme d'une calotte de sphère, déformée et brisée.	Longueur : 14,3 Largeur : 9,4 Épaisseur : 0,3 à 0,4 Poids : 0,32 g
62-S2-89	Raidisseur ou banquelet* , de section triangulaire, et muni d'un trou conique à chaque extrémité pour loger un rivet. Imparfaitement plein, le revers est marqué par une rainure reliant les trous de rivet.	Longueur : 19,9 Largeur : 5,1 Épaisseur : 1,7 Poids : 0,61 g



82 S2 87



85 S2 87

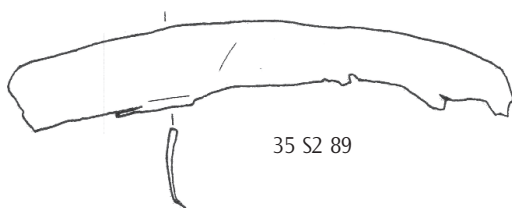


1 S2 89



13 S2 89

Rouelle perforée.

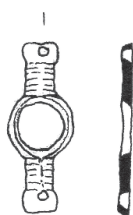


35 S2 89

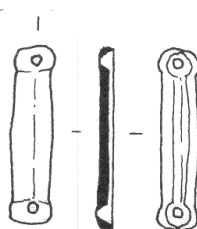


39 S2 89

*Fragment
de
rivet.*



40 S2 89



62 S2 89

Banquelet.

Banquelet ou raidisseur.



42 S2 89

0 1 2 3 cm

74-S2-89

Fragment inférieur droit de l'avvers d'une chape* rectangulaire émaillée et dorée, dont un angle conserve la perforation correspondant au passage d'un rivet.

Longueur : 18
Largeur : 15,6
Épaisseur : 1,3
Poids : 2 g



À l'intérieur d'un encadrement décoré de files de traits en pointillé, des plages excisées réservent un écu frappé d'une croix de Toulouse évidée, parsemée également de files pointillées.

L'intérieur de l'écu conserve les traces d'un émail rouge, les autres excisions ne conservent plus de traces (émail peu probable).

➤ *Cet objet est à comparer avec celui – possiblement daté du milieu du XIII^e siècle – qui a été trouvé lors d'une fouille de sauvetage entreprise dans l'église de Lasbordes (Aude). Cf. Jean-Paul Cazes, « Un village castral de la plaine lauragaise : Lasbordes (Aude) », dans Archéologie du Midi médiéval, tome 8-9, 1990-1991, éd. Centre d'archéologie médiévale du Languedoc, p. 3-25.*

1 objet en plomb

Sauf mention contraire,
dimensions en centimètre

7-S2-87

Balle d'arme à feu portable, probablement un fusil de guerre Gras, modèle 1874. Elle présente des déformations et un manque de métal, suite à un heurt latéral contre un objet dur (roche ?).

Longueur : 2,5
Diamètre : 1,3
Poids : 24,30 g

IV

Le mobilier lithique

36 témoins

- Calcaire : 26 boulets entiers, semi-sphériques et fragmentés.
- Grès : 8 objets.
- Stéatite : 2 objets.
- 12 témoins sont dessinés. Dimensions exprimées en centimètre.

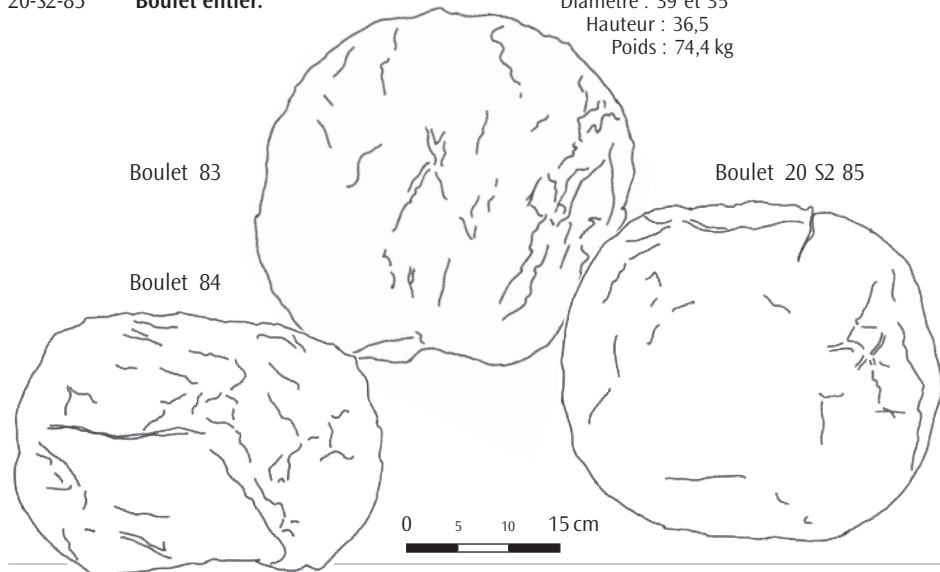
Calcaire : 26 témoins

- Trois boulets entiers.
- Trois boulets sont fragmentés sous une forme semi-sphérique ou presque.
- Vingt fragments de boulets, de grosseurs diverses, trouvés éparpillés sur toute la surface du chantier de fouilles.

■ Boulets entiers : 3 (fig 16)

Sauf mention contraire,
dimensions en centimètre

83	Boulet entier.	Diamètre : 39,5 et 37,5 Hauteur : 29,5 – Poids : 61,2 kg
84	Boulet entier. Il couvrait une partie des 27 tessons qui ont servi à reconstituer partiellement une marmite. (Voir p. xxx-xxx, description et dessin.)	Diamètre : 38 et 35 Hauteur : 27,5 Poids : 51,4 kg
20-S2-85	Boulet entier.	Diamètre : 39 et 35 Hauteur : 36,5 Poids : 74,4 kg

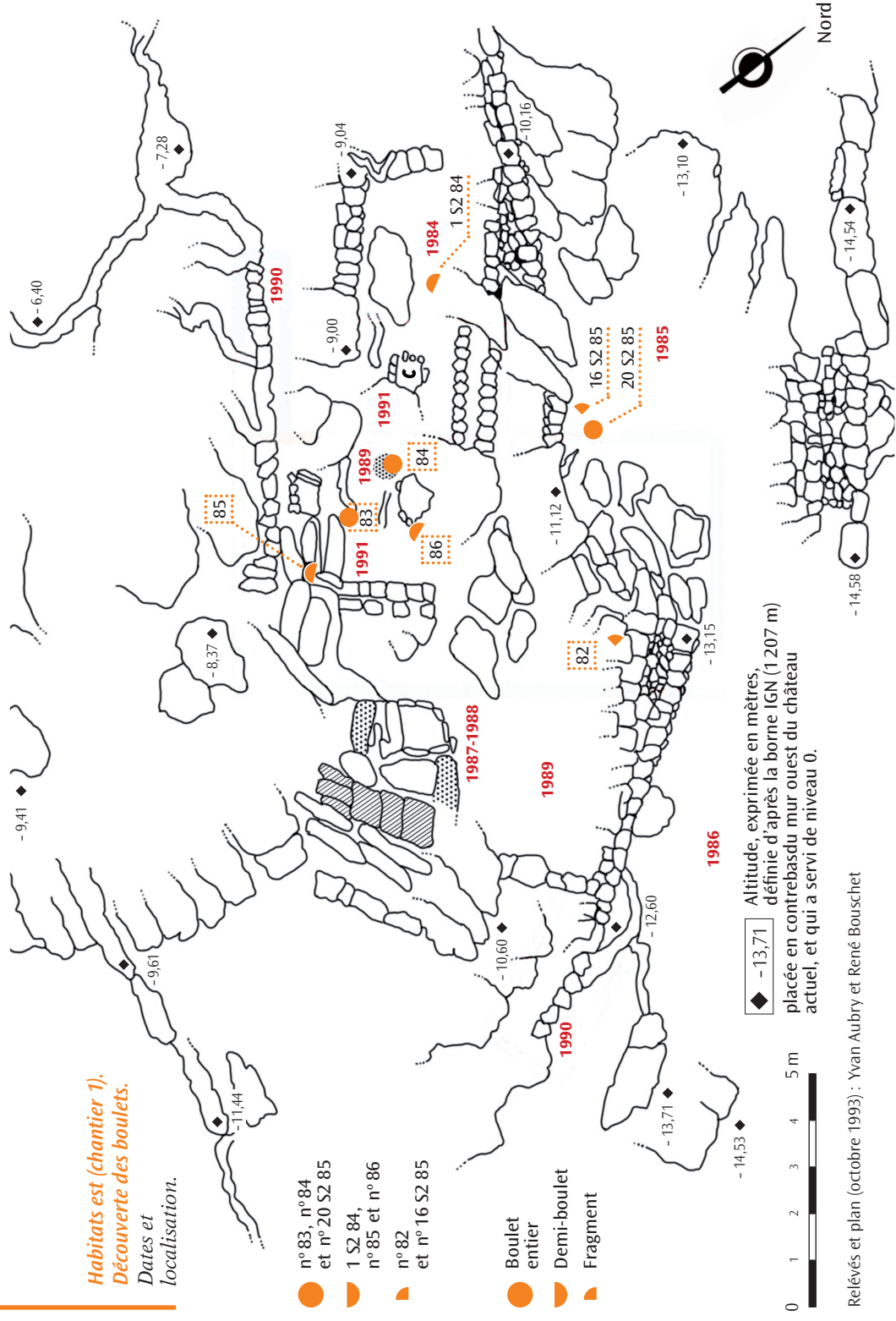


Habitats est (chantier 1). Découverte des boulets.

Dates et
localisation.

- n° 83, n° 84
et n° 20 S2 85
- ◐ 1 S2 84,
n° 85 et n° 86
- ◑ n° 82
et n° 16 S2 85

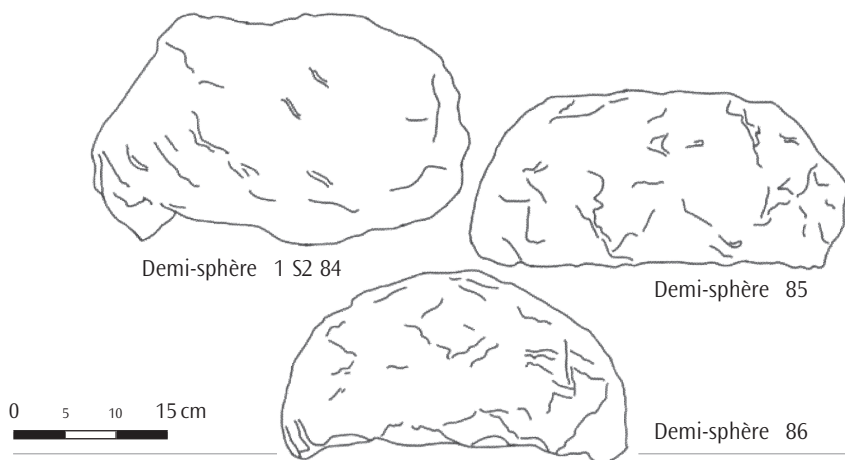
- Boulet
entier
- ◐ Demi-boulet
- ◑ Fragment



— Fragments demi-sphériques : 3

Sauf mention contraire,
dimensions en centimètre

1-S2-84	Fragment de boulet. Forme demi-sphérique. Présence d'un méplat.	Diamètre : 39 et 29 Hauteur : 24 — Poids : 24,6 kg
85	Fragment de boulet. Forme demi-sphérique.	Diamètre : 38,5 et 36 Hauteur : 18,5 — Poids : 26,6 kg
86	Fragment de boulet. Forme demi-sphérique.	Diamètre : 35,5 et 36 Hauteur : 20 — Poids : 32,6 kg

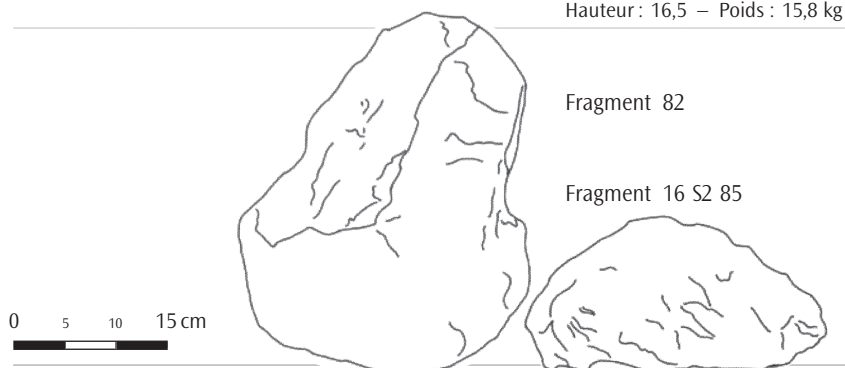


— Fragments de boulets de grosseurs diverses : 20

16-S2-85 — 82 — 87 — 88 — 89 — 90 — 91 — 92 — 92bis — 93 —
94 — 95 — 96 — 97 — 98 — 99 — 100 — 101 — 102 — 103

En raison de leur volume plus important, les numéros 82 et 16-S2-85 ont fait l'objet d'un mesurage et d'une illustration.

82	Gros fragment de boulet.	Diamètre : de 36 à 37 Hauteur : 30 — Poids : 48,2 kg
16-S2-85	Fragment de boulet.	Diamètre : de 28,5 à 30,5 Hauteur : 16,5 — Poids : 15,8 kg



Les témoignages des fers de trait et ceux des boulets de pierre, trouvés épars sur le sol, en divers endroits, sont des acteurs liés à la balistique de guerre. La dispersion capture le regard et nous plonge tout net dans un univers d'assauts, d'échanges de tirs, et de bombardements endurés par l'endroit.

Treize autres témoins de boulets, trouvés également éparpillés, sont venus corroborer le pilonnage. Ils ont été rencontrés lors de prospections effectuées vers l'Ouest en 1996, 1997, 1999 et 2002, sur une surface vierge de toute investigation, attenante à l'aire de fouilles et au côté nord-est de la carrière.

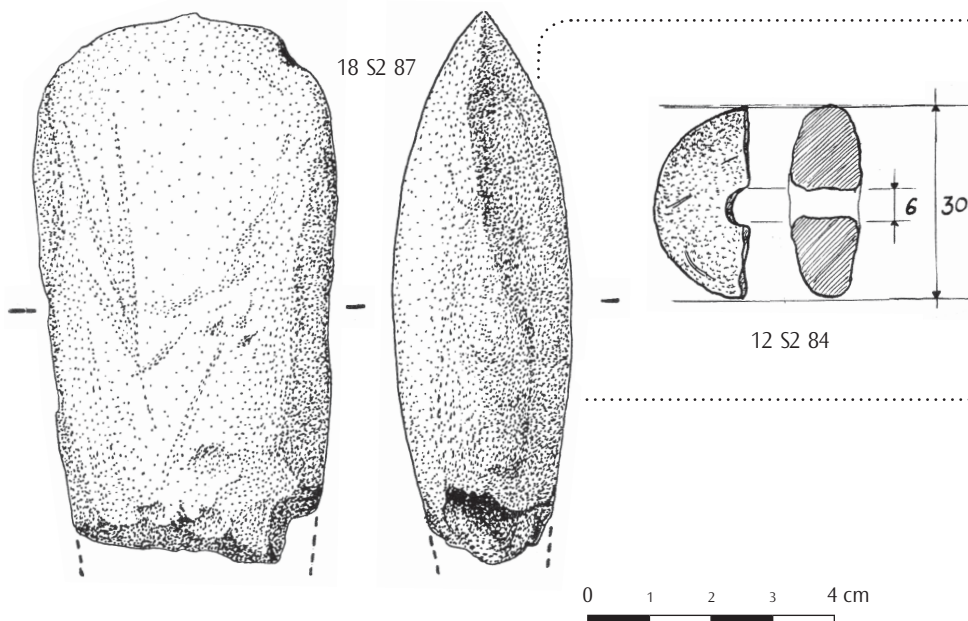
<i>Composition.</i>	– 1 boulet entier.	196/02
	– 3 demi-boulets.	104-96 – 114-97 – 116-97
	– 9 fragments d'inégales dimensions.	105-96 – 115-97 – 117-97 –
		121-99 – 122-99 – 123-99 – 124-99 – 125/99 – 126-99

Tous ces témoignages de fers de trait et de boulets confirment une attaque par tirs d'écrasement sur cette structure du castrum, proche du plateau sommital.

Grès : 8 témoins

Sauf mention contraire,
dimensions en centimètre

12-S2-84	Moitié de disque en grès gris à grains fins. Brisé suivant son axe médian et percé d'un orifice central. Trois entailles superficielles sont visibles sur une face. Fusaïole* ? Pendeloque ?	Diamètre : 3 Épaisseur : 1,1 Diamètre de l'orifice : 0,6 à 0,7 Poids : 6 g
13-S2-84	Fragment de pierre à aiguiser en grès gris à grains fins. Les deux faces portent des entailles et des traces d'usure dues aux frottements.	Dimensions : 9 × 5 × 6,5 Épaisseur : 2
18-S2-85	Bille en grès granulaire. Teinte ocrée, jaunâtre.	Diamètre : 1,7 et 2,1 Poids : 9,55 g
18-S2-87	Hache polie à tranchant à double biseau, en grès gris à grains fins. L'objet peut être attribué à la période néolithique.	Longueur : 8,9 Largeur : 4,2 et 4,9 (vers le tranchant) Épaisseur (milieu) : 2,8 Poids : 159,88 g
➤ Cette hache est similaire aux figures 12 et 13 illustrant l'étude de Robert Simonnet, « La préhistoire des basses vallées de l'Hers », publiée en 1977 par la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts, dans son bulletin n° 32. Similaire aussi aux objets reproduits p. 35, figure 15, dans l'ouvrage de Jean-Michel Lassure, La civilisation matérielle de la Gascogne aux XII^e et XIII^e siècles : le mobilier du site archéologique de Corné à L'Isle-Bouzon (Gers), éd. FRAMESPA-UTAH, 1998.		
83-S2-87	Fragment de plaquette en grès gris, à grains fins. La face de dessus est lisse. Pierre à aiguiser ?	Longueur : 12,6 Largeur : 7,2 Épaisseur : 1,8 à 2,2

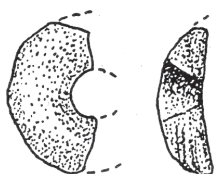


75-S2-89	Fragment de plaquette en grès gris à grains très fins. L'objet est cassé dans sa moitié longitudinale. Les faces sont lisses. Pierre à aiguiser ?	Longueur : 9,3 Largeur : 2,4 et 3 Épaisseur : 1 Poids : 61,34 g
16-S2-91	Fragment de meule en grès à fort degré de granulométrie. Une face est plate. Teinte rosâtre-grisâtre.	Longueur : 11,8 Largeur : 8,4 Épaisseur : 5
18-S2-91	Grosse pierre plate en grès gris à grains fins. Elle présente cinq côtés et a fait l'objet d'un travail anthropique soigné. L'épaisseur des longueurs et le dessus d'une des faces sont lisses et égaux.	Dimensions : 46,5 × 10,5 × 16 × 34 × 23 Épaisseur : 7,4 à 7,8 Poids : 15,650 kg <i>Découverte : construction n° 2, à la base du mur n° 4, en surface.</i>

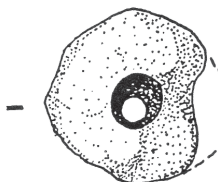
Stéatite : 2

Sauf mention contraire,
dimensions en centimètre

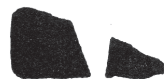
66-S2-87	Fragment discoïdal. L'objet est brisé dans l'axe de son diamètre, et percé d'un orifice central.	
79-S2-87	Objet discoïdal fragmenté, percé d'un orifice central.	Diamètre – de l'objet : 2,8 – de l'orifice : 0,7 Épaisseur : 1,1



66 S2 87



79 S2 87



Les autres types de témoins

Sauf mention contraire,
dimensions en centimètre

Matériaux de construction : 9 témoins

7 fragments de tuile de type canal.

CH1-S2-84 – 17-S2-85 – 22-S2-86 – S2-1987 – 53-S2-1987
1-S2-90 – 14-S2-90

2 fragments plats de sole en terre cuite. Teinte beige très clair-grisâtre.

S2-847-89	Fragment de sole en terre cuite. Dégraissant à grains fins, moyens et gros. Dessus et dessous plats. Légères traces de calcination sur la face de dessus.	Dimensions : 5,4 x 4,4 Épaisseur : 1,3
S2-143-90	Fragment de sole en terre cuite. Dégraissant à grains fins, moyens et gros. Dessus et dessous plats. Le toucher est rugueux.	Dimensions : 5,1 x 3 Épaisseur : 1,1

Fragment de terre cuite indéterminé : 1

2-62-84	Fragment de terre cuite, très légèrement convexe. Teinte beige très clair-grisâtre. Dégraissant à grains fins et moyens. Quelques traces de calcination. Surface irrégulière ; le toucher est un peu rugueux. Fragment de sole ?	Dimensions : 5,6 x 3,8 à 2,3 Épaisseur : 1,8 à 1,9.
---------	---	---

Scories de crasse de foyer métallurgique : 4

7-S2-84 (6,25 g) – 10-S2-89 (176,03 g) – 13-S2-91 (40 g) –
Une scorie non numérotée (3,02 g)

Galets de roche ferrière (hématite) : 9

Galets de faibles dimensions.
Couleur brun foncé à très foncé.
Lisses au toucher.

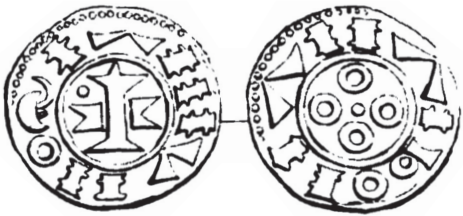
La quantité donne
un poids de 48,93 g.

Huit proviennent de la fouille de la sole du foyer A.

13-S2-88 (5,20 g) – 14-S2-88 (8,47 g) – 15-S2-88 (1,51 g)
16-S2-88 (1,18 g) – 18-S2-88 (8,90 g) – 19-S2-88 (2,51 g)
20-S2-88 (12,65 g) – 21-S2-88 (3,81 g)

Le galet restant, inventorié 12-S2-91 (4,70 g), est issu de la fouille du sol de la construction n° 2, près du mur n° 7.

*Ces galets sont similaires à ceux qui ont été découverts lors de la fouille réalisée sur le poste de guet du Roc de la Tour.
(Cf. André Czeski, Montségur, Nouveau regard, p. 324).*

	Fragments de roche calcaire : 2	Sauf mention contraire, mesures en centimètre
20-S2-91 21-S2-91	Fragments de roche calcaire marqués d'empreintes de fossiles d'huîtres.	
	Fragments de verre : 2	
35-S2-87	Pastille transparente , avec une légère teinte ocrée.	
93-S2-87	Pastille transparente , avec une légère teinte ocrée.	
	Pièces de monnaies : 6	
	■ Comtes de Melgueil, XI^e-XIII^e siècle : 3 pièces en billon* Les monnaies de Melgueil sont un type immobilisé du XI^e siècle jusqu'au XIV^e, qui ont connu une large diffusion. On désigne par « type immobilisé » une monnaie dont les motifs caractérisant l'avvers et le revers sont restés inchangés pendant une longue période.	
23-S2-89 41-S2-89	Oboles.	
51-S2-87	Denier. Billon*. Pièce incomplète.	Poids : 0,49 g
	➤ Cf. <i>Faustin Poey d'Avant, Monnaies féodales de France, t. II, (au bureau de la Revue numismatique française), éd. Camille Rollin, 1860, qui répertorie un denier similaire.</i> <i>Ce denier figure sur la planche LXXXV, n° 17 (dessin reproduit ci-dessus) avec sa description p. 292, notices 3842 et 3843 :</i> « [AVERS] RAMVND. Croix composée d'une fasce et de deux mitres ou étendards, cantonnée d'un point au premier. [REVERS] NAIBONA, quatre annelets ; au centre, un point. »	
		
	■ Comtes de Toulouse, Raymond V, VI ou VII (1148-1249) : 3 pièces en billon*	
64-S2-87	Obole. Frappée à Toulouse. Type immobilisé ayant eu une large diffusion.	Poids : 0,36 g
22-S2-89 11-S2-90	Oboles.	

Essai de synthèse historique

Hypothèses et perspectives

À ce jour, la truelle de l'archéologue n'a libéré qu'une partie seulement du gisement documentaire que constituent les vestiges du castrum. Tout bilan définitif serait donc prématuré. D'autres informations peuvent y être encore enfouies, qui seront peut-être mises au jour. Mais celles dont on dispose déjà sont assez riches pour nourrir la réflexion.

Concernant la méthode appliquée pour aménager le relief rocheux, la composition et la nature du mobilier découvert, les connaissances acquises par le résultat de huit campagnes de fouilles¹ sont comparables à celles qui ont été livrées par les précédentes investigations engagées sur le *pog*².

L'examen des tessons de céramique indique que l'homme a connu l'endroit aux périodes préhistorique, protohistorique, gallo-romaine (III^e siècle après J.-C.) et médiévale. Le nombre de tessons liés aux trois premières périodes ne semble pas, en l'état actuel des données, témoigner d'une population nombreuse.

Par contre, la période médiévale est de loin la plus représentée, par une très abondante quantité de tessons à pâte grise, omniprésents, accompagnés de divers autres objets. En s'appuyant sur les résultats de la fouille menée de 1975 à 1983 sur le gisement du Roc de la Tour (cf. *Montségur, Nouveau regard*, p. 287-325), il est permis de dire que beaucoup de tessons, sinon la totalité, intéressent la première moitié du XIII^e siècle. Ils viennent témoigner de l'existence d'une installation humaine – peut-être assez peuplée – qui occupa le lieu au cours de cette période ; elle confirme ainsi une extension du castrum de Raimond de Péreille vers l'Est. Les deux bâtiments mis en évidence au bord d'une forte pente, construits en terrasse et aux murs bien mal conservés, sont selon toute vraisemblance une composante d'un îlot d'ouvrages, peut-être à usage d'habitation ; il était protégé au Sud-Sud-Ouest par la position culminante de la zone rocheuse aplanie susceptible d'assurer une fonction de guet³, et au Nord par le long mur-rempart, construit en contrebas, orienté Est-Ouest. Dans le futur, en poursuivant la fouille vers l'Ouest, il est logique de penser que d'autres structures et constructions seront tirées du sol par la truelle des archéologues.

1. Elles ont représenté, globalement, 125 journées d'investigation.

2. Fouilles entreprises sur la pente nord, à l'intérieur de l'enceinte du château, sur un important amas de terre et de matériaux appelé le cône de déjection nord, sur les vestiges d'un poste de guet au lieu-dit le Roc de la Tour. Les résultats de ces fouilles sont rassemblés et exposés en détail dans deux ouvrages : *Montségur, 13 ans de recherche archéologique*, et André Czeski, *Montségur, Nouveau Regard*.

3. L'emplacement permet de surveiller l'entrée sud des gorges du Caroulet, et procure une vue lointaine sur la vallée du Lasset, les avant-terrains nord du massif de Tabe et le haut du col de la Peyre, passage fréquenté au Moyen Âge.

Un acquit patrimonial témoin d'une tragédie

L'historien et l'archéologue déchiffrent le passé. Ces vestiges ne sont pas ordinaires. Les révélateurs des combats, trouvés épars, font impression. Ces traits d'union tangibles avec le passé paraissent restituer un décor de champ de bataille. Ils nous racontent une histoire, et nous relient à un épisode tragique vécu sur le *pog*. Celui de l'ultime espoir de résistance des défenseurs du castrum, qui s'est probablement éteint ici, vers la fin du mois de février 1244. Cet échec provoqua la demande d'une trêve et signa l'arrêt de mort du castrum.

Les sources historiques et les résultats des 22 campagnes de fouilles menées à bien sur les pentes nord et nord-ouest⁴ peuvent se rejoindre pour désigner l'amorce du long versant est (le chantier 1 des archéologues) comme l'endroit où s'est concentrée la dernière force résistante des combattants assiégés ayant subi les attaques de l'armée croisée.

– Les premières donnent à penser que, vers la fin du mois de février 1244, les assiégeants ont livré un assaut décisif et meurtrier qui a provoqué une confusion générale au sein de la communauté villageoise⁵.

– Les seconds nous ont appris que les deux pentes mentionnées ont échappé au pilonnage, puisque nul témoignage dispersé de boulet (qu'il soit entier, fracturé ou sous forme de simple fragment) n'y fut découvert⁶; ce constat permet d'aller vers l'idée que les constructions nord, nord-ouest, sud-ouest, celles du plateau sommital (dont le château de Raimond de Péreille), n'ont pas enduré les bombardements des trébuchets ou des mangonneaux, redou-

4. **Pentes nord** : fouilles annuelles et généralement effectuées durant la première quinzaine du mois d'août, de 1964 à 1976, puis de 1983 à 1991.

Pentes nord-ouest : fouille de la terrasse 4, du 29 juillet au 13 août 1978. Cf. Jean-Pierre Sarret, « La communauté villageoise de Montségur au XIII^e siècle (Ariège) », *Archéologie du Midi médiéval*, éd. Centre d'archéologie médiévale du Languedoc, tome 2, 1984, p. 111-122.

5. Les derniers jours de février furent particulièrement meurtriers pour les défenseurs. Deux sergents furent mortellement blessés, Bernard Rouain le 21 et Bernard de Carcassonne vers le 26. Le *consolament* du second eut lieu chez Bertrand Marty lui-même, dans la panique générale, en présence de nombreux assistants « dont je ne me souviens pas, parce que tous, tant moi-même que les autres, nous courions en tous sens à cause des attaques » dit Alazaïs de Massabrac qui y assista. (Cf. Michel Roquebert, *Montségur, les cendres de la liberté*, p. 148, éd. Privat, juin 1992.)

6. Seul un stock de 15 boulets entiers, serrés les uns contre les autres, reposait sur le sol d'une terrasse de la pente nord, en contrebas et proche de la muraille du château (cf. *Montségur, 13 ans de recherche archéologique*, p. 126, et André Czeski, *Montségur, Nouveau regard*, p. 28). Découverts lors des fouilles de 1970, ces projectiles furent probablement récupérés par des ouvriers sur la pente orientale – lieu des combats de février 1244 – pour servir de matériaux d'appoint lors de la construction de l'actuel château, et aussi être utilisés pour d'éventuels réaménagements entrepris à l'intérieur de son enceinte (cf. *Montségur, Nouveau regard*, p. 147-149 et 199, la coupe stratigraphique B).

tables machines de guerre offensives médiévales. N'ayant pas éprouvé de dommages, ces constructions furent, très probablement, l'ultime refuge et regroupement des survivants de la communauté villageoise assiégée, avant le bûcher.

Qu'est devenu cet endroit après mars 1244 ?

Quel a été le sort de cette partie est du castrum dans les décennies qui ont suivi le siège tragique de 1244 et, plus loin dans le temps, après le **XIII^e** siècle ? À ce sujet, les sources écrites sont muettes. En s'appuyant sur les données livrées par la fouille, essayons d'apporter une explication sur le devenir de ce butin de guerre après la défaite. Notre proposition est une hypothèse et donc matière à discussion ; elle s'offre à l'examen et à l'échange à partir d'autres points de vue.

L'aspect général de la surface dévoilé lors de la fouille évoque la vision d'un champ de bataille laissé en l'état, et une sorte de dépouillement volontaire ; il donne à penser que l'endroit ne fut pas réutilisé pour y loger de nouveaux habitants, mais plutôt exploité comme un espace sur lequel furent effectuées des collectes de matériaux bruts (en pierre ou en bois) et des travaux liés au domaine de la construction. Plusieurs indices concourent à étayer cette hypothèse.

La présence de boulets éparpillés

Ils ont été trouvés à l'endroit même de leurs points de chute. Ce constat laisse penser qu'il n'y a pas eu de désencombrement dans l'intention de reconstruire pour qu'une population villageoise vienne s'installer là. Mais il ne faut pas exclure que des ateliers ou aires de travail occasionnels ont pu être aménagés ; la présence de foyers peut le suggérer.

La très faible conservation des murs, notamment ceux de l'intérieur

Parfois, le parement a totalement disparu. Cette absence semble évoquer un appauvrissement occasionné par la main de l'homme. Des pierres furent probablement récupérées pour construire ailleurs.

La découverte d'une tête de marteau tête-pic (1-52-86).

Cet outil à percuter la pierre a pu être manipulé par un ouvrier qui a travaillé dans l'endroit proche, appelé par la mémoire collective « la carrière ». Là, en contrebas du mur est du château, émergent des masses rocheuses exploitées comme lieu d'extraction de blocs bruts, lors de la construction de l'actuel château (cf. **Montségur, Nouveau regard**, p. 411-432).

Les foyers

L'installation de ces aires à feu a été faite selon un procédé simple : celui du feu de camp. Le foyer A témoigne d'un aménagement appliqué, et semble exprimer l'intention d'une continuité fonctionnelle. La fouille de sa sole a indiqué que la structure avait été utilisée, mais n'a pas donné

d'indice susceptible de renseigner sur la fonction. Les foyers B, C et D sont similaires ; ils sont peut-être le fruit du travail d'une seule personne. Leur aspect donne l'impression d'une installation plutôt sommaire. À l'instar du foyer A, la fouille n'a pas fourni d'élément sur le but de la réalisation de ces trois aménagements.

La présence de ces quatre structures nous laisse interrogatif ; il nous est impossible de leur attribuer un usage précis (pratique culinaire ? activité spécifique ?), une datation, ou d'estimer l'intensité de leur emploi (a-t-il été épisodique ou soutenu ?).

L'interprétation d'un tel constat est difficile. Au fil du temps, exposées aux intempéries, aux infiltrations, des informations ont, à n'en pas douter, disparu, entraînées par un glissement progressif vers l'aval. Est-ce que ces aménagements ont équipé des bâtiments contemporains du castrum de Raimond de Péreille ? Ont-ils été réutilisés ou disposés juste la reddition du castrum, ou au-delà de cette date ? Si nous les considérons postérieurs à mars 1244, est-il erroné de penser qu'ils ont pu être disposés (pas nécessairement en même temps) à l'intérieur d'un local pour œuvrer sur des pièces métalliques de petites (et moyennes ?) dimensions, dans le contexte de la construction de l'actuel château, ou pour divers travaux d'entretien, de réfection, effectués sur ce dernier ou sur d'autres bâtiments ? Un chantier, une carrière, une garnison, pouvait avoir un artisan qui façonne ou répare des pièces en métal.

Le nombre des tessons de céramique vernissée et de verre à boire

Seulement deux tessons de céramique vernissée (S2-A-84 et S2-B-84) ont été trouvés, et deux tessons de verre à boire (35-S2-87 et 93-S2-87). Cette quantité (infime) ne plaide pas en faveur d'une réoccupation de l'endroit par une population⁷, à l'inverse de celle – nettement plus abondante – qui a été découverte au cours des fouilles entreprises sur les pentes nord. Sur le *pog*, le mobilier de verres à boire se situe dans une période couvrant la fin du XIII^e siècle et le XIV^e ; celui de la céramique vernissée se place probablement vers la fin du XIII^e siècle, début du XIV^e siècle⁸.

7. Ce constat peut se comparer avec les résultats des fouilles effectuées sur le gisement du poste de guet du Roc de la Tour : absence de tessons de céramique vernissée et 2 tessons de verre à boire découverts : 11 T 76 et 12 T 82 (cf. *Montségur, Nouveau regard*, p. 287-325).

8. Voir France Bologne, *La céramique du village médiéval de Montségur (Ariège), étude descriptive et typologique*, mémoire de maîtrise, Université de Toulouse-le-Mirail, 3 volumes, octobre 1989. Et André Czeski, *Montségur, Nouveau regard*, « La céramique vernissée », p. 241-244, « Le verre », p. 339-353.

Conclusion provisoire

L'endroit a pu connaître un changement de fonction. Durant la première moitié du XIII^e siècle, il aurait été organisé en un îlot de constructions, peut-être à usage d'habitations – à l'instar de l'îlot mis au jour sur le versant nord, en contrebas du donjon ; ensuite, après la prise de possession du castrum par la seigneurie des Lévis, il serait devenu, au fil du temps et selon les nécessités, un espace complémentaire dans l'exécution de divers travaux de chantier⁹. Ce réemploi a pu commencer durant une période située après le 16 mars 1244¹⁰, lors de l'installation d'une petite unité de soldats¹¹ chargés d'assurer une tâche de surveillance ; continuer au cours du troisième quart ou vers la fin du XIII^e siècle (1270-1285 ?), dans l'accomplissement des organisations et des utilités nécessaires au chantier de construction de l'actuel château ; se poursuivre durant le maintien de la garnison encasernée dans l'édifice, et cela peut-être jusqu'à l'abandon du château – abandon qui a pu se produire pendant le XVI^e siècle, voire au cours de la première moitié du XVII^e siècle, ou peu après¹².

Dans l'ensemble, les résultats de ces fouilles sont encourageants pour les connaissances qu'ils apportent, tant sur le plan des structures et des aménagements bâtis que sur le mobilier recueilli. Ils stimulent l'imagination et offrent encore de nouvelles perspectives de recherches. Souhaitons qu'elles puissent être mises en œuvre dans l'avenir ; elles permettront de confirmer ou d'infirmer les hypothèses proposées plus haut dans ces pages. Souhaitons que d'autres éléments puissent ainsi être mis au jour, pour mieux expliquer et comprendre comment l'endroit fut utilisé avant, pendant, et après le XIII^e siècle.

9. On peut formuler les hypothèses suivantes : des pièces de bois récupérées et employées comme combustible pour alimenter le bûcher du 16 mars ; d'autres, intégrées dans la reconstruction d'un ou deux bâtiments pour les transformer en ateliers réservés à des ouvriers au service d'une unité de soldats installée par les seigneurs de Lévis.

10. Réemploi qui a pu devenir de plus en plus occasionnel au fil des années.

11. Ces soldats ont dû loger – certains sans doute avec leur famille – dans des habitations épargnées par les destructions, c'est-à-dire celles qui étaient bâties sur les versants nord, nord-ouest et sud-ouest, et utiliser des objets du quotidien, trouvés sur place.

12. La garnison fut conservée au moins jusqu'en 1505, date à laquelle, dans le dénombrement établi par Jean V de Lévis, seigneur de Mirepoix, le château est mentionné « défensible », c'est-à-dire en état de se défendre, donc pourvu d'hommes d'armes, de soldats (cf. *Montségur, Nouveau regard*, p. 29-30). Elle fut peut-être annulée après le 7 novembre 1659, date du traité des Pyrénées qui a mis fin aux hostilités entre la France et l'Espagne.

